UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Vie de couple et contraintes professionnelles : ethnographie du vécu des célibataires géographiques en commune de Buhiga

Nzambimana, Vital

2022-02
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/126

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIO-ANTHROPOLOGIE

MASTER EN « SOCIO-ANTHROPOLOGIE »

VIE DE COUPLE ET CONTRAINTES PROFESSIONNELLES : ETHNOGRAPHIE DU VECU DES CELIBATAIRES GEOGRAPHIQUES EN COMMUNE DE BUHIGA

Par

Vital NZAMBIMANA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Socio-anthropologie

Les membres du jury :

Président : Pr. Jean Marie NDUWAYO

Directrice : P r. Maïté MASKENS

Codirecteur : Pr. Aloys NDAYISENGA

Secrétaire : M.A Jean Berchmans NDIHOKUBWAYO

Bujumbura, 09 février 2022

Vie de couple et contraintes professionnelles : ethnographie du vécu des célibataires géographiques en commune de Buhiga

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Jean Marie NDUWAYO

Directrice : P r. Maïté MASKENS

Codirecteur : Pr. Aloys NDAYISENGA

Secrétaire : M.A Jean Berchmans NDIHOKUBWAYO

EPIGRAPHE

« Ce n'est pas la peine d'être en couple si c'est pour vivre loin de l'autre »

(Bertaux-Wiame Isabelle, 2006)

DEDICACE

A notre regretté père RUGANDIYE Nicodème

A notre mère NAROMBA Rose

A notre épouse bien aimée NIZIGIYIMANA Alice

A notre Sœur NGENDAKUMANA Zénaïde

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier, en premier lieu, notre Directrice de mémoire, Madame Maïté Maskens, Professeure d'anthropologie à l'Université Libre de Bruxelles et, en second lieu, notre Codirecteur Monsieur Aloys Ndayisenga, le Professeur à l'Université du Burundi, pour l'intérêt qu'ils ont immédiatement porté à ce travail, pour la confiance qu'ils nous ont accordée tout au long de la réalisation de ce mémoire et pour nous avoir fait l'honneur d'accepter d'être nos promoteurs. Leurs conseils avisés, leurs précieuses remarques, leur orientation, leur patience et leurs encouragements nous ont aidé et motivé dans la réalisation d'un tel projet.

Nos sincères remerciements s'adressent également à tous les professeurs de Master de Socio-anthropologie pour la formation de qualité qu'ils nous ont assurée et qui, en somme, a servi de base solide pour l'élaboration de cette recherche.

Un grand merci va également à l'endroit des personnes enquêtées qui ont accepté de nous donner les témoignages et expériences quotidiennes à travers lesquels nous sommes parvenu à réaliser la construction ethnographique de ce travail en rapport avec le célibat géographique au Burundi. N'eût été ces données, la présente recherche n'aurait pas abouti.

Nos vifs remerciements s'adressent également à nos parents, défunt Rugandiye Nicodème et Naromba Rose, ainsi qu'à nos frères et sœurs représentés plus particulièrement par Ngendakumana Zénaïde qui, malgré la distance qui nous sépare, nous ont toujours encouragé et soutenu moralement et matériellement.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à l'endroit de notre épouse Nizigiyimana Alice pour le soutien, la patience et les encouragements qu'elle nous a témoigné pendant ces années d'études.

Nous tenons à remercier nos condisciples, étudiants de Master de Socio-anthropologie, avec lesquels nous avons partagé les joies et les peines durant notre formation.

Finalement, nous souhaitons remercier toutes les personnes que nous ne pouvons pas nommément citer, mais qui ont contribué de près ou de loin dans l'élaboration de ce travail. Que chacun trouve ici l'expression de notre sincère gratitude.

RESUME

Cette recherche s'intéresse à l'ethnographie du vécu des célibataires géographiques en ce qui concerne leur vie en couple et les contraintes professionnelles. L'objectif de ce travail est de comprendre comment les conjoints assurent les responsabilités familiales étant séparés, comment les biens familiaux sont partagés, quels moyens utilisés pour échanger sur la gestion de leur foyer, le partage de la joie, de l'angoisse, des chagrins, du bien et du mal, etc., comment les deux conjoints gèrent leur relation sexuelle et comment les conjoints vivant séparés assurent l'éducation des enfants et les autres besoins familiaux. De ce fait, notre question de recherche est la suivante : comment les célibataires géographiques parviennent à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement différentes et les stratégies qu'ils mettent en place pour gérer cette forme de vie conjugale ?

Nous faisons les hypothèses que l'un des conjoints assurerait les responsabilités familiales malgré l'absence de l'autre, les biens familiaux seraient partagés en deux parts, chacun avec une part équivalant à ses charges et besoins , le couple vivant en résidences éloignées ferait recours au téléphone pour échanger sur la gestion de leur foyer, le partage de la joie, de l'angoisse, des chagrins, du bien et du mal, etc., la distance physique des deux conjoints aurait un impact important sur la gestion de leur sexualité et l'éducation des enfants deviendrait problématique, soit un des conjoints s'en occuperait, soit on partagerait les enfants et les charges. Pour tester ces différentes hypothèses, nous avons choisi une approche qualitative qui a été réalisée sur 21 célibataires géographiques de la commune Buhiga en Province Karusi. Au terme de cette réalisation, nous avons noté que, d'une part, les célibataires géographiques ont du mal à gérer leurs familles conjugales sous plusieurs formes : dans la gestion des revenus familiaux, dans la communication, dans l'éducation des enfants, dans la gestion de vie sexuelle et dans toutes les responsabilités familiales qui deviennent, en grande partie, une affaire monoparentale. D'autre part, la fidélité fortifie l'amour pour les conjoints qui se retrouvent rarement. Au cours de notre recherche, nous nous sommes heurté à des difficultés comme des violations des rendez-vous par les enquêtés, refus de répondre à certaines questions posées, sous prétexte qu'ils auraient à dévoiler les secrets familiaux. Egalement certaines institutions étatiques n'ont pas autorisé l'accès à certains documents.

Mots clés : mariage, célibat géographique, couple marié, résidence, famille, vie sociale, ethnographie.

ABSTRACT

This research focuses on the ethnography of the experiences of geographical singles with regard to their life as a couple and professional constraints. The aim of this work is to understand how spouses carry out family responsibilities while separated, how family property is shared, what means are used to exchange on the management of their home, the sharing of joy, anguish, sorrows, good and bad, etc., how both spouses manage their sexual relationship and how spouses living apart provide for the education of children and other family needs. Thus, our research question is: How do geographical singles manage to deal with the constraints of living in two geographically different residences and the strategies they put in place to manage this form of marital life?

We hypothesise that one of the spouses would take on family responsibilities despite the absence of the other, the family assets would be divided into two shares, each with a share equivalent to its expenses and needs, the couple living in distant residences would use the telephone to exchange on the management of their home, the sharing of joy, anguish, sorrows, good and evil, etc., the physical distance of the two spouses would have a significant impact on the management of their sexuality and the education of the children would become problematic, either one of the spouses would take care of them, or the children and the expenses would be shared. To test these different hypotheses, we chose a qualitative approach which was carried out on 21 geographical singles in the commune of Buhiga in Karusi Province. At the end of this study, we noted that, on the one hand, geographical bachelors have difficulty managing their conjugal families in several ways: in the management of family income, in communication, in the education of children, in the management of sexual life and in all family responsibilities which become, for the most part, a single-parent affair. On the other hand, fidelity strengthens the love for spouses who rarely meet again. In the course of our research, we came up against difficulties such as the violation of appointments by the respondents, refusal to answer certain questions asked, under the pretext that they would have to reveal family secrets. Also some state institutions did not allow access to certain documents.

Key words: marriage, geographical celibacy, married couple, residence, family, social life, ethnography.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY **i**

EPIGRAPHE **ii**

DEDICACE **iii**

REMERCIEMENTS **iv**

RESUME **v**

ABSTRACT **vi**

TABLE DES MATIERES **vii**

LISTE DES TABLEAUX **xi**

LISTE DES IMAGES **xii**

SIGLES ET ABREVIATIONS **xiii**

AVANT-PROPOS **xiv**

0. INTRODUCTION GENERALE **1**

0.1. Justification du choix du sujet 3

0.1.1. Intérêt personnel 3

0.1.2. Intérêt social 5

0.1.3. Intérêt scientifique 6

0.2. Problématique 7

0.3. Hypothèses 9

0.4. Objectifs 10

0.4.1. Objectif général 10

0.4.2. Objectifs spécifiques 10

0.5. Délimitation du sujet 11

0.5.1. Délimitation spatiale 11

0.5.2. Délimitation temporelle 11

0.5.3. Délimitation dans le domaine 12

0.6. Subdivision du travail 12

CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE 13

I.0. Introduction 13

I.1. Définitions des concepts clés 13

I.1.1. Mariage 13

I.1.2. Célibat géographique 16

I.1.3. Couple marié 17

I.1.4. Résidence 18

I.1.5. Famille 18

I.1.6. Vie sociale 20

I.1.7. Ethnographie 21

I.2. Conception matrimoniale burundaise 22

I.2.1. Mariage et dot coutumiers au Burundi 23

1.2.2. Perception du mariage actuel 25

I.3. Lourdeur du contrat matrimonial 27

I.4. Rôle des époux face à leur progéniture 30

I.5. Mobilité résidentielle 32

I.6. Célibat géographique comme facteur du changement d'état conjugal 35

I.7. Mobilité résidentielle au Burundi 37

I.8. Approche théorique 40

Conclusion du premier chapitre 43

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE 44

II.0. Introduction 44

II. 1. Approche compréhensive 44

II.2. Méthode qualitative 45

II.3. Population enquêtée 46

II.4. Présentation du terrain d'étude 47
II.5. Technique de recueil documentaire et déroulement de collecte des informations 50
II.5.1. Recueil documentaire 50
II.5.2. Entretien 50
II.5.3. Guide d'entretien 51
II.5.4. Observation 51
II.5.5. Enquête proprement dite 52
II. 5.6. Difficultés rencontrées 54
Conclusion du deuxième chapitre 55
CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS 56
III.0. Introduction 56
III.1. Difficultés d'adaptation liées au célibat géographique 56
III.1.1 Une éducation des enfants dans une famille au style monoparental ? 58
III.1.2. Téléphone, moyen d'échange par excellence 61
III.1.3. Crédits téléphoniques comme barrière à une communication efficace 63
III.1.4. Manque de respect envers les célibataires géographiques (surtout les femmes) 64
III.1.5. Eloignement comme source d'autonomie 66
III.2. Gestion des devoirs et des obligations familiales 67
III.2.1. Gestion des biens et des revenus familiaux 68
III.2.2. Gestion des problèmes familiaux 72
III.2.3. Célibat géographique, autre méthode de contraception ? 73
III.3. Célibat géographique et sexualité 74
III.3.1. Panique liée à la sexualité. 75
III.3.2. Fidélité conjugale et degré d'affection 76
III.3.3. Infidélité conjugale et impacts y relatifs 77

III.3.3.1. Cas d'infidélité conjugale au Tribunal de Résidence de Buhiga..... 79

III.3.3.2. Conséquences du célibat géographique vues par le CDFC..... 82

III .4. Discussions des résultats..... 83

Conclusion du troisième chapitre..... 91

CONCLUSION GENERALE 92

BIBLIOGRAPHIE 95

ANNEXES..... 103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Enseignants redéployés dans la province Cankuzo, A/A2016-2017 38
Tableau II : Tableau de bord des personnes déplacées internes de l'OIM BURUNDI 40

LISTE DES IMAGES

Figure 1 : Localisation de la commune Buhiga..... 48

Figure 2: Localisation des centres urbains de Buhiga (Buhiga et Karusi) 49

Figure 3 : Photos de la maison de S. Claude prises lors de l'enquête le 6 Avril 2021..... 71

Figure 4 : Photos de la maison de K. Rebecca prises lors de l'enquête le 7 Avril 2021..... 72

SIGLES ET ABREVIATIONS

BOB : Bulletin Officiel du Burundi
CDFC : Centre pour le Développement Familial et Communautaire
CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
Cf. : Confer
COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe)
CONAPES : Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire
CPF : Code des Personnes et de la Famille
D.G. : Directeur Général
DPE : Direction Provinciale de l'Enseignement
EAC : East African Community (Communauté de l'Afrique de l'Est)
FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Gn : La Genèse
KA : Karusi
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
N-E : Nord-Est
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PACS : Pacte Civile de Solidarité
PDI : Personnes Déplacées Internes
Ps : Les psaumes
RC : Rôle Civil
RCF : Rôle Civil Familial
S-E : Sud-Est
SMS : Short Message Service
T. R : Tribunal de Résidence
TGI : Tribunal de Grande Instance
TGV : Tain à Grande Vitesse
TIC : Techniques d'Information et de Communication
UB : Université du Burundi
UCODE : Union pour la Coopération et le Développement Economique

AVANT-PROPOS

Le présent travail n'est pas le fruit d'une seule personne. C'est le résultat de la conjugaison de plusieurs efforts de diverses personnes et ces dernières apparaissent dans les remerciements. La rédaction du présent travail se situe dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de Master en Socio-anthropologie à l'Université du Burundi. Ce travail s'intéresse à l'éthographie du vécu des célibataires géographiques en vue d'étudier la vie du couple et contraintes professionnelles de ces derniers. En effet, les mariés sont confrontés à une séparation temporaire causée par diverses raisons. Ce changement de résidence influe beaucoup sur les changements de mode de vie, vis-à-vis des célibataires géographiques. La motivation d'aborder cette thématique est venue du fait de vouloir comprendre comment les célibataires géographiques parviennent à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement différentes et les stratégies qu'ils mettent en place pour gérer cette forme de vie conjugale.

Par conséquent, ce travail sera une contribution impeccable à la compréhension de celui à qui reviennent les responsabilités familiales, de celui à qui revient la gestion des revenus familiaux et comment les célibataires géographiques gèrent effectivement la vie sexuelle, la communication et l'éducative de leurs enfants au moment de leur vie d'expatriation.

En résumé, cette recherche aidera à la compréhension de l'expérience vécue par les célibataires géographiques dans la gestion du quotidien familial.

0. INTRODUCTION GENERALE

Le mariage dans sa globalité est un concept tellement complexe. Les anthropologues, les sociologues, les juristes, etc. sont intéressés à étudier en profondeur ce concept sans pouvoir l'épuiser. Aujourd'hui, comme autrefois, le mariage exige une sérieuse préparation de la part des parents des deux familles en relations en général et particulièrement de la part des futurs époux. Ces derniers mettent ensemble des moyens économiques et matériels pour la préparation du mariage.

Juan Navas et al. s'expriment comme suit sur le mariage au Burundi :

« Le mariage comporte un aspect économique car pour celui-ci, l'homme doit asseoir sa situation économique en vue de faire face aux dépenses inhérentes au mariage, au paiement de la dot, achat ou location d'une maison, bref toutes les dépenses entraînées par la cérémonie et celles pouvant assurer la survie du couple[1]».

Cette réalité que met en lumière l'auteur ci-haut cité nous montre que le concept de mariage doit avoir une dimension extrêmement importante au niveau de la phase préparatoire. Jean Claude Kaufmann, définit le mariage comme n'étant pas une petite affaire ni une question uniquement privée ; il est au fondement des civilisations et a traversé l'histoire de l'humanité[2].

Ces deux auteurs nous mettent dans la logique que le mariage engage des moyens mobilisés par les deux familles pour former une famille élargie. Avec la même logique, le mariage doit être préparé sérieusement, et c'est ce dernier qui fait tomber le célibat du fils et de la fille. Dès lors, le statut social d'un « époux » pour le fils et d'une « épouse » pour la fille voit le jour, avec tout espoir de partager les joies et les malheurs sous le même toit, une vie à deux, une vie en famille.

Avec les changements contextuels, le mariage a connu des mutations au niveau préparatoire et une mobilité conjugale au niveau de son imaginaire. Actuellement suite à des situations de la vie, les couples au Burundi, comme dans la quasi-totalité des espaces mondiaux, légalement mariés, peinent parfois à se revoir. Cette nouvelle vie est liée à de multiples raisons (familiales,

[1] NAVAS Juan et Al., *famille et fécondité au Burundi, approche sociologique*, Bujumbura, UB, 1977, P16
[2] KAUFMANN Jean Claude, *la femme seule et le prince charmant : enquête sur la vie en solo*, Armand Colin, 2015, P. 17

socio-professionnelles, socio-économiques, académiques ou autres). Cette séparation temporaire des conjoints légalement mariés porte le nom du célibat géographique**.**

Les sexologues définissent le célibat géographique comme « un mode d'être en couple qui se sépare. C'est une séparation qui fait que l'étayage interne du couple soit ébranlé et qui dévoile la relation ; cette séparation met à nu la relation »[3]. Le mariage qui se fait entre deux personnes ayant deux situations résidentielles différentes donne lieu à une situation de célibat géographique. Les conjoints quant eux sont appelés des « célibataires géographiques » au moment où les deux conjoints vivent séparés mais non divorcés.

Toutefois, la réalité burundaise nous montre que pas mal de couples connaissent cette séparation et cette dernière n'est pas choisie mais elle est décidée ou encore forcée. Elle concerne tous les couples confrontés à cette situation quel que soit leur âge.

Cependant, partant du slogan « Loin des yeux, loin du cœur **»,** cette mobilité matrimoniale présente des impacts, étant donné qu'elle n'est pas une situation habituelle au sein de la famille. Elle impose deux vies déférentes : celle du célibat géographique et celle de la famille. A cet effet, cette distance sociale génère certainement des changements observables au sein du foyer, notamment les changements de mode de vie, les changements de mode de communication, les changements interactionnistes, les changements dans la manière d'éduquer et de la prise en charge de leurs enfants, etc. Nous pouvons nous demander si avant de prendre cette décision ou avant de tomber dans cette situation, le couple discute sur l'attitude à adopter tout au long de ladite période.

Pendant cette période d'absence de l'un des deux, nous nous imaginons comment les conjoints entretiennent des relations de toutes sortes attendues aux mariés ; comment ils parviennent à éduquer leurs enfants ensemble. Nous pouvons en outre nous imaginer si le célibat géographique ne met pas en cause la relation amoureuse. De surcroît, ne gonfle-t-il pas le sentiment de regret ? Avec un manque répétitif de plaisir attendu par les deux et une incomplétude ainsi que les dépenses énormes liées à la location de deux maisons, aux frais alimentaires, aux frais de déplacement, etc. ?

Pour cette raison, nous avons été motivé par cette situation et avons eu l'envie de découvrir plusieurs réalités qui se cachent derrière cette pratique contraire aux conceptions des différents

[3]www.expatsparents.fr consulté le 7/2/2021 à 10h17'

auteurs qui ont travaillé sur le mariage selon lesquels le mariage exige une vie d'ensemble sous le même toit. A titre d'exemple, Rosier le définit comme un contrat par consentement, par la soumission de l'un à l'autre en vertu de lui, nuit les droits, car l'appropriation des choses dépend de celle des êtres. L'engagement et, pour sa réalisation, le serment en sort les bases[4]. Quant à Roger Mucchielli, il ajoute que *« Le mariage est une institution sociale consacrant le désir de deux êtres de sexes différents et majeurs (sauf dérogation) de fonder ensemble une unité nouvelle et une famille, officialise une union affective et l'engagement de se prêter mutuellement assistance et secours*[5] ».

Dans toutes ces définitions du concept « mariage », il y a l'idée de deux personnes qui s'unissent en vue d'un plaisir et d'un avenir commun. Est-il le même cas pour les célibats géographiques ?

0.1. Justification du choix du sujet

0.1.1. Intérêt personnel

Le choix de ce sujet ne vient pas du hasard comme le souligne Serge Paugam « *les sociologues ne choisissent jamais totalement par hasard les thèmes de recherche*[6] », tandis que Tharcisse Niyonizigiye a indiqué que « *le choix du sujet de travail peut dépendre de multiples raisons qui s'interpellent et où se mêlent les motifs personnels, les déterminations inconscientes, les influences, les obligations, le niveau d'étude et le milieu socioculturel auquel on appartient*[7]».

Pour ce qui nous concerne, premièrement nous sommes né dans une famille où notre père passait alternativement plusieurs années en Ouganda. Notre mère nous racontait alors cette réalité qu'elle a vécue en précisant ce qui lui était arrivée à cette époque. Quand nous sommes devenu adulte, nous avons constaté que dans une dizaine d'enfants que nous étions, seuls quatre (dont trois vivants) avaient fréquenté l'école secondaire. Et parmi ces trois, nous sommes le seul à avoir fréquenté l'Université. Dès lors, nous avons commencé à penser ce qui est à la cause de cette non-instruction de nos frères et sœurs. De plus, notre région natale est une région rurale où la plupart des jeunes est confrontée à l'exode rural. Devenus mariés, ils continuent

[4] ROZIER Raymond., *Le Burundi, pays de la vache et du tambour*, Paris, les presses du Palais royal, 1973, p. 101
[5] MUCCHELLI Roger, *Psychologie de la vie conjugale*, Paris, E.S.P., 1980, p.118
[6]PAUGAM Serge, « s'affranchir des prénotions », *Dans l'enquête sociologique*, 2012, pp.5-26, p.8.
[7] NIYONIZIGIYE Tharcisse, *De l'identité du père à handicap moteur au sein de la famille*, UB, Bujumbura, 2004, p.2

leur coutume d'aller en ville à la recherche du travail ; ce qu'appellent ces jeunes « Kurōndera ubuzima », traduit « la recherche de la vie ». La jeune mariée, laissée à la maison, se trouve dans une vie solitaire qu'elle n'a pas préparée avant le mariage avec tous les impacts y relatifs. L'expérience vécue est admise dans le choix de ce sujet de recherche comme Serge Paugam le fait sentir que : « *Le professeur qui accueille son étudiant au moment de la délimitation du projet de recherche constate très souvent le lien souvent étroit entre le sujet que celui-ci a choisi et son expérience vécue, le milieu social dans lequel il a grandi, les rencontres qu'il a pu faire, les difficultés auxquelles il a pu être confronté, les problèmes qui le révoltent, les injustices qu'il condamne*[8] ».

Deuxièmement, au Burundi, il y a eu des redéploiements des enseignants à partir des années 2010 qui ont touché un nombre important d'enseignants exerçant leur métier surtout dans les centres urbains. Ceux-ci se sont vus muter manu militari et séparer de leur famille. Ils étaient envoyés dans des écoles éloignées du centre, dans les autres communes ou provinces scolaires où il est difficile, voire impossible de partir le matin et regagner le domicile le soir. Par conséquent, ils sont contraints d'y rester pendant une semaine pour rentrer le weekend, après un mois ou pendant les vacances seulement.

Le troisième élément qui a motivé le choix de notre sujet est un cas qui nous est par ailleurs familier. Il s'agit des militaires et policiers vivant dans les casernes d'une part et ceux qui sont dans les missions de maintien de la paix à l'étranger d'autre part. Les militaires et policiers sont obligés de vivre dans un logement que l'Etat leur attribue pour l'exercice de leur mission du service public. La plupart de ces hommes en uniforme ont une vie professionnelle qui est caractérisée par la séparation résidentielle.

Sous cet angle, et me référant aux cours que nous avons eus en Master1 dont « socio-anthropologie de la pauvreté et de la précarité », « socio-anthropologie de la santé » et « socio-anthropologie de l'enfance, jeunesse et éducation », sur base également de quelques témoignages des étudiants mariés de ma classe dont leurs épouses résident à l'intérieur du pays, l'idée d'aborder ce thème est devenue majeure. Le choix d'un sujet pareil est pertinent dans la mesure où nous voulons comprendre, via le présent travail, les impacts latents de ce phénomène social observable chez certains fonctionnaires, les instruits non-fonctionnaires et non-instruits.

[8] PAUGAM Serge, *Op. Cit.*, 2012, pp.5-26, p.7

Grosso-modo, nous voulons comprendre ce que les célibataires géographiques ont à dire de leurs expériences et comment ils s'adaptent dans cette nouvelle vie.

0.1.2. Intérêt social

Etant donné que tout fait social présente des effets vis-à-vis de la société, notre sujet est utile à notre environnement social. En abordant le phénomène du célibat géographique, la présente recherche met l'accent sur les conséquences de la mobilité matrimoniale pour que les décideurs politiques et les lecteurs du présent travail se rendent compte de ce qui se passe dans les familles dont il est question ici.

En effet, Cécile Vignal, dans son article « devenir célibataire géographique ? Arbitrages conjugaux et familiaux suite à la délocalisation d'une usine », précise que « *les risques de séparation du couple en cas de mobilité d'un seul conjoint sont vivement perçus par les couples. Certains craignent même que l'option de la mutation à l'essai en période probatoire, qui implique une séparation de la famille durant la semaine de travail, n'augmente le risque*[9]» et Marine de Labriolle, dans « psychopraticienne en psychosynthèse accompagnatrice parentale», ajoute encore que « *le célibat géographique est une prise de risque: risque de voir changer son mode de communication, risque de voir demander de l'aide face à un quotidien compliqué, risque de voir la dynamique du couple changer et les jeux de pouvoirs redistribuer ou se dissoudre, risque de la prise de l'indépendance et de la confiance, risque de devoir devenir quelqu'un en dehors du couple et du statut de conjoint, risque de se trouver l'un ou l'autre après ces années de célibat,… Accepter le risque, c'est créer l'opportunité*[10]».

Dans ce cadre, notre environnement social a l'intérêt de comprendre ces différents enjeux qui monopolisent ce phénomène social en vue d'une harmonie sociale. Certes, la pertinence de ce travail par rapport à notre société se trouve davantage dans la compréhension des modalités mises en place par les célibataires géographiques en vue de pouvoir gérer leurs familles et les difficultés éventuelles relatives à cet état de chose.

[9] VIGNAL Cécile, « Devenir célibataire géographique ? Arbitrages conjugaux et familiaux suite à la délocalisation d'une usine », le Harmattan, *Dans cahiers du genre* 2006/2 (nº 41), 2006, pp.139-157, P.144
[10] www.vousaccompagner.fr consulté le 11 février 20021 à 11h52'

0.1.3. Intérêt scientifique

Au Burundi, beaucoup de recherches ont été menées sur la thématique de mariage. Mais l'aspect touchant le célibat géographique est aujourd'hui sombre du fait qu'aucune étude scientifique n'a abordé cette forme de vie conjugale au Burundi. Parmi ces recherches nous pouvons en citer bien évidement :

- ✓ Celle de Clotilde Nduwumuremyi (2006), dans son mémoire intitulé « **Etude des facteurs du mariage précoce en milieu rural »,** étude qu'elle a menée en Commune Makamba où le chercheur a voulu étudier ce qui est à la motivation du mariage précoce, les préférences dans le choix du conjoint, les avantages et les inconvénients du mariage précoce ; cette étude a limité ses recherches sur les facteurs déterminant le mariage précoce en milieu rural.
- ✓ Celle de Denise Hatungimana (2011), dans un mémoire intitule « **Tradition et modernité : étude anthropo-sémiologique des rites du mariage au Burundi »**, une enquête qu'elle a menée en Commune Mubimbi. Cette étude avait pour objectif de dégager les différentes étapes du mariage à savoir les fiançailles, le mariage proprement dit et les cérémonies postnuptiales. Il a mené une étude comparative entre le passage de la tradition à la modernité à propos de la célébration de mariage au Burundi,
- ✓ Une autre étude nuptiale a été celle de Thérence Nijebariko, dans, « **Les facteurs qui poussent les jeunes burundais de la population urbaine à se marier tardivement ».** Celui-ci avait constaté que les jeunes de la population urbaine se marient tardivement par rapport à l'âge légal de 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons à cause de la moindre importance attachée, par ces jeunes, à la progéniture et par conséquent leur décision de mariage tardif.
- ✓ La récente étude de Bertrand Nikuze (2020), dans un mémoire de master, « **Analyse des modalités d'entrée dans la vie adulte des jeunes confrontés au chômage au Burundi ».** Son étude avait un objectif de déceler les impacts pour les chômeurs, diplômés, d'entrer dans la vie adulte c'est-à-dire de fonder leurs foyers, de comprendre quelle signification donnée au mariage par ces jeunes diplômés confrontés au chômage étant donné que le mariage est la porte d'entrée dans la vie adulte et d'analyser les stratégies adaptées selon que le jeune est issu du milieu aisé ou défavorisée.

En dépit de plusieurs recherches déjà faites sur la thématique de mariage, quelques aspects ne sont pas encore abordés, comme par exemple le célibat géographique. En choisissant ce sujet j'ai voulu mettre à la portée des lecteurs un document scientifique dans lequel on pourra lire la façon dont les célibataires géographiques procèdent pour parvenir à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement différentes et les stratégies qu'ils mettent en place pour gérer cette forme de vie conjugale.

0.2. Problématique

En définissant le mariage, bon nombre d'auteurs nous mettent dans l'idée de l'union conjugale et contractuelle pour un désir de deux personnes de sexes opposés, un engagement de se prêter mutuellement assistance et secours, un entretien réciproque dans la procréation des enfants et dans leur éducation après avoir fondé une famille comme le dit Maïté, *le projet de mariage doit, pour être valide, reposer sur des intentions de former une communauté de vie durable* [11]. D'ailleurs, la vie sexuelle, l'entretien réciproque, l'assistance et le secours ainsi que l'éducation des enfants impliquent de toute façon une vie de proximité des membres du couple.

Dans la société burundaise traditionnelle et même actuelle, surtout dans les milieux ruraux, les jeunes couples commencent leur vie conjugale dans une maison non loin de leurs parents. Ils s'en éloignent un peu après un certain temps. Toutefois, l'homme et la femme partagent le même lit, le même toit. Un proverbe rūndi dit « urugó ní babiri » littéralement « le foyer est à deux », ou encore le toit familial implique deux personnes hétérosexuelles comme ce proverbe le signale « l'homme est pour la femme ce que la main gauche est pour la main droite ». Jean Claude Kaufmann nous montre comment la vie conjugale est une situation qui commence progressivement et de temps en temps, elle devient stricte, rigide. Dans cette perspective, il dit ceci : « *la vie conjugale est habituellement marquée par un passage progressif de l'improvisation vers la rigidification*[12]».

Néanmoins, avec les contraintes socio-économiques, socio-professionnelles, socio-politiques, socio-culturelles, académiques, etc., entre autres le développement du marché du travail ouvert à la fois aux hommes et aux femmes, la scolarisation, migration pour emploi, etc. ont produit

[11]MASKENS Maïté, « L'amour et ses frontières : régulations étatiques et migrations de mariage (Belgique, France, Suisse et Italie) », *Dans migrations société*, 2016, pp.41-60.
[12] KAUFMANN Jean Claude, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, 2ème Ed., Paris, Armand Colin, juin 2014, p.126

des changements importants dans le couple. Des formes de gestion de vie conjugale adaptées à toutes ces contraintes susdites ont vu le jour. Dans ce travail, nous allons mettre en évidence, la situation des couples mariés mais qui ne vivent pas ensemble en raison des conditions susmentionnées.

D'ailleurs, François de Singly fait remarquer qu'il *est possible d'être en couple sans vivre ensemble*[13]. Toutefois, la situation d'une telle vie conjugale se montre spécifique dans l'environnement social. Le couple acquiert par contre le qualificatif de « célibat géographique ».

Par ailleurs, Jean Claude Kaufmann revient à dire que « *l'idée même du célibat est contre-nature. Quand le fait se produit malgré tout, il est ressenti comme intolérable.* Il ajoute qu'*il n'y a donc pas de statut plus anormal, plus décrié, plus hostile au corps social que celui de célibataire*[14] ». Par contre, dans l'imaginaire du mariage, il y a l'idée de vaincre la solitude, le besoin de l'autre avec qui l'on partage les plaisirs et chagrins de la vie. Donc, le qualificatif « célibataire géographique » devient par-là problématique.

Quant à Tertullien, *« se marier c'est se montrer incapable de vivre seul. Une fois passe, mais, deux fois est de trop. Et si c'est plus, ce comportement ne relève plus de l'homme mais de la vache ou du cochon*[15] *»*.

Contrairement à cette conception de vie du couple marié qui se limite au niveau des conjoints vivant ensemble, sous le même toit, l'objet de notre recherche sera de comprendre comment deux conjoints vivant séparés (mais, non divorcés) parviennent à gérer complètement leur famille-ménage et les biens familiaux, à satisfaire le désir sexuel, à éduquer leurs enfants, à se communiquer, etc. A ce niveau, des inquiétudes ne manquent pas : nous pouvons nous imaginer si l'époux ou l'épouse, en situation de cette mobilité géographique entrainant par conséquent le célibat géographique, garde toujours sa place, son statut et assure ses responsabilités dans son couple et dans sa famille à tous les niveaux ; si le couple vit dans l'imaginaire du mariage tel qu'il est conçu.

[13] DE SINGLY François, *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Nathan/HER, Armand Colin, 2005, p32

[14] KAUFMANN Jean Claude, *Op. Cit*, pp.18-19

[15]TERTULLIEN « Le mariage des chrétiens » *in mariage et divorce*, Paris, recherches des sciences religieuses, 1974 p.23-24 cité par RUKUNDO Jérémie, « L'image du mari dans l'imaginaire des Burundi », U.B, 2007, p.6

La question principale est la suivante : **comment les célibataires géographiques parviennent-ils à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement déférentes et les stratégies qu'ils mettent en place pour gérer cette forme de vie conjugale ?**

Cette question suscite des interrogations secondaires à savoir :

- Comment les conjoints assurent-ils les responsabilités familiales étant séparés ?
- Comment les biens familiaux sont-ils partagés ?
- Quels moyens utilisés pour échanger sur la gestion de leur foyer, le partage de la joie, de l'angoisse, des chagrins, du bien et du mal ? (Idéal du mariage), etc. ;
- Avec cette distance physique, comment les deux conjoints gèrent-ils leur relation sexuelle ?
- Comment les conjoints vivant séparés assurent-ils l'éducation des enfants et les autres besoins familiaux ?

0.3. Hypothèses

Sur base de la conception donnée au mariage, il s'observe une autre forme que prennent certains mariages actuels qu'est « le célibat géographique ». A ce sujet, une sorte de problématique a été proposée ci-haut. Cependant, la recherche d'information pour le travail scientifique part d'abord d'une problématique générale relative au sujet. C'est une réponse provisoire que l'on appelle **hypothèse.** Elle est une proposition relative à l'explication de phénomènes naturels, admise provisoirement comme vraie avant d'être soumise au contrôle de l'expérience[16]. Elle est donc une proposition qui est faite en réponse à une sous-question et qui aide à répondre à la question centrale[17].

« *Une hypothèse est une prédiction des résultats attendus. Le plus souvent, les hypothèses d'enquête se présentent sous formes d'anticipation d'une relation entre deux éléments*[18] ». Elle est une réponse anticipée et doit être liée à la question de recherche. Et il faudra la vérifier, puis, appuyer ou discuter selon le sujet de l'étude. Les hypothèses que nous nous sommes fixées sont notamment :

[16] www.google.com consulté le 12 février 2021 à20h37'
[17] www.scribbr.fr consulté le 12 février 2021 à20h37'
[18] BERTHIER Nicole, *Les techniques d'enquête en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006, p.44 (2009 pour la présentation impression), 3ème Ed.

- L'un des conjoints assurerait les responsabilités familiales malgré l'absence de l'autre ;
- Les biens familiaux seraient partagés en deux parts, chacun avec une part équivalant à ses charges et besoins ;
- Le couple vivant en résidences éloignées ferait recours au téléphone pour échanger sur la gestion de leur foyer, le partage de la joie, de l'angoisse, des chagrins, du bien et du mal (idéal du mariage), etc. ;
- La distance physique des deux conjoints aurait un impact important sur la gestion de leur sexualité ;
- L'éducation des enfants deviendrait problématique, soit un des conjoints s'en occuperait, soit on partagerait les enfants et les charges

0.4. Objectifs

0.4.1. Objectif général

Dans ce travail, nous allons étudier la situation vitale des conjoints vivant séparément, non divorcés dans les domaines social, économique, relationnel et sexuel ; et la manière dont ils éduquent leurs enfants. Etudier comment les deux mariés mais non cohabitants parviennent à s'incorporer du nouveau statut d'« adulte » tel qu'il leur est défini dans leur engagement au mariage. Au fond, ils ne sont pas célibataires même si informellement, ils sont qualifiés de célibataires, mais cette fois-ci avec le qualificatif « géographique ».

0.4.2. Objectifs spécifiques

- Comprendre comment le couple marié mais non cohabitant partage les responsabilités familiales ;
- Etudier la gestion du patrimoine familial pour les conjoints vivant en résidences éloignées ;
- Etudier comment les conjoints non cohabitants font face au besoin sexuel ;
- Comprendre les stratégies de communication du couple en situation de célibat géographique ;
- Comprendre la gestion de l'éducation des enfants et des autres besoins pour les conjoints vivant séparément.

0.5. Délimitation du sujet

Pour mieux mener un travail de recherche, il faut qu'il soit délimité dans l'espace, dans le temps et dans le domaine.

0.5.1. Délimitation spatiale

Nous avons choisi de mener notre enquête dans la province de Karusi plus précisément en Commune de Buhiga. Cette dernière compte deux centres urbains importants dont le centre Buhiga, au chef-lieu zonal de Buhiga et centre Karusi, au chef-lieu à la fois provincial de Karusi (ou de la commune Buhiga). Dans cette province, les deux centres ont été touchés par les redéploiements des enseignants qui ont eu lieu dans les années 2010 sur tout le territoire national.

De plus, les mêmes centres sont préférés par des fonctionnaires, des militaires, des policiers et d'autres personnes ayant les moyens pour vivre dans les centres urbains. Grâce à leur accessibilité aux divers services générateurs de revenus, les deux centres accueillent effectivement un nombre important des chercheurs d'emploi. Toutes ces catégories susmentionnées, entrent bien dans la population d'enquête de mon travail.

0.5.2. Délimitation temporelle

Bien que ce phénomène de célibat géographique existe depuis longtemps dans l'image de la matrimonialité burundaise notamment à cause des cas de guerres qui ont secoué le Burundi (réfugiés), cas des militaires, cas des chercheurs d'emploi, etc. nous avons jugé bon de limiter notre travail dans le temps. D'ailleurs, Alain Supiot affirme que « *l'exploitation sans limite mettait en péril la reproduction même de la force de travail*[19] ».

Pour ce, nous allons nous baser essentiellement sur les familles ayant connu le célibat géographique à partir des années 2010 à nos jours. Cet intervalle, parce que le redéploiement des enseignants a commencé à s'observer au Burundi à la même temporalité. Mais aussi, c'est à partir de 2010 que le Burundi a connu des cas de chômage considérables. Les chômeurs, au moment de la recherche d'emploi, sont contraints à accepter d'être affectés n'importe où se trouvant cet emploi sans tenir compte de leur état civil. Bien sûr, si effectivement la chance

[19] SUPIOT Alain, « Droit social », 1995, pp.147-199

d'en avoir se produit. C'est, en définitive, à partir de cette période que les circonstances relatives à des mutations formelles ont pris une grande envergure.

0.5.3. Délimitation dans le domaine

« Le vécu des célibataires géographiques » est notre objet de recherche, il conduit à limiter notre travail. Ici comme le sujet le rappelle, nous n'allons pas travailler sur toutes les familles matrimoniales. Seul le célibat géographique nous intéresse.

0.6. Subdivision du travail

A part la partie introductive et conclusive, notre travail est subdivisé en trois chapitres à savoir :

- Le premier chapitre intitulé « approche théorique et conceptuelle ». Dans ce chapitre, il est question de signifier tous les mots clés faisant partie de notre sujet de recherche pour essayer d'enlever toute confusion qui pourrait entrainer des équivoques y afférents. Ensuite, à l'endroit de notre travail, ce chapitre passe en revue de la littérature notamment sur ce que disent différents auteurs dans les études déjà faites sur le mariage en général et le célibat géographique en particulier et les mobilités résidentielles éventuelles. C'est dans ce même chapitre que la démarche interactionniste s'énonce pour se valider comme théorie-mère du présent travail.
- Le deuxième chapitre se présente comme : « cadre méthodologique ». Il est question de la présentation de notre inspiration méthodologique. Sous cet angle, les méthodes et techniques utilisées sont identifiées dans ce chapitre. Ensuite, nous allons présenter le recueil documentaire, le terrain d'étude, les personnes interviewées, les observations, entretiens, immersion dans le terrain, les difficultés rencontrées, la population d'enquête, le déroulement d'enquête, les outils de collecte des informations, etc.
- Le troisième chapitre est : « Présentation, analyse et discussion des résultats ». Ce troisième et dernier chapitre sera expliqué par les données recueillies sur terrain. Il sera question, comme l'intitulé du chapitre l'expliquer, de présenter, d'analyser et de discuter les résultats obtenus et d'en donner une interprétation scientifique.

CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE

I.0. Introduction

Dans ce chapitre, il est question, en premier lieu, de signifier tous les mots faisant partie de notre sujet de recherche pour essayer d'enlever toute confusion qui peut entrainer des équivoques y afférents. Ensuite, à l'endroit de notre travail, ce chapitre passe en revue de la littérature notamment sur ce que disent les différents auteurs dans les études déjà faites sur le mariage en général et le célibat géographique en particulier et les mobilités résidentielles éventuelles. C'est en fin dans ce même chapitre que la démarche interactionniste se parle pour montrer la théorie-mère du présent travail.

I.1. Définitions des concepts clés

I.1.1. Mariage

Le terme mariage est un concept qui présente des complexités dans sa significativité. Dans son origine historique, le mariage chrétien vient du premier miracle de Jésus Christ lors des Noces de Cana en Galilée où il changea de l'eau en vin, puisqu'il n'y avait pas de vin. L'Épître aux Romains et la première épître aux Corinthiens parlent de l'union spirituelle que forment un mari et une femme.[20]

Pour les chrétiens, le mariage dans la tradition chrétienne est l'alliance d'un homme et d'une femme, pour former un couple et fonder une famille[21]. La religion chrétienne formalise cette institution par un rite religieux (le sacrement de mariage) tout en l'inspirant (présentant un idéal de communion spirituelle) et la règlementant dans le vécu des personnes concernées. Pour les articles homonymes, le mariage est une union conjugale contractuelle et/ou rituelle à durée illimitée, déterminée ou indéterminée, reconnue et encadrée par une institution juridique ou religieuse qui en détermine les modalités[22]. Les formes du mariage varient d'une société à une autre, et parfois au sein de la société.

[20] Bible, Evangile selon jean, chapitre II, 1-12

[21]https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mariage_chrétien&oldid=179317841consultée le 13 février 2021 à 21h54'

[22]https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Mariageconsulté le 01 Avril 2021 à 18h51'

En français, le nom « mariage » provient du verbe latin *maritare*, issu de *maritus,* qui dérive d'après une explication traditionnelle de *mas/maris*, le mâle. L'adjectif qui lui correspond « matrimonial », provient du substantif latin *matrimonium,* issu de *mater*, la mère et signifiant également mariage. L'usage du mot latin *matrimonium* dans les textes juridiques et théologiques a largement contribué en Europe à l'élaboration de la notion de mariage. Par exemple en italien, espagnol et en portugais il est reconnu sous la forme de *matrimonio* et en anglais *matrimony.* Le mariage est défini usuellement comme étant l'union légitime d'un homme et d'une femme et, plus récemment, comme une union légitime entre deux personnes qui souhaitent créer une famille et vivre ensemble. Le mariage s'entend également comme l'acte par lequel le couple se place dans une situation juridique durable afin d'organiser la vie commune et de préparer la création d'une famille. Le mariage est ainsi un acte officiel et solennel qui institue entre deux époux une communauté socialement reconnue appelée « famille » (ou foyer, feu, ménage) dont le but est de constituer un cadre de vie stable, commun aux parents et aux enfants pour leur éducation[23].

Dans l'examination anthropologique de la question de la définition du mariage, François Héritier donne un sens au mariage relatif aux groupes antagonistes, réussissant la formule d'instaurer des espaces de paix pendant une indétermination de la dureté et en raison des avantages. Dans son article qu'il a intitulé « quel sens donner aux notions de couple et de mariage », il définit le mariage hétérosexuel comme étant une formule parmi d'autres qui a particulièrement réussi en raison des avantages qu'elle présente, toutes les formules ayant pour effet d'instaurer des espaces garantis et durables de paix entre deux groupes antérieurement antagonistes[24].

Selon Marc Guelfucci, le mariage est un échange de consentement, comme l'état de vie qui en découle, l'homme et la femme consentent pour fonder une famille[25]. Il admet que toute société dépend de la fécondité des unions sexuelles. Dans le sens psychologique du terme Norbert Sillay, dans *le dictionnaire de psychologie*, précise que le mariage est une union solennelle d'un homme et d'une femme en vue de fonder une famille[26]. Dans la conception sociologique,

[23]https://fr.wikipedia.org/w/index,php?title=Mariage&oldid=179613257 consulté le 14 février 2021 à ooh01'
[24] HERITIER François, « Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? », *Dans Informations sociales* 2005/2 (N^{O} 122), PP. 6-15.
[25] GUELFUCCI Marc, *Eléments pour une définition du mariage : étude de droit naturel*, Paris 2, canonique et civil, 2008.
[26] SILLAMY Norbert, *Dictionnaire de psychologie*, Bordas, 1980, p.706

le mariage est conçu comme un ensemble des dispositions sociales qui crée au tour de l'individu le type d'ordre dans lequel l'expérience de la vie, pour lui, prend un sens[27]. Sans présence de contestation, l'alliance entre individus semble une préoccupation sociale de toutes les sociétés du monde. Michel Messu, dans le débat sur le mariage pour tous, explique, de ce fait, que le mariage ne se présente que comme une forme juridique singulière de l'alliance entre les individus[28].

En Afrique, le mariage reste toujours une étape de liaison entre deux personnes et par conséquent deux familles. Mais sous l'angle juridique, on légalise seulement le mariage civil. Selon la culture gabonaise par exemple, Cornélia Bounang Mfoungue, dans sa thèse, nous parle du mariage comme une institution qui permet l'union de deux personnes et deux familles. Mais le mariage traditionnel encore appelé mariage coutumier reste une étape importante durant laquelle se déroule la cérémonie de la dot[29]. Dans son travail, elle a mis l'intérêt sur la compréhension des influences qu'exerce le modèle de vie occidental en matière de mœurs et de style de vie par le biais de l'urbanisation, de la scolarisation et des médias.

Au Burundi, le mariage, dans la légalisation, est autorisé pour deux personnes (homme et femme) ayant atteint 18 ans pour la femme et 21 ans pour l'homme. Le code des personnes et de la famille du Burundi, dans son article 87, fait sentir le mariage comme étant l'union volontaire de l'homme et de la femme, conformément à la loi civile. L'article 93 du même code ci-haut cité stipule que la validation de mariage ne peut être conditionnée que par le versement d'une dot, même dans le cas d'un engagement écrit du futur époux[30]. L'union entre homme et femme présente une nécessité incontournable dans la continuité de l'espèce humaine. Au Burundi, c'était au père de choisir pour son fils et pour sa fille, des conjoints qu'ils ne rencontreraient que le jour de leur matrimonialité. Mais aujourd'hui le choix revient au garçon et à la fille eux-mêmes.

Dans toutes ces définitions, on doit entendre, dans la matrimonialité, le désir d'entrer dans un modèle qui se réfère à des valeurs éthiques telles que la fidélité, l'affectivité, le lien, le secours,

[27] BERGER Peter et Al., *Le mariage et la construction de la réalité*, Diogène, Paris, 3, Avril 1964
[28] MESSU Michel, « Mariage et société des individus : le mariage pour personne », *Dans Recherches familiales*, 2015/1 (no12), pp. 289-306.
[29] BOUNANG MFOUNGUE Cornélia, *Le mariage africain, entre tradition et modernité : étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*, Université Paul Valéry, Montpellier III, Mai 2012, p.2
[30]Décret-loi nº 1/024 du 28 Avril 1993 partant réforme du code des personnes et de la famille, (B.O.B., 1993 nº 6 p.123), dans CODES ET LOIS DU BURUNDI, 2010, Tome I, Articles 87 et 93 p. 209

assistance, vie commune et communautaire. Le mariage crée entre les époux une communauté de vie impliquant le devoir de cohabitation (article 121 du code susdit). Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance (article 122 alinéa 1).

I.1.2. Célibat géographique

Le célibat géographique, étant un phénomène social par excellence, est un terme énigmatique (difficile à comprendre) pour le public du monde entier en général et du Burundi en particulier. Il est une réalité qui se pose presque inévitablement à un moment de la vie d'expatrié. Le terme célibat géographique n'est pas répandu et cela cause des difficultés pour trouver une définition universelle. En effet, des approches ont été faites et certaines définitions ont été proposées à ce sujet. Pour cela, on revient à dire que le célibat géographique est un mode d'être en couple qui se sépare par conséquent l'étayage du couple est ébranlé.

Le célibat géographique est une séparation temporaire, décidée mais non choisie qui concerne tous les couples, quel que soit leur âge. Personne n'est à l'abri d'un retournement de situation, de la maladie d'un enfant, d'un handicap scolaire, d'un impératif familial ou professionnel[31]. Le célibat géographique est une migration résidentielle provisoire liée à la mobilité professionnelle[32]. Thomas Sigaud quand il étudiait la mobilité résidentielle des salariés en France, il a démontré que la mobilité résidentielle est un phénomène difficile à mesurer qu'il n'y paraît[33]. Il s'agirait quant à lui de « bouger pour l'emploi »[34]. Néanmoins, est devenu célibat géographique alors, une mobilité résidentielle provisoire ne concernant que l'un des conjoints. Cette personne en expatriation est appelée « célibataire géographique »[35].

Il convient de distinguer le célibat géographique, d'une vie faite de voyages d'affaires fréquents, même si dans les deux cas, il y a absence du conjoint pour une plus ou moins longue période. Lors d'un voyage d'affaire, il y a départ et retour dans un même lieu, le lieu où toute la famille vit ensemble : la maison. Le célibat géographique, lui, impose le choix de vivre séparément dans deux lieux différents et de se retrouver tous ensemble à d'autres moments. La communauté de résidence de la famille n'existe plus car il y a deux lieux séparés d'habitation.

[31]https://www.expatsparents.fr consulté le 15 février 2021 à 21h23'
[32] VIGNAL Cécile, *Op. Cit*., pp.139-157
[33] SIGAUD Thomas, « *Mobilités résidentielles et professionnelles des salariés en France : entreprises, marchés et territoires, une articulation en tension* », université Paris Dauphine, Paris IX, 2014, P.53.
[34] Ibid., p.6.
[35]www.femmexpat.com>expatriation consulté le16 février 2021 à13h05'

Même s'il n'est jamais là, le voyageur d'affaire connaît des périodes où il voyage moins et surtout ses voyages obéissent à un rythme aléatoire, rythme décidé en fonction des besoins de l'entreprise mais dans le cas du célibat géographique, au contraire, il y a un rythme établi, fait de visites au lieu de résidence de la famille : tous les week-ends, tous les 15 jours, tous les mois, etc.[36]

I.1.3. Couple marié

Quand on parle de couple, il faut comprendre deux éléments. Ces derniers faisant objet de notre étude ne sont autres que les humains. Différentes approches définitionnelles ont été montées pour essayer d'expliquer ce qu'est un couple.

En philosophie le couple est une institution sociale. Marcela Lacub, juriste, définit le couple comme étant « *une instance désirante un appariement sexuel, précaire de surcroît*[37]».

En psychologie, le couple est un mode de pensée qui consiste à transformer en relation causale l'association de deux éléments liés par une concomitance perceptive, une assonance une opposition ou un automatisme de signification[38].

Dans le sens social, dire un couple revient à désigner deux personnes unies par des relations. De ce fait, le couple devient une entité formée de la relation entre deux personnes[39]. Dans le même sens, le couple est défini par le partage entre deux personnes d'une sexualité reconnue socialement et accompagnée, mais ce n'est pas toujours le cas, de la cohabitation[40].

Dans la présente étude, ces deux personnes doivent être unies ou en concubinage pour avoir formé un couple, c'est-à-dire un couple conjugal ou marié. Norbert Sillamy épouse cette idée en définissant le couple conjugal. Il écrit que le couple conjugal est « *une union ou une relation qui s'impose comme une réalité sociale et biologique*[41] ». Le couple conjugal va alors dans le sens de l'union entre l'homme et la femme dans l'amour en vue de la procréation des enfants. Le couple marié est celui des personnes unies par le mariage, liées par un PACS (pacte civile

[36]https://www.ici-londres.com/londres-pratique/83~le-celibat-geographique-quel-impact-sur-le-couple-et-la-famille- consulté le 07/3/2021 à 14h20'
[37]https://la-philosophie.com consulté le 17 février 2021 à 9h21'
[38]https://carnets2psycho.net consulté le 17 février 2021 à 9h31'
[39]https://fr.m.wikipedia.org consulté le 17 février 2021 à 9h25'
[40]JOYE Sylvie et SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle, « le couple : « une définition difficile, des réalités multiples ». Langues, textes, histoire 65 (65), 2013, PP5-18.
[41]SILLSMY Norbert, *Op. Cit.*, 1980, p.305

de solidarité, qui est un contrat signé entre deux personnes majeures, de même sexe ou sexe opposé, pour organiser leur vie commune selon des obligations et des droits spécifiques, institué en France en 1999) ou vivant en concubinage.

I.1.4. Résidence

Dans le sens le plus simple, la résidence est le fait de demeurer dans un lieu. C'est un séjour imposé dans le lieu où l'on travaille. Dans ce sens le mot a comme synonyme « l'habitation ». La « résidence » est un terme différent du « domicile ». Le code civil définit le domicile comme étant le lieu où une personne possède son établissement. De son côté, la résidence est conçue comme une situation de fait[42]. C'est le lieu où une personne habite lorsqu'il se trouve hors de son domicile. Le code civil burundais stipule que le domicile de toute personne est au lieu où elle a son principal établissement. A défaut de domicile connu au Burundi, la résidence en produit les effets (article19, alinéa 1). Il ajoute que le domicile des époux est au lieu où est établi le ménage (article 21, alinéa 1). La résidence selon le même code est au lieu où une personne se demeure effective (article 19, alinéa 2)[43]. Dans son expression plus aboutie, la résidence est une réponse féconde à la question de l'habitation et de logement lorsque le sujet est hors du domicile ou du domaine familial. Nicolas Randoux montre que la résidence principale s'avère un concept autonome s'attachant à satisfaire le besoin primordial pour chacun de se loger[44].

I.1.5. Famille

Une famille est la partie d'un ménage qui compte au moins deux personnes. Elle peut être constituée soit d'un couple vivant au sein d'un ménage avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Est dite famille, un ensemble formé d'un père, d'une mère (ou l'un des deux) et le(s) enfant(s).

Serge Vallon précise que parler de la famille suppose de parler d'un objet si « familier », si commun à tous, qu'il risque d'être évident et donc un peu ennuyeux à décrire. Dans un premier temps, il définit la famille comme un ensemble uni que forment les parents et leur enfant[45]. De

[42]https://www.juritravail.comconsultée le 19 février 2021 à 11h45'
[43]Décret-loi nº 1/024 du 28 Avril 1993, *Op. Cit.*, Article 19-21, p. 205
[44] RANSOUX Nicolas, « La résidence principale », Lille 2, 2008, p.3
[45] VALLON Serge, « Qu'est-ce qu'une famille ? Fonctions et représentations familiales », *Dans VST-Vie sociale et traitements*, 2006/1 (nº89), pp.154-161.

cette définition, on peut admettre que : la famille = papa + maman + enfant, parfois les enfants. Dans un second temps, il considère la famille comme un groupe solidaire d'appartenance, composé de ceux qui vont devoir s'aider sans réfléchir ni calculer[46].

Alan Mirabelli, quant à lui, définit la famille comme toute combinaison de deux ou plusieurs personnes liées entre elles par des liens de consentement mutuel, de naissance, d'adoption ou de placement et qui, ensemble, assurent à divers degrés la responsabilité des éléments suivants, ou de certains d'entre eux : soins des membres du groupe sur le plan physique; ajout de nouveaux membres par la procréation, l'adoption, ou le placement; socialisation des enfants; conduite des membres de la famille en société; production, consommation et distribution des biens et services ; réponse aux besoins affectifs[47].

Du coup, partant de la définition précédente, nous pouvons classer la famille, sous l'angle parental, en double dimension :

- La famille étendue ou élargie comprend bien évidemment le père, la mère, les enfants, les frères, les sœurs, les grands-parents, les arrières grands-parents, les oncles (paternels et maternels), les tantes (paternelles et maternelles), les cousins/cousines, les beaux-parents, les beaux-frères, les belles-sœurs, etc.
- La famille restreinte ou encore nucléaire qui est composée :

❖ du père, de la mère et des enfants d'une façon générale;
❖ du père et de la mère pour les jeunes mariés par exemple (enfants attendus);
❖ du père ou de la mère et ses enfants (si l'un des parents n'est plus);
❖ des enfants seulement (si les parents ne sont plus).

Cette dernière catégorie intéresse la pensée définitionnelle de Maurice Porot quand il explique que la famille est un ensemble de personnes d'un même sang, vivant sous le même toit et plus particulièrement le père, la mère et les enfants[48]. Pour lui, deux critères explicatifs du lien familial sont à la mise en considération à savoir le sang et le toit familial commun.

La première dimension, quand elle, correspond à la pensée de Marc Barengayabo, quand il donnait le sens de la famille dans le contexte africain, il déclare qu'en Afrique, la famille est

[46] *Idem*.
[47] MIRABELLI Alan, « Au-delà de l « idéal » familial : Beryl Plumtre et la définition de la famille », *Institut Vanier de la famille*, 1972.
[48] POROT Maurice, *L'enfant et les relations familiales*, Paris, PUF, 1979, p.8.

constituée par la lignée des descendants d'un même ancêtre. Il appelait cette famille, la « famille parentèle » par apposition de la « famille-ménage ». Cette première est celle qui rassemble tous les descendants d'un même ancêtre et vivant sous l'autorité d'un seul chef, sans agir au nom du fondateur de la famille duquel il tient le pouvoir. Cette famille est la famille globale réunissant les différents individus tous unis par des liens du sang. Quant au ménage d'après le même auteur, dans le contexte africain, il ne porte pas le nom de famille (du moins dans beaucoup de régions), vient s'insérer et ne vit, n'a de droits qu'enté sur la famille. Le ménage est conditionné par la famille, tout son être, toute son activité, en dépend[49].

Le cours de sociologie de l'éducation et de la famille nous apprend que la famille a pour rôle primordial d'assurer la sécurité des composantes et d'en garantir l'éducation étant donné que la famille est un agent de socialisation par excellence. Ce rôle est assuré en respectant la hiérarchie familiale à commencer par le père, la mère, l'aîné, etc.

Partant de toutes ces définitions susmentionnées, nous pouvons faire une approche significative du terme famille comme étant « un ensemble de personnes partageant un même toit et d'une même consanguinité liées entre elles par des relations familiales mutuelles et un amour réciproque ». La famille étant considérée comme un tout indissociable dont sont en interrelation les parties composantes les unes des autres. On imagine alors ce qui arrive quand l'une des parties n'est plus dans le toit. Dans cette perspective, notre préoccupation est de comprendre la suite de la séparation de l'un des parents de la totalité familiale.

I.1.6. Vie sociale

On ne se prétend pas comprendre ce qu'est la « vie sociale » sans comprendre ce qu'est la « société ». En principe, la nature de l'homme est de vivre en société ce qui signifie que l'homme a une nature sociale. Un homme seul ne constitue pas une société. Pour qu'il y ait société, il faut qu'il y ait plusieurs hommes. De ce fait, les hommes vivent en société parce que l'homme seul ne peut s'épanouir ni se développer à lui seul, et par conséquent ne peut même pas vivre.

Mais cela est encore insuffisant pour parler de la société tel que définie par Jean-François Dortier en disant que tous les sociologues s'accorderont pour dire qu'une société est plus qu'une collection d'individus qui coexistent sur un même territoire. Pour lui, pour faire une société, il

[49] BARENGAYABO Marc, *La dot matrimoniale au Burundi*, pontificia Universitas Lateranensis, Romae, 1973, p22

faut que les individus forment une unité plus vaste et soient reliés entre eux par des liens, des règles, une culture commune et des interactions. La société n'est pas donc une affaire de nombre, ni de ressemblance (tous les gens sur la plage sont en maillot de bain) mais la société suppose des liens d'interdépendance suffisamment consistants pour former un ensemble plus vaste[50]. Partant, non seulement l'existence des hommes constitue une société, mais aussi les faits sociaux qui les unissent font d'eux une dynamique interactionniste. Cité par Jean-François Dortier, Georg Simmel, en 1886, époque de la naissance de la sociologie, dans son article, nous montre les quatre piliers de l'ordre social. 1) la société c'est le pouvoir ; 2) la société c'est l'échange ; 3) la société c'est la culture ; 4) la société ce sont les émotions collectives[51]. Par une des voies d'entrer dans la sociologie durkheimienne, la société est le rapport singulier ente le vital, le social et le mental[52].

Emile Durkheim souligne que les faits sociaux sont comme des choses marquant la genèse de la sociologie[53]. Toutefois, une vie sociale est une vie en relation basée sur les rapports d'un individu et les autres membres de la collectivité et Emile Durkheim précise que la vie sociale est tout entière faite de représentations[54]. Autrement dit, la vie sociale concerne les relations entre les membres de la société. La vie sociale implique la communication entre le sujet et ses semblables. Nonobstant, la vie sociale faisant notre préoccupation dans le présent travail n'est pas celle de la société dans son sens plus large mais celle de la société plus restreinte qu'est la « famille ».

I.1.7. Ethnographie

L'ethnographie est une méthode d'étude descriptive des groupes humains et leurs caractères anthropologiques ou sociaux dont se servent les anthropologues dans le but de décrire les coutumes et les traditions d'un groupe humain. Cette étude aide à connaître l'identité d'une communauté humaine qui est développée dans un cadre socioculturel[55]. Pour Frédéric Parent et Paul Sabourin, l'ethnographie demeure bien souvent reléguée à un stade exploratoire et heuristique qui est certes important, mais néanmoins insuffisant à produire une connaissance

[50] DORTIER Jean-François, *Le dictionnaire des sciences sociales*, Sciences Humaines Editions, 2013, p.329.
[51] Idem, p.330.
[52] KECK Frédéric, « Vie sociale et genres de vie. Une lecture des causes du suicide de Maurice Halbwachs », *Dans Revue d'Histoire des sciences humaines* 2005/2(no13), pp.33-50
[53] DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Presses universitaires, Paris, 1895, p.15
[54] *Ibid*., p.11
[55] https://lesdefinitions.fr/ethnographie consulté le 12 juillet 2021 à 18h06'

générale. Pour eux, faire une ethnographie implique un engagement bien particulier de la part du ou de la chercheur (e) qui, en plus de réaliser un travail de longue haleine qui ne respecte pas les normes productivistes de la recherche universitaire actuelle, doit s'intégrer dans un milieu avec le risque d'échouer et s'engager dans les relations et discussions rarement prévisibles et calculables en termes quantitatifs de temps et d'énergie. Pour ces auteurs, la pratique ethnographique s'inscrit dans l'état même des rapports sociaux de l'ethnographe au sein de sa société qui permet ou non l'articulation de ses différents espaces d'appartenance[56]. Pour pallier à ce défi, Jean- Emile Charlier et Frédéric Moens, proposent de recourir à triangulation méthodologique. « Celle-ci consiste à déployer plusieurs techniques pour étudier un même objet. Il s'agit toujours de tester la robustesse des résultats produits par une technique et de ne jamais faire confiance à un seul instrument de production de données, quelle que soit sa sophistication ».[57]

Par contre, ceci ne rencontre pas bien l'avis d'Alain Marchive pour qui, l'ethnographie est sans doute la science (de l'homme et de la société), où le chercheur est le plus étroitement impliqué dans le monde qu'il étudie, et où il est amené à établir les relations les plus étroites avec les personnes auprès de qui il mène l'enquête. Quelle que soit la nature de ces relations (plus ou moins amicales, plus ou moins distantes), elles ne peuvent pas ne pas influencer sur le déroulement de l'enquête et constituent une donnée incontournable de la recherche. Pour lui, on peut parler sans craindre de se tromper, d'actualité de l'enquête ethnographique, tant que celle-ci s'impose aujourd'hui comme un moyen incontournable d'accès à la connaissance dans le champ des sciences sociales[58].

I.2. Conception matrimoniale burundaise

Au Burundi, le mariage avait depuis longtemps un objet central de procréation puisque dans la coutume burundaise l'enfant était comme un pilier pour ses parents et surtout à l'âge de la vieillesse. Bertrand Nikuze soutient sans doute cette idée dans ses propos en révélant que la société burundaise est très nataliste, le but du mariage est essentiellement la procréation pour

[56]PARENT Frédéric et Paul SABOURIN, « Ethnographie et théorie de la description – La construction des données sociologiques ».*Cahiers de recherche sociologique*, (61), 2016.pp109-126.https://doi.org/10.7202/1042371ar
[57]CHARLIER Jean-Emile et CAMPENHOUDT Luc Van (sous la direction), *4 méthodes de recherche en sciences sociales : cas pratique pour l'Afrique francophone et Maghreb*, Paris, Dunod, 2014. P. 75
[58] MARCHIVE Alain, « Introduction. Les pratiques de l'enquête ethnographique », *dans les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle* 2012/4 (Vol.45), pp.4 à 14

des raisons tant économiques que sociales. La grande majorité des parents du milieu rural considère l'enfant comme un bâton de vieillesse[59]. Pour cette raison, la culture burundaise a rehaussé l'institution de mariage à travers les rites. Par-là, le mariage est un engagement social, un instrument créateur, pour l'individu, de normes, d'une sorte d'ordre dans lequel sa vie trouve un sens. L'idée de Maillochon vient pour stabiliser celle-ci en disant que : c'est un lieu de sociologie de la famille de dire que le mariage sert à l'individu de protection contre l'anomie[60]

I.2.1. Mariage et dot coutumiers au Burundi

Les deux termes (mariage et dot) sont mis ensemble parce que, jadis, la valeur du mariage traditionnel apparaissait absolument dans le paiement dotal. La compréhension du mariage d'autrefois fait appel au poids que disposait la dot. Autrefois, le choix du conjoint n'était pas chose facile au Burundi pour les futurs conjoints. La tradition nous renseigne que le concept de mariage était attaché aux seules deux familles, celle maritale et celle de la fille et non aux futurs conjoints. Les chefs des deux familles commençaient d'abord, de façon réciproque, par se rendre visite dans le but de guetter le niveau de vie familial. Une fois satisfait, le père du garçon prenait la charge de pourparlers et cela de manière systématique. Marc Barengayabo souligne que dès que la première démarche a été faite, ouvrant les pourparlers pour un futur mariage, de part et d'autre le père de famille s'enquiert sur l'honorabilité de la famille du futur ou de la future, sur ses faits et ses gestes[61]. Ce système se voit également dans le propos de Nikuze Bertrand qui dit que les négociations se déroulaient autour d'une cruche de bière dans une atmosphère agréable. Tout cela pour respecter le proverbe kirūndi qui dit « ubunyegeri buyāgira kw'īgúfa » littéralement « les fourmis discutent autour de l'os ». Cet auteur ajoute que le père du garçon était accompagné par d'autres membres de la famille mais le principal protagoniste dans cette affaire, est que le garçon ne faisait pas partie de cette délégation.[62]

Etant donné que la décision finale revenait toujours aux pères des futurs époux, comme le souligne Marc Barengayabo, le droit de décider revenait pratiquement au père du jeune homme (ou de la jeune fille) qui prenait l'avis de la parentèle. Il consultait cependant pour les

[59]NIKUZE Bertrand, *Analyse des modalités d'entrée dans la vie adulte des jeunes confrontés au chômage au Burundi*, Université du Burundi, Bujumbura, Août 2020, p.24.
[60] MAILLOCHON Florence, *la passion du mariage, Presses Universitaires de France*, Paris, avril 2016, p.1
[61] BARENGAYABO Marc, *Op. Cit*., p.26
[62] NIKUZE Bertrand, *Op. Cit*, p.23

convenances et pour ne pas faire de faux pas ; *jure*, c'était à lui que la décision incombait. Cela officiellement bien sûr mais, car officieusement, c'était l'avis de la mère qui comptait[63].

Ainsi, après les négociations, le consensus exigeait au père du garçon de franchir l'étape de payer la dot qui était hier comme un symbole de gratification ou de récompense que les parents du garçon donnaient aux parents de la fille. La dot telle que définie par Adrien Ntabona comme étant un cadeau symbolique remis aux parents de la fiancée en vue de sceller une alliance matrimoniale et par là, garantir la stabilité du mariage et la légitimité des enfants[64], était relative à la vie socio-économique de la famille du garçon. En effet, on payait les vaches et les objets en fonction de l'ethnie d'appartenance. Par exemple Jean Baptiste Ntahokaja nous dit que la dot des tutsis était la vache, celles des hutus était des houes, celle des twas, des pots ou des moutons[65] (…) selon certains endroits ; ou encore on donnait des paquets de sels, des houes et des perles d'après la recherche de Béatrice Ntamarerero[66]. La tradition burundaise pensait au mariage après le paiement de la dot. Cette dernière est l'objet de la validation du mariage lui-même. Quant à Jeanne Niyonzima, la dot était la seule condition pour que le mariage soit valide[67]. Cela est de droit approuvé par l'article 93 déjà cité du code des personnes et de la famille (*la validation de mariage ne peut être conditionnée par le versement d'une dot, même dans le cas d'un engagement écrit du futur époux*).

La dot est une tradition laissée par nos aïeux mais qui garde sa perpétuité valeureuse de génération en génération malgré quelques modifications liées à la mondialisation culturelle. Celles-ci n'ont jamais aboli la dot, seulement la forme, le sens et la pratique ont subi des mutations. Aujourd'hui, paradoxalement à la tradition, la dot reste toujours indispensable mais avec un montant exorbitant. De surcroît, un gendre sans dot est comme une fleur sans odeur. Il en est de même pour une fille mariée sans être dotée.

Après ce versement de la dot les préparatifs nuptiaux voyaient le jour. Le jour des épousailles arrivait dans une fatalité totale de méconnaissance des futurs époux. Le mariage de raison a été

[63]BARENGAYABO Marc, *Op. Cit.*, p.27
[64] NTABONA Adrien, *La dot au Rwanda et au Burundi*, In Revue de l'association saint augustin, n°2, Rome, 1965, p. 84
[65]NTAHOKAJA Jean Baptiste, *Plaidoyer pour l'Afrique*, Université du Burundi, Bujumbura, 1993, p.124
[66] NTAMARERERO Béatrice, *les implications du glissement de l'Inkwano « dot » vers l'argent au Burundi*, Université du Burundi, Bujumbura, 2012, p.62
[67] NIYONZIMA Jeanne, *Opinions des jeunes du milieu rural sur la pratique de dot: enquête menée dans la zone de Rusengo, Commune et Province Ruyigi*, Université du Burundi, Bujumbura, 2013, dans résumé.

souvent privilégié au détriment de mariage d'amour qui est récent[68]. Dans cette perspective, Florence Maillochon montre que les jeunes ne disaient pas qu'ils font la fête pour célébrer leur union matrimoniale, mais qu'ils se marient pour faire la fête[69] […]. Le jour des noces était une occasion cruciale pour les époux de la mutuelle reconnaissance, de sentiments, d'amour, etc. Soulignons que le mariage coutumier avait une fonction de la généalogie dans la perpétuité du nom de la lignée de ces ancêtres. Les propos de Marc Barengayabo le montrent : « *l'homme qui se marie remplit par conséquent une fonction de vitale consacrée non seulement à perpétuer son nom à lui-même, à se survivre dans ses fils, ses petits-fils et ses arrières petits-fils, etc…etc… mais aussi et en premier lieu à perpétuer le nom, la lignée de ses ancêtres* »[70]. Le sentiment de poursuivre cette fonction ne se rencontrait pas aux seuls burundais mais également dans d'autres pays africains. Cité par Marc Barengayabo, la recherche de Goetz au Togo montre que les jeunes togolais s'entendent sur la lignée ascendante tant masculine que féminine, il dit ceci: l'homme qui hic et nunc est l'anneau vivant et actif dans la chaîne indéfinie des pères transmet les biens des pères aux futurs pères[71]. Cette vocation est à la cause de l'opposition contre le célibat des prêtres pour certaines familles, du divorce lié à la stérilité et d'un morceau du charbon accompagnant, dans la tombe, l'homme qui meurt sans progéniture.

1.2.2. Perception du mariage actuel

Toutes les sociétés du monde traversent des mutations. Ces dernières n'épargnent pas le Burundi. Notre pays a considérablement connu de profondes transformations liées à des changements politiques, économiques et sociaux. Avec la modernisation de plusieurs secteurs liée notamment à la globalisation des faits, la conception matrimoniale a connu des changements et cela, dans la perception du mariage en soi et des cérémonies y afférentes en particulier. Etienne Ndayiragije, dans ses révélations, n'ignore pas cette existence effective de changements en précisant que « *dans les cérémonies relatives au mariage, il ne faut pas se conformer à toutes les étapes qui se faisaient dans le temps, il faut savoir que même s'il faut y référer, il faut que le conformisme soit superficiel car nous vivons dans une société qui tend vers la modernité*[72] ». Contrairement à la pratique burundaise ancienne dans le choix du

[68] NIKUZE Bertrand, *Op. Cit.*, p.22
[69] MAILLOCHON Florence, *Op. Cit.*, p.5
[70]BARENGAYABO Marc, *Op. Cit.*, p.33
[71]*Idem*
[72] NDAYIRAGIJE Etienne, *Les fonctionnaires sous statut gérés par la fonction publiques face au faste des cérémonies*, mémoire de licence en PSE, UB, 1985

conjoint, les futurs époux reviennent à leur responsabilité de choisir leur bien-aimé. La période des fiançailles peut prendre des années sans que les parents se rendent compte de l'état d'affectivité de leurs enfants. Ce sont les futurs époux qui décident du sort de leur mariage. La plupart des fois, les parents sont informés du projet de mariage longtemps après[73]. Avant que le jour du mariage n'arrive, les préparatifs prennent une durée plus longue que prévue au Burundi comme dans les autres pays du monde. Dans *la passion du mariage*, Florence Maillochon[74] nous montre l'importance considérable de ces préparatifs et l'accroissement de leur durée au Canada et en France. Elle dit que les futurs mariés apparaissent dépassés par la longue et laborieuse organisation de leurs noces et ensuite les jeunes couples y consacreraient une année respectivement dans les deux pays. Or, ni le début, ni même paradoxalement la fin des préparatifs de mariage ne sont pas facile à définir. Le même auteur nous dit qu'à partir du moment où les couples ont fixé les éléments fondateurs que sont la date et le lieu, lesquels éléments sont mentionnés même sur les invitations, ils pourraient élaborer leur fête de mariage. A ces éléments s'ajoutent les tenues où les épouses portent plusieurs tenues différentes pour se marier en raison de la fréquente dissociation des étapes du mariage, la question de la *robe* demeure un sujet primordial des préparatifs de mariage. Elle ajoute que pour les jeunes femmes, la robe de mariée est manifestement l'un des bénéfices essentiels de la cérémonie de mariage[75].

Quant à la table, elle doit être distinctive de façon à faire plaisir à tout le monde en général et aux époux en particulier. Le mariage comprend toujours une « belle table » qui doit faire plaisir et honneur aux époux, à leur famille et à l'ensemble des convives[76]. On ne peut pas énumérer les éléments nécessaires pour les préparatifs de mariages, retenons entre autres toutes pièces pour les dossiers religieux et civil, les repas et vin d'honneur, la liste des invités au mariage, le budget, le choix des prestataires, l'imagination de la forme de mariage, la salle de réception, etc. La réussite à l'exécution de tous ces éléments exige des moyens exorbitants.

Aujourd'hui, le mariage n'est plus validé par le versement de la dot comme ça se faisait autrefois, mais par sa célébration publique devant l'officier de l'état civil. La dot est considérée aujourd'hui comme un défi par son image de prix, d'objet de marchandage et de spéculation. Les Evêques catholiques du Burundi disent qu'« aujourd'hui la dot tend à devenir une sorte de

[73]NIKUZE Bertrand, *Op. Cit.*, p.23
[74] MAILLOCHON Florence, *Op. Cit.*, p.129
[75]*Ibid*., p.288
[76]*Ibid*., p.268

prix, objet de marchandage et de spéculation. Elle devient trop élevée à tel point que certains garçons sont, soit incapables de l'avoir, soit avares pour la donner. Comme solution de facilité, certains jeunes garçons et filles, pour la contourner, recourent au concubinage[77] ».

Le mariage est célébré publiquement. Les futurs époux comparaissent en personne devant l'officier de l'état civil qui leur donne lecture des pièces relatives à leur état civil et les instruits des droits et des devoirs perspectifs des époux. Il reçoit de chacun la déclaration qu'ils veulent se prendre pour mari et femme et prononce qu'ils sont légalement unis par les liens du mariage[78]. Le mariage crée entre les époux une communauté, une famille, un foyer de vie qui donne aux époux une obligation et un devoir de cohabitation. Cette cohabitation exige un apprentissage de la vie. De Singly nous dit que vivre ensemble contribue à l'apprentissage de toute forme de vie commune[79].

I.3. Lourdeur du contrat matrimonial

Pour montrer l'éventualité valeureuse de la matrimonialité, nous avons choisi de partir de la célébration de mariage tant **civil** que **religieux**. Cette célébration du mariage montre que les époux manifestent un consentement à être liés par l'institution de mariage. Par exemple, la formule de l'état civil (au Burundi), le jour du mariage civil, est conçue comme suit :

Monsieur……voulez-vous prendre pour épouse légitime Mademoiselle…….. ici présente ?

Mademoiselle……voulez-vous prendre pour époux légitime Monsieur…….. ici présent ?

Si ces deux questions bénéficient d'une approbation des deux, l'officier d'état civil déclare la validation du mariage en disant :

Je déclare que Monsieur…… et Mademoiselle……sont légalement unis par les liens de mariage[80].

[77]Conférence des Evêques catholiques du Burundi, *Le mariage chrétien : directoire et décret général*, Bujumbura, septembre, 2020, p. 126.
[78] Décret-loi n° 1/024 du 28 Avril 1993, *Op. Cit.*, Article 117, p. 210
[79] DE SINGLY François, *Op. Cit.*, p. 31
[80]*Formule sur les techniques de solidarité de l'état civil, manuel du participant*, du 13 au 16 février 2006 et du 6 au 7 mars 2006, p. 26.

Devant le portrait de la photo du Président de la république, les époux tiennent, par la main droite, le drapeau national. Signalons que tout se fait en présence de deux témoins couramment appelés « parrain » et « marraine » et le public présent applaudit. Ces cérémonies se clôturent par la marque de la signature à commencer par l'époux, l'épouse, parrain, marraine et l'officier du jour.

Quant au domaine religieux, dans *le mariage chrétien,* les Evêques Catholiques du Burundi définissent la famille (fondée sur le mariage chrétien) comme une communauté stable d'un homme et d'une femme liés par un engagement réciproque de l'amour libre, indissoluble, unique et fécond. Le mariage se fonde sur l'amour que Dieu a inscrit dans la personne humaine. C'est cet amour qui affermit la famille ; il faut que l'homme et la femme mariés deviennent irréversiblement une seule chair, qui les unit. En partageant leurs biens de l'âme et du corps, la bénédiction divine ne cesse dès lors de surabonder et de féconder tous les secteurs de leur vie. La famille a été instituée par Dieu lui-même quand il créa l'homme et la femme, les créant à son image avec les capacités d'amour, d'intelligence, de volonté et de liberté (cf. Ps 8, 6-7). Dieu les a créés avec la même dignité d'êtres humains, les créant exprès comme homme et femme pour que dans leur diversité, ils puissent être complémentaires l'un de l'autre, qu'ils puissent s'entraider[81]. Dans l'ancien testament, le livre de genèse nous dit qu'au commencement, Dieu a créé l'homme à son image « *il créa l'homme et femme* » les bénit et leur dit : « *soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la* » (Gn 1, 27-28). Dans un autre passage, Yahvé Dieu dit : « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie* » (Gn 2, 18). Alors Yahvé Dieu fit une femme d'une côte prise de l'homme. Il présenta la femme à l'homme qui s'écria : « *pour le coup, c'est l'os de mes os et la chair de ma chair. Celle-ci sera appelée femme, car elle fut tirée de l'homme* » (Gn 2,23)[82]. Dans les droits et les devoirs des époux chrétiens, l'article 37[83] dit que *les époux chrétiens doivent s'aimer totalement en prenant pour modèle l'amour dont le Christ a aimé son Eglise*. Ils doivent dialoguer et se concerter en tout. Personne ne doit dominer sur l'autre sous prétexte qu'il est plus fort, plus intelligent ou plus riche que lui. Ils doivent se respecter dans leurs rapports conjugaux. Personne ne doit être pris par l'autre comme un objet de plaisir. Le

[81]Conférence des Evêques catholiques du Burundi, *Op. Cit*., 2020, p. 176
[82]*Ibid*. p. 152
[83]*Ibid.* p. 209

mari donnera à sa femme l'estime et l'honneur qu'elle mérite dans le foyer. La femme fera autant pour son mari.

L'échange du consentement de mariage chrétien suit une formule qui montre que tous les deux sont des enfants de Dieu, qu'ils sont au même pied d'égalité en célébrant ce sacrement. Cette formule est la même pour le fiancé et la fiancée. Voici les paroles de consentement[84] :

Mu Kirundi :	En Français :
« *Jewe N…, ndemeye wewe N…, ngo ube umugore (umugabo) wanje. Mfashijwe n'inema ya christu, ndakwemereye kutazoguhemukira mu buhigwe no mu marushwa, ukomeye canke urwaye, Nzogukunda kandi ndagusonere imisi yose y'ubuzima bwanje* ».	« Moi N…, je t'accueille toi N…, comme ma femme (mon mari). Avec la grâce du christ, je te promets d'être toujours fidèle à toi dans le bonheur et dans le malheur, en état de bonne santé et de maladie. Je t'aimerai et je te respecterai tous les jours de ma vie ».

Signalons qu'avant ce sacrement, le prêtre leur demande s'ils s'engagent librement par amour, sciemment, s'ils sont ouverts à la procréation et à l'éducation chrétienne des enfants. A cela s'ajoute l'échange d'alliances. Ce rite met en évidence la ferme volonté des conjoints d'appartenir l'un à l'autre dans une fidélité indéfectible, laquelle volonté aidée par la grâce est dans le foyer, comme le ferment de leur union et de leur amour.

Voici ce qu'ils disent[85] :

Mu Kirundi :	En Français :
« *N…, akira iyi mpeta, ikubere ikimenyetso c'urukundo n'ibanga ryanje.Kw'Izina rya Data, n'irya Mwana, n'irya Mutima Mweranda* ».	« *N…, reçois cet anneau, signe de mon amour et de ma fierté. Au Nom du Père et du Fils et du Saint Esprit* ».

L'intimité conjugale s'observe également à travers les recherches d'Alain Girard où le système du choix du conjoint se fonde sur les traits de ressemblance. L'auteur arrive même à dire que la fille choisit un conjoint qui ressemble à son père et le garçon une épouse qui ressemble à sa mère. Il dit ceci *: ainsi de toutes parts apparaissent entre les conjoints des traits de ressemblance. La question se pose alors de savoir pour quelles raisons tel individu se sent attiré par tel autre parmi un certain nombre de partenaires possibles, (…) chacun aurait tendance à*

[84] *Ibid.* en Kirundi p.56 ; en français p. 168
[85] *Ibid*., en Kirundi p. 56 ; en Français p.169

choisir un conjoint ressemblant le plus étroitement possible au père pour les filles et à la mère pour les garçons[86]. Cette ressemblance dont nous parle l'auteur entre dans la significativité de la valeur existant entre les époux eux-mêmes. Les époux ont le devoir d'habiter ensemble. Les époux se doivent mutuellement secours et assistance. Pierre Dembour souligne que *les époux ont le devoir d'habiter ensemble ; ils se doivent mutuellement fidélité, secours, et assistance*[87]. Pour ce faire, les époux doivent mettre ensemble tout afin de rendre leur union mieux heureuse, et faire demeurer dans l'aisance selon les moyens disponibles pour une telle situation.

Dans la même logique, Robert- Henri Schoenfeld et Edmond Poitevin soutiennent ces idées : *les époux doivent mettre ensemble tout en œuvre pour rendre leur association aussi douce que possible ; ils ne doivent pas attendre que l'un d'entre eux tombe dans le besoin*[88]. Afin de montrer la sensibilité d'être ensemble notamment à table, Jean Claude Kaufmann dit que *le commensalité (fait de partager la table) fabrique la famille au cœur, et la table en est le symbole*[89].

Dans le même livre, l'auteur ajoute que « même si les membres de la famille ne prennent pas tous leurs repas ensemble quand le cri bien connu retentit dans la maison (à table), il signale à chacun qu'un temps fort de la vie collective va se dérouler, tous assis face à face pour échanger des sensations, des paroles, des cris ou des rires[90]». Le secret de mariage n'est pas chose facile. Il doit être rigide. Les interactions entre les époux sont de droit et doivent être opérées à qui de besoin. La cohabitation est de toujours et non occasionnellement en fonction de la volonté. Et d'ailleurs, dans l'imaginaire du mariage, il y a l'idée de vaincre la solitude, le besoin de l'autre avec qui l'on partage les plaisirs et chagrins de la vie.

I.4. Rôle des époux face à leur progéniture

Bien que la chance ne soit pas égale dans la progéniture, la mission principale reste celle de la procréation des enfants accompagnée de leur éducation et de l'entraide mutuelle. Jean Baptiste Bigangara, fait savoir que le mariage est la cohabitation volontaire et stable de deux personnes de sexes différents après accord et entente de leurs familles respectives, reconnue par la

[86] GIRARD Alain, « Le choix du conjoint, une enquête psycho-sociologue en France », *nouvelle Edition augmentée d'une préface*, presses universitaires de France, Paris, 1974, pp. 26-27.
[87]DEMBOUR Pierre, *Op. Cit.*, p.97
[88]SCHOENFELD Robert- Henri et POITEVIN Edmond, *Op. Cit.*, p. 17
[89]KAUFMANN Jean Claude, *Casseroles, amour et crises. Ce que cuisiner veut dire*, Paris, Armand Colin, 2005. P.117
[90]*Ibid.*, p.17

coutume, en vue de la procréation, de l'éducation, d'un épanouissement dans l'amour et dans l'aide mutuelle[91] ». Dans leur manière de faire, l'homme et la femme se doivent déférence. Ils ont ensemble des tâches cruciales à accomplir notamment face à leur ménage.

Cité par Kaufmann Jean Claude, Bernard Zarca écrit que la constitution d'habitudes régulières et de domaines spécialisés facilite en effet l'exécution des tâches. D'une part en diminuant les choix et les négociations. D'autre part en fixant les pratiques sur ce que chacun a plus de goût et de facilité à faire, en lien avec son capital personnel de manières et de conceptions. C'est ainsi que non seulement se transmettent, mais aussi se reconstruisent des tâches « féminines », des tâches « masculines » et des tâches « négociables », l'homme et la femme considérant d'autant plus une tâche comme une corvée qu'elle porte la marque du sexe opposé[92].

Elever et éduquer sont les principales tâches des parents pour leurs enfants et les préparer pour la vie adulte. Les parents ont la responsabilité de protéger leur famille, de prendre soin des enfants et de poursuivre leurs responsabilités professionnelles. Sans le soutien parental, la santé, l'éducation et le bien-être des enfants peuvent subir des menaces. L'enjeu pour le couple sera de maintenir une frontière suffisamment claire autour de son territoire intime mais suffisamment souple pour qu'il puisse devenir le centre de la nouvelle entité : la famille pluricomposée, écrit Sylvie Monnier. Elle ajoute que la nouvelle orientation affective des parents est censée être accueillie positivement par tous dans le mythe de l'amour généralisé. Il est attendu que l'amour des adultes rejaillisse naturellement sur les enfants grâce à une équation souvent attendue que l'amour : «si je vais bien (moi parent) …mes enfants irons bien aussi[93]».

C'est dans cette même optique que les auteurs suivants montrent, via leurs recherches, les obligations des parents en soulignant évidement la contribution aux charges du ménage que doivent les époux. Pour mieux mettre en évidence cette hypothèse, les propos de Robert- Henri Schoenfeld et Edmond Poitevin ont montré le rôle que doivent accomplir les époux dès la fondation de leur foyer, ils disent que la contribution aux échanges du ménage est toute différente: en se mariant, les époux ont fondé un foyer, créé un ménage, ensemble, ils sont tenus, quelles que soient leurs ressources personnelles, d'en assurer les charges, c'est-à-dire

[91] BIGIRIMANA Jean Baptiste, *Les problèmes liés à la coexistence du mariage coutumier et du mariage chrétien au Burundi*, Louvain, 1980, p.77
[92] KAUFMANN Jean Claude, *Op. Cit.*, 2014, p.126
[93]MONNIER Sylvie, « le couple dans la famille pluricomposée composer avec la complexité », *Dans Gestalt* 2010/1(n° 37), pp. 99-116.

tous les frais, non seulement les aliments au sens large mais encore toutes les dépenses qu'occasionnent l'entretien et l'éducation des enfants, voire leur établissement. Sont aussi compris dans ces charges, non seulement les soins médicaux prodigués en dehors de la résidence conjugale pour soigner la maladie d'un conjoint, mais également les préparations urgentes à un immeuble habité par les époux[94].

Par charges de ménage il faut entendre la charge de mariage. C'est par ce dernier que contractent ensemble les époux. Quant à Pierre Dembour, les époux contractent ensemble par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants (article 203)[95]. L'obligation alimentaire se fonde sur un double critère : d'une part l'état de besoin de celui qui la demande, d'autre part les ressources de celui qui la doit[96]. Les propos de Dembour sont intimement liés à ce que dit la loi burundaise. Dans le C.P.F (Code des Personnes et de la Famille) en son article 121, « les époux contractent ensemble l'obligation d'entretenir, d'éduquer et d'établir leurs enfants communs. Cette obligation dure jusqu'à ce que leurs enfants soient capables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins[97]».

I.5. Mobilité résidentielle

On ne peut pas parler de la « mobilité résidentielle » sans évoquer la « mobilité géographique » et la « mobilité professionnelle ». Le lieu de résidence est absolument conditionné par les deux dernières mobilités, d'où la résidence dépend de l'espace migratoire et/ou professionnel. Brun et Bonvalet disent que parler de « mobilité » permet au contraire de regrouper les différents types de migrations dans une approche unifiée, et surtout de les mettre en relation avec d'autres types de mobilités spatiales et en particulier les déplacements pendulaires[98].

Pour aborder ce point aussi important, nous préférons partir des définitions de ces concepts : la mobilité géographique est définie par le dictionnaire des sciences sociales comme un phénomène qui concerne principalement le transport, les voyages, et les déménagements. Ces

[94]SCHOENFELD Robert- Henri et POITEVIN Edmond, *les droits et les problèmes conjugaux*, Bruxelles, Bruylant, 1971, p. 17
[95]DEMBOUR Pierre, *Le mariage et le divorce la cours de cassation*, établissement Emile Bruylant, Bruxelles, S.A., 1980, p. 85
[96] SCHOENFELD Robert- Henri et POITEVIN Edmond, *Op. Cit.*, p. 22
[97] Décret-loi nº 1/024 du 28 Avril 1993, *Op. Cit.,* Article 121
[98] BRUN Jacques et BONVALET Catherine, « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives », *Espace populations sociétés* 20 (1), 2002, p.64 pp.63-72

derniers étant explicitement relatifs à la mobilité dont le qualificatif est « résidentiel ». Dans le même dictionnaire, la mobilité professionnelle prend un sens des changements intervenus dans la situation d'un individu vis-à-vis de l'emploi. Il peut s'agir d'un changement d'entreprise (mobilité d'entreprise), de métier (mobilité socio-professionnelle). On parle de mobilité d'emploi pour désigner le passage du statut de chômeur ou d'inactif vers un emploi (ou inverse). La mobilité interne concerne un changement de statut ou de salaire au sein d'une même entreprise. Dans la mobilité professionnelle, deux tendances sont à considérer : la mobilité forcée due aux licenciements et restructurations d'entreprise et une mobilité volontaire due à des choix de la vie[99].

Toutes ces catégories de mobilité montrent le changement de lieu où l'habitation quotidienne est placée. Suite à ce changement, l'intéressé est obligé à prendre des mesures qui renvoient, pour la plupart, au déménagement des lieux de résidence de départ aux autres lieux d'accueil. Jacques Brun et Catherine Bonvalet, quand ils parlaient d'un autre changement du regard sur les migrations, montraient que l'accent était jadis placé sur la rupture que constituait l'abandon du lieu de départ sur les problèmes d'insertion dans l'espace d'accueil[100](…).

Dans cette optique, on peut admettre certainement que les mobilités résidentielles évoluent parallèlement avec les mobilités professionnelles en ce sens que les changements de résidence sont souvent liés à la profession et/ou les deux mobilités vont de pair. Laurent Gobillon le précise : « enfin, mobilité professionnelle et mobilité résidentielle intercommunale vont de pair. L'interaction entre ces deux processus s'explique en grande partie par le souci de minimiser les déplacements entre lieu de résidence et lieu de travail[101] ».

Quant à Cécile Vignal, dans son article « concilier la mobilité résidentielle et la mobilité professionnelle », elle montre l'évolution parallèle des mobilités résidentielles et des mobilités professionnelles en France, c'est-à-dire la mobilité résidentielle et l'emploi et la mobilité résidentielle et le chômage. Dans cette recherche elle dit qu'il s'agit de montrer combien la flexibilité de l'emploi et le chômage déstabilisent à la fois l'intégration professionnelle et les

[99] DORTIER Jean-François, *Op. Cit*., pp.224-225
[100]BRUN Jacques et BONVALET Catherine, *Op. Cit.*, p.64
[101]GOBILLON Laurent, « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Economie et statistique* 349 (1), 2001, pp.77-98, p.77

formes de l'intégration domestique mais peuvent aussi faire l'objet d'adaptation et de compromis de la part des salariés[102].

La mobilité résidentielle peut être de longue ou de courte distance. Par exemple la migration intracommunale est désignée de courte distance alors que l'intercommunale ou l'interdépartementale est désignée de longue distance par Gobillon[103]. Cette mobilité est liée à plusieurs facteurs selon le même auteur :

- Les facteurs liés à l'emploi : un lieu pourra en effet être choisi comme site de destination s'il offre des perspectives d'emploi plus favorables (rémunération, carrière, etc.) que le lieu d'origine ;
- Les facteurs liés au logement : la mobilité géographique dépend du statut d'occupation du logement. En effet, un ménage propriétaire prendra en compte que son logement est un bien potentiellement non liquide dans sa décision de migration. Il sera influencé dans ses choix par le niveau atteint par la valeur nette de son logement.
- Les facteurs sociodémographiques : la présence de connaissance sur un site de destination potentiel peut permettre aux individus d'obtenir plus facilement des informations sur le marché local de l'emploi et de diminuer les coûts de migration en bénéficiant de facilités d'accueil[104].

De plus, toutes ces études menées sur le lien entre marché du travail et mobilité résidentielle peuvent revêtir deux aspects les plus significatifs pour Thierry Debrand et Claude Taffin[105] : premièrement, plus le diplôme est élevé, plus les revenus sont élevés, donc plus l'ensemble des choix possibles en termes de logement est grand. Deuxièmement, plus l'individu est diplômé, plus son aptitude à la recherche d'information est grande et donc accroît sa mobilité spatiale.

Dans cet article de Gobillon, l'auteur, en nous révélant tous ces facteurs, reste toujours attaché à la migration de choix. Or nous avons déjà vu ci-haut que la mobilité résidentielle peut dépendre du choix volontaire de celui qui décide ou encore peut être forcée. Ce dernier aspect devient paradoxal par rapport à l'orientation dédiée par les différents facteurs susmentionnés.

[102] VIGNAL Cécile, « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Dans Horizons stratégiques*, 2006/2 (n° 2), 2006, pp. 37-47
[103]GOBILLON Laurent, *Op. Cit.*, 2001, p.77
[104]GOBILLON Laurent, *Op. Cit.*, 2001, pp.79-83
[105]DEBRAND Thierry et TAFFIN Claude, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20ans », *Economie et statistique*, 381 (1), 2005, pp.125-146, p.126

Lorsque la mobilité résidentielle est forcée (mutation professionnelle, redéploiement, etc.), et qu'elle affecte les couples mariés mais cette fois-ci pour l'un des conjoints, celui-ci est obligé de quitter sa famille pour aller s'installer dans l'endroit où est placé son lieu de travail. Si tel est le cas, le sujet concerné par cette mobilité se trouve alors dans une situation de « célibat géographique ».

I.6. Célibat géographique comme facteur du changement d'état conjugal

Si le mariage indique la vie d'ensemble entre les époux, il n'est pas toujours le cas. Certains conjoints se voient séparer pour des raisons socio-professionnelles pour la plupart et qui obligent l'un des conjoints de quitter le toit familial pour aller s'installer au nouveau poste de son travail. Cette séparation temporaire est appelée célibat géographique. Lorsque par exemple le changement de poste de travail pousse les conjoints à se séparer, l'étayage interne du couple est ébranlé. Le célibat géographique génère de la solitude. Chacun des conjoints est contraint de vivre une des responsabilités professionnelles et familiales nouvelles. Sylvie Clément a défini le célibat géographique, dans la formule militaire, comme la situation d'un militaire, marié ou vivant en couple, qui ne rejoint pas le domicile familial chaque soir où il n'est pas retenu par le service quelle que soit la durée de ce célibat géographique[106].

Pour mieux aborder ce point, nous avons préféré résumer deux articles qui ont montré les expériences faites en France sur le célibat géographique. La première situation certaine a été faite par Sylvie Clément dans son article : « *mode d'habitat et institution militaire* : *l'exemple de la vie en caserne au sein de la gendarmerie nationale* ». L'auteure a montré que le militaire et sa famille ont fait le choix de ne pas vivre ensemble dans le logement attribué au militaire. Elle dit que si la caserne pour le gendarme remplit à la fois la fonction de lieu de travail (dans la majorité des cas) et de domicile familial, ce n'est pas toujours le cas dans la situation de célibat géographique, dans laquelle elle ne remplit plus que la fonction de lieu de travail puisque le militaire et la famille vivent dans un lieu de résidence distinct. Ce lieu est, en fonction des situations, plus ou moins proche de la caserne : ainsi elle a distingué deux types de célibat géographique à savoir le « véritable » célibat géographique qui consiste en un éloignement assez important du lieu de travail et du domicile familial, tel que le gendarme ne puisse le rejoindre chaque soir. Mais il existe également un autre type de célibat géographique,

[106]http://resohab.univ-paris1.fr>article consulté le 15 mars 2021 à7h10'

« déguisé », lorsque le domicile familial se situe dans un rayon proche de la caserne, le gendarme était ainsi dans la possibilité de le rejoindre plusieurs soirs par semaine[107].

La seconde situation de célibat géographique concerne l'étude menée par Cécile Vignal[108] qui apparaît dans son article « *devenir célibat géographique ? Arbitrages conjugaux et familiaux suite à la délocalisation d'une usine* ». Dans cet article, les travaux de recherche sur la mobilité géographique qui ont été suscités par l'emploi et leurs interactions avec la sphère familiale portent sur des couples dont un des conjoints, cadre ou salarié qualifié du secteur tertiaire, est appelé à être mobile toute ou partie de la semaine. Il a montré à travers cette expérience, les statistiques disponibles sur les mobilités résidentielles avec celles des mobilités professionnelles.

Le constat de fortes inégalités socio-économiques s'impose : les salariés les plus qualifiés (cadres ou professions intermédiaires) et les plus diplômés sont plus souvent mobiles géographiquement et bénéficient à la fois de promotions plus fréquentes et d'emplois plus stables, alors que les catégories ouvrières et employées, moins mobiles géographiquement, sont celles dont les contraintes de chômage sont les plus fortes.

En effet, dans cette étude les délocalisations d'entreprise imposent des suppressions d'emplois et le personnel se retrouve dans une mobilité géographique vers une entreprise du même groupe ou vers un autre bassin d'emploi. Ces propositions de migration professionnelle sous contrainte entraînent une tension entre des sphères professionnelle, résidentielle et familiale. La notion de célibat géographique soulevée par l'un des salariés enquêtés souligne le dilemme que pose, dans un couple, une mobilité contrainte par l'emploi. Au moment du refus de la mutation, le couple fait face au risque de chômage, ou bien prendre le risque de quitter sa famille, son conjoint et ses attaches locales si l'on accepte la mutation.

Le terrain d'enquête de notre auteure portait sur la fermeture d'une usine de câbles située à Laon en Picardie dont la production a été délocalisée au cours de l'été 2000. Le plan social était de proposer aux salariés de se déclarer ou bien pour une mutation directe ou bien pour une mutation d'essai d'au moins six mois dite « période probatoire » ou bien encore pour le licenciement. L'étude nous renseigne que le refus de mutation et de déménagement était élevé. Près de deux tiers des trois cents salariés ont opté pour le licenciement. Un an après, ce sont

[107] *Idem*
[108] VIGNAL Cécile, *Op. Cit.*, 2006, pp.139-157

moins de quatre-vingt salariés qui sont restés définitivement dans le nouvel établissement. Près de trois quarts des salariés furent licenciés. Parmi 154 personnes enquêtées, 27 étaient des femmes et celles-ci ont moins fréquemment accepté la mutation (22%, soit 6 femmes) que les hommes (28%, soit 36 hommes).

Cette étude avait un objectif dans un premier temps, de montrer les interactions conjugales et les influences des enfants au moment de la prise de décision. Puis, dans un second temps, analyser les aménagements des lieux familiaux, un an plus tard, lorsqu'une mutation est acceptée par le salarié. Ces situations mettent en question les modes de conjugalité, perçus comme les formes d'organisation et de négociation conjugales qui régulent les rôles entre hommes et femmes. Si la prise de décision tend à mettre en jeu les modes de conjugalité et l'influence des femmes au sein des couples, la mobilité géographique et professionnelle révèlent les difficultés d'une vie de célibataire géographique et mettent en question l'ensemble des liens sur la scène familiale.

I.7. Mobilité résidentielle au Burundi

Au Burundi, comme partout ailleurs, les individus ont été depuis longtemps contraints à se déplacer pour satisfaire leurs besoins fondamentaux ainsi qu'à leurs obligations envers leurs chefs. Pendant la période monarchique, le Murundi était constamment contraint à se déplacer pour honorer ses obligations envers ses supérieurs pour entretenir des relations sociales, économiques et religieuses, disait Trouwborst[109]. Dans cet extrait, l'accent est mis sur la mobilité du roi, des chefs et des sous-chefs : ni le roi, ni les chefs, ni les sous-chefs n'avaient de résidences fixes où ils habitaient à demeure. Du coup, le roi et les chefs surtout en avaient un grand nombre où vivaient leurs femmes qu'ils visitaient régulièrement. Le roi en avait pour sa part une vingtaine, située pour la plupart au centre administratif du pays[110].

De surcroît, la grande partie des mobilités résidentielles dans le Burundi ancien s'observait à travers l'organisation politique du Burundi favorisant la mobilité des individus pour la mise en œuvre des fonctions pouvant être approximativement divisées en deux catégories : il y avait d'abord les travaux plus ou moins spécialisés et fixes comme ceux des bergers, des travailleurs, sentinelles, cuisiniers, servants, etc. Ces fonctions restaient à la cour pour les époques

[109]Trouwborst (A.A.), La mobilité de l'individu en fonction de l'organisation politique des Burundi (s.l., s.é.), extrait de Zaïre vol. 13 nº 8,1959, (pp.788-800), p.787
[110]*Idem*

déterminées. Il y avait ensuite des fonctions qui n'étaient pas nettement précisées et dont étaient chargés des amis, des confidents ou tout simplement des suivants. Ces deux sortes de fonctions impliquaient une certaine mobilité étant donné que ces catégories étaient composées des individus mariés et qui laissaient leurs femmes à la maison bien que fissent exception les trayeurs qui étaient des célibataires[111].

Qu'en est-il à l'ère actuelle ? Aujourd'hui, les mobilités résidentielles sont de plusieurs formes :

D'abord, le redéploiement de l'année scolaire 2015-2016 qui a été mis en place du 11 au 17 juillet par l'ordonnance ministérielle nº 1287/2016 portant critères de redéploiement des enseignants année scolaire 2015-2016, a fait changer, jusqu'à présent, les résidences des enseignants qui ont été redéployés partout dans le pays. La circulaire ordonnait que tout enseignant redéployé doive exécuter et commencer l'activité de la nouvelle affectation au mois de septembre 2016, c'est-à-dire, le début de l'année scolaire suivante (A/S 2016-2017). Pour tout le territoire national, comme l'indiquent les chiffres de la commission de redéploiement du Ministère ayant l'Education dans ses attributions, plus de 4.800 familles ont gouté à ce calice[112]. Par exemple, la Province la moins peuplée du Burundi, celle de Cankuzo a redéployé 288 enseignants vers 6 provinces, bien que la plupart soit à Muyinga[113] :

Tableau I : Enseignants redéployés dans la province Cankuzo, A/A2016-2017

Province	Bujumbura	Cankuzo	Cibitoke	Gitega	Makamba	Muyinga	**Total**
Enseignants	1	76	1	2	1	207	**288**

Source : DPE Cankuzo

Ensuite, conformément à la Loi nº1/04 du 04 février 2019 portant fixation de la Capitale Politique et de la Capitale Economique du Burundi[114] en ses articles 1 et 2 qui disent respectivement la Capitale Politique du Burundi est fixée au Chef-lieu de la Province Gitega et la Capitale Economique est fixée au Chef-lieu de Bujumbura Mairie, certains ministères, départements ministériels et secteurs gouvernementaux ont désormais leurs sièges à Gitega

[111] *Ibid.*, p.790
[112] Extrait d'INGABIRE Arsène, journaliste de Jimbere, Redéploiement : une solution pour engendrer mille autres problèmes, Posté le 5 octobre, 2019, trouvé sur https://www.jimbere.org/redeploiment-solution-problemes-burundi-conapes/
[113] Recensement des enseignants récemment redéployés de la DPE Cankuzo de 2016
[114] Loi nº1/04 du 04 février 2019 portant fixation de la Capitale Politique et de la Capitale Economique du Burundi, 2019

comme le prévoyait l'article 3 de la même loi : « les départements ministériels dévolus respectivement à la Capitale Politique et à la Capitale Economique sont déterminés par décret ». En effet, à titre d'exemple, on peut en citer quelques-uns :

- Le Sénat
- Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.
- Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
- Deux Départements du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (Département de la Population et Direction Des finances Communales)
- Etc.

Toutes ces institutions étatiques étaient à Bujumbura Mairie avant la promulgation de cette loi. Dès lors, certains des membres du personnel de ces institutions susdites sont aujourd'hui à Gitega alors que leurs familles restent à Bujumbura. Ils rentrent occasionnellement le weekend. Ce qui explique la mobilité résidentielle de leur part.

Enfin, la migration tant interne qu'externe est à la base également de la mobilité résidentielle au Burundi. Beaucoup de personnes (mariées ou pas), à la recherche du travail, quittent les campagnes vers les villes ou vers d'autres campagnes ou encore vers l'extérieur du pays. Signalons que la migration à l'extérieur du pays est à la base parfois, de l'intégration régionale des ensembles régionaux dans lesquels le Burundi est membre actif (EAC, COMESA, CEEAC, etc.). Ces ensembles ont accepté le droit à la libre circulation des personnes, des biens et des services, le libre établissement et le droit du travail. Dans son exposé sur « Le Pacte mondial sur la migration comme outil de gouvernance de la migration, Ildefonse Niyonzima, Directeur Général de l'Inspection diplomation, diaspora et communication, montre qu'il y a un nombre important des burundais qui travaillent dans les pays membres de ces organisations dont le Soudan du Sud. Le Burundi, sur base d'une convention bilatérale, a déployé plus de 300 personnes fonctionnaires-cadres pour aider le pays à mettre sur pied une administration efficace. Dans le même exposé, le D.G. Niyonzima nous parle des cas des femmes et des filles burundaises qui vont en Arabie Saoudite et à Oman[115]. D'autres burundais vont dans les pays

[115]NIYONZIMA Ildefonse, Le Pacte mondial sur la migration comme outil de gouvernance de la migration, le 21/3/2021

voisins, notamment la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, la RDC, etc. à la recherche du travail légalement ou clandestinement.

Concernant les migrations internes, l'OIM BURUNDI[116] nous montre les PDI (les personnes déplacées internes) dans toutes les provinces du Burundi en 2020 :

Tableau II : Tableau de bord des personnes déplacées internes de l'OIM BURUNDI

PDI	27823	14420	10904	10536	10076	7626	6351	5837	5486	5475	4750	2066	1984	1293	789	697	675	168	**116956**
Province	Bujumbura Mairie	Cankuzo	Bubanza	Cibitoke	Bujumbura	Muyinga	Ruyigi	Rumonge	Makamba	Kirundo	Rutana	Kayanza	Bururi	Gitega	Ngozi	Muramvya	Karusi	Mwaro	**Total**

Parmi ces migrations internes 56% sont des femmes et 44% sont des hommes et la tranche d'âge comprise entre 6-59 ans occupe 38% pour la féminité et 31% pour la masculinité.

I.8. Approche théorique

Pour mener à bon port notre travail, nous avons choisi de suivre la *démarche interactionniste*. Etymologiquement, le mot interactionnisme est composé de l'**interaction** et du suffixe –**isme** qui sert à former un nom correspondant à une attitude, une doctrine, un dogme, une idéologie ou une théorie. On appelle *interactionnisme* (ou interactionnisme symbolique) un courant de pensée de la sociologie qui analyse la société comme le résultat de l'interaction entre les individus qui la composent[117]. Ce terme désigne tous les modes d'analyse qui, en sociologie, privilégient les actions réciproques (interactions) entre individus ou groupes. Né aux Etats-Unis, et plus particulièrement au sein de la seconde école de Chicago aux cours des années 1960, l'interactionnisme est une microsociologie qui s'intéresse aux relations interpersonnelles. C'est en analysant les rituels de la vie quotidienne, cité par Dortier, qu'Erving Goffman, considéré comme le représentant majeur de ce courant, a mis en évidence l'importance de la

[116]OIM BURUNDI, Tableau de bord des déplacements internes, février 2020
[117]www.toupie.org , toupictionnaire, Le dictionnaire de politique, consulté jeudi le 19 mars 2021.

présentation de soi dans les relations de face à face et sa variation en fonction de la situation (au travail, en famille, entre amis ou ennemis, …)[118].

Les interactionnistes ne cherchent pas à expliquer « pourquoi » mais « comment », qui est une question très intéressante puisqu'elle traduit tout un processus de l'enquête. Le sociologue étatsunien Howard Becker, l'un des penseurs clés de l'interactionnisme et Professeur de longue date à Northwestern University et University of Seattle est connu pour son attachement à l'observation ethnographique des mondes dont il est lui-même acteur. Pour lui, le fait de se demander « comment » plutôt que « pourquoi » constitue l'un de ses principaux enseignements à destination des sociologues[119].

Les interactionnistes s'intéressent à la dynamique des échanges, aux interactions entre les personnes. Ces dernières, étant des éléments constructifs de la société, ne suffisent pas pour que la société soit digne de ce nom et par là, mérite d'être appelée ainsi, mais il doit y avoir des interactions.

Les interactionnistes postulent que le fait social n'est pas un donné, mais un processus qui se construit dans le cadre de situations concrètes. Il montre que cette idée avait été développée par le psychosociologue George- Herbert Mead (1863-1931). C'est dans la dynamique des échanges entre les personnes (interactions), et à travers le sens que donnent les individus à leur action) que l'on peut saisir l'essence du jeu social[120].

Pour cette raison, l'existence des groupes humains se fonde effectivement sur leurs actions réciproques qui doivent être leur point de départ. Pour l'interactionnisme symbolique, parler de la société revient à parler, en réalité, de l'action. Dans son article « *à propos du concept de pratique : matérialisme historique et interactionnisme symbolique* », Claude Leneveu, en s'inspirant de la pensée de Herbert Blumer, trouve que les groupes humains existent dans l'action.

Il dit, *comme l'indique Blumer « fondamentalement les groupes humains ou la société existent dans l'action et doivent être vus en termes d'action ». Pour lui, se représenter «la société*

[118] DORTIER Jean-François, *Op. Cit.*, 2013, p.188
[119] PERETZ Pauline et al., « La vie en société : une improvisation. Entretien avec Howard Becker », la Vie des idées, 3fevrier 2015.
[120]MONTOUSSE Marc. RENOUARD Gilles, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Bréal, Paris, 2006, p.48

humaine comme action doit être le point de départ (et le point de retour) de tout schème qui se propose de traiter et d'analyser la société humaine de manière empirique[121] ».

Pour Jean Poupart, quand il résumait la tradition de l'école de Chicago en général et en particulier de l'interactionnisme symbolique, il montre que la formule qui lui semble la plus appropriée consiste à dire que les interactionnistes s'attachent à « rendre compte » et à « tenir compte » de la perspective des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales[122]. En dépit de cette formulation, l'auteur revient à dire qu'aucune perspective théorique aussi éclairante soit-elle, n'est suffisante pour saisir en totalité la complexité des phénomènes sociaux. Mais, cela n'empêche pas que, dans sa mission, l'école de Chicago envisage le rapport entre individu et société en tant que processus[123]. Pour la même école, l'interactionnisme symbolique postule que l'être humain est un organisme qui possède un soi (*self*), c'est-à-dire qu'il peut se voir, s'adresser à lui-même et agir envers lui-même de la même façon qu'il peut le faire envers l'autrui et ceci grâce à la prise de rôle (*role-taking*).

A ce titre, nous avons voulu suivre la démarche interactionniste en vue de comprendre les rapports existants entre deux conjoints qui, pour la plupart, ne vivent pas ensemble, comment les célibataires géographiques organisent leurs familles étant donné que la gestion de la famille est faite par l'homme et la femme ensemble y compris le rôle que jouent leurs enfants. Cette approche nous aide aussi à comprendre les stratégies mobilisées pour satisfaire leurs besoins et ceux des enfants. Notre travail va de pair avec l'idée de Michel Lallement qui dit que « *l'approche interactionniste présente cet intérêt majeur d'aider à comprendre comment les individus construisent le sens des situations dans lesquelles ils sont impliqués et comment ils ajustent leurs actions en conséquence* »[124]. D'où notre raison de poursuivre ce paradigme interactionniste.

[121]LENEVEU Claude, « A propos du concept de pratique : matérialisme historique et interactionnisme », *Dans les sociologies critiques du capitalisme*, (2002), pp.195-204.
[122]POUPART Jean, « Tradition de Chicago et l'interactionnisme : des méthodes qualitatives à la société de la déviance », *recherches qualitatives*, Université de Montréal, 30 (1), 2011, pp.178-199, P.18.
[123]LACAZE Lionel, « Interactionnisme symbolique de Blumer revisité », *Dans sociétés*, 2013/3 (nº 121), pp.41-52
[124]LALLEMENT Michel, « Le travail : Une sociologie contemporaine », Editions Gallimard, 2007, p. 289

Conclusion du premier chapitre

Ce chapitre nous montre le goût du mariage à partir de la conception traditionnelle à nos jours. Au Burundi, nous avons vu, via ce chapitre, que la validation du mariage coutumier était conditionnée par le payement de la dot bien qu'elle soit aujourd'hui prouvée par l'état civil. Le chapitre nous rend compte que l'institution de mariage exige aux époux une attention particulière au niveau de la gestion du foyer. Se marier devient s'engager à vivre avec l'autre, avec qui l'on se doit secours, assistance, entretien etc. Se marier prend encore un sens de vaincre la solitude. A ce titre, les conjoints doivent collaborer ensemble au jour le jour pour leur satisfaction réciproque. Malgré cette conception du mariage, différentes mobilités à savoir les mobilités résidentielles, professionnelles, géographiques, etc. influent sur le changement de l'imaginaire du mariage et peuvent être à la cause du célibat géographique dont il est question ici. Ce dernier se définit au cas où la séparation temporaire des conjoints se manifeste où la résidence, pour la plupart de fois, est partagée. De ce point de vue, ce chapitre nous raconte deux types de célibat géographique dont le « véritable » célibat géographique qui est celui où le conjoint se trouve éloigné de sa famille et par conséquent prend un long temps pour rentrer et le célibat géographique « déguisé » lorsque le conjoint peut rentrer plusieurs fois par semaine par exemple.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

II.0. Introduction

Ce chapitre nous met dans le bain des techniques, des moyens et des méthodes utilisés pour le recueil des informations relatives à notre thématique. A côté de l'« *état de l'art* » ou « *état des lieux* » ou encore « *la revue de la littérature* » qui est toujours indispensable dans une recherche scientifique, pendant la période de notre phase de recueil des données sur terrain, nous avons fait recours à l'approche compréhensive, la méthode qualitative, les entretiens et les observations. Campenhoudt, Marquet et Quivy disent que les lectures aident à faire le point sur les connaissances concernant le problème de départ ; les entretiens contribuent à découvrir les aspects du problème à prendre en considération, ils permettent de dégager de nouvelles pistes et élargissent ou rectifient le champ d'investigation des lectures. Les uns et les autres sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement[125].

II. 1. Approche compréhensive

Cette approche que nous rencontrons dans la théorie de la bureaucratie telle qu'élaborée par Max Weber obéit au principe de la sociologie générale à savoir la sociologie compréhensive. Cité par Balle[126], Weber explique que la sociologie compréhensive se propose d'expliquer les conduites sociales par l'analyse de leur déroulement et de leurs conséquences. Une conduite est une action lorsque l'individu peut lui attribuer une signification. La sociologie compréhensive est « par postulat de méthode » individualiste. Cette méthodologie part des conduites individuelles et établit ensuite une typologie des institutions.

L'approche compréhensive repose sur l'étude d'un type particulier de conduite et vise souvent à comprendre des significations en passant par l'individualisation des faits. C'est la raison d'être souvent associée à la méthode qualitative par les chercheurs des approches qualitatives. C'est dans cette perspective que Maryvonne Charmillot et Caroline Dayer[127]publient ensemble l'article « *Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques*

[125] CAMPENHOUDT Luc Van, MARQUET Jacques et QUIVY Raymond, « *Manuel de recherche en sciences sociales* », Paris, Dunod, 2017, p. 82 (5ème Ed.)

[126] BALLE Catherine, *sociologies des organisations*, Presses Universitaires de France, Paris, 1990, p. 23

[127]CHARMILLOT Maryvonne et DAYER Caroline, « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *recherches qualitatives* 3, 2007, pp.126-139

» pour illustrer en référence les fondements épistémologiques à leurs propres recherches relevant de la compréhension de la logique des conduites individuelles et collectives en ce qu'elle (la logique) se centre sur la mise au jour des significations attribuées à l'action ainsi que sur la mise au jour de la logique que constitue l'activité sociale. La démarche compréhensive vise à comprendre le sens que le sujet donne à un fait ou à un phénomène socialement observable. Quant à Christine Schaut, chercheure en sociologie, l'entretien qualitatif, semi-directif ou non-directif, s'inscrit dans une démarche dite compréhensive, désireuse de comprendre le monde social du point de vue de l'acteur en adoptant une démarche inductive, partant de ses espaces de vie à la recherche de ce qu'il a à dire, de ce qu'il fait et de ce qu'il pense[128]. Par rapport à notre travail, nous trouvons une très grande pertinence de recourir à la démarche compréhensive par le fait que nous voulons comprendre, *par des entretiens*, comment les célibataires géographiques parviennent à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement différentes et les stratégies qu'ils mettent en place pour gérer cette forme de vie conjugale qui est notre objectif primordial. Cette approche nous aidera bien évidemment à atteindre notre objectif.

II.2. Méthode qualitative

Pour tout chercheur, il est important de faire le choix d'une méthode efficace au sujet de recherche. Pour ce faire, Hamel en dit ceci : « *évidemment, la pertinence des méthodes utilisées est fonction de la nature de cas et de la teneur de l'objet de recherche qui justifie le choix de ce cas* »[129]. En effet, notre recherche scientifique nous a été un processus dynamique ou une démarche rationnelle qui permet d'examiner, à travers les entretiens, des phénomènes, des problèmes à résoudre en vue d'obtenir des réponses précises à partir des investigations. Par rapport à notre travail, l'entretien qualitatif a été mis en avant afin de comprendre ce que les acteurs révèlent comme informations susceptibles de répondre aux questions que pose le sujet. La méthode qualitative est fondée sur la recherche de relations logiques entre deux phénomènes sociaux[130].

Selon Christine Schaut, l'entretien qualitatif prend donc au sérieux les compétences des acteurs locaux, ces derniers ne sont plus objets mais sujets de recherche, des associés en quelque sorte.

[128] CHARLIER Jean-Emile et CAMPENHOUDT Luc Van (sous la direction), *Op. Cit*., P. 88
[129] HAMEL Jacques, *Etude de cas et sciences sociales, correction outils de recherche*, harmattan, 1997, p. 104.
[130] MONTOUSSE Marc. RENOUARD Gilles, *Op. Cit*., 2006 p.16

Il repose sur l'idée que les acteurs sujets de l'entretien ont véritablement quelque chose à révéler au chercheur qu'il ne sait pas encore. C'est donc à partir des savoirs locaux recueillis par l'entretien qualitatif que se construisent les analyses du chercheur[131].

La méthode qualitative nous a permis de mener un entretien individuel (un à un): entre nous, l'enquêteur et l'enquêté. Ce dernier s'est exprimé aisément et librement puisqu'il était seulement avec le chercheur. Pourtant, en cas de décalage par rapport au sujet, on le ramenait progressivement tout en se servant d'un guide d'entretien qui était étudié et mémorisé avant le terrain. Pour certains fonctionnaires, l'entretien non directif (semi-directif) a été utilisé et on les laissait libres dans leurs réponses avec un guide d'entretien. A ce sujet, Mucchielli souligne que l'entretien non directif consiste à « *laisser à l'interviewé la liberté de parcourir comme il l'entend la question ouverte qui lui est posée* »[132]. Dans notre travail, l'entretien non-directif et semi-directif, qui sont encore appelés entretien qualitatif ou compréhensif, selon Kaufmann[133], ont été utilisés lors de notre enquête pour comprendre comment les célibataires géographiques gèrent leurs familles, quel est le sens qu'ils donnent à l' endroit de leur vie quotidienne ou à l'environnement social avec lequel ils interagissent pendant la période de leur séparation temporaire de leurs conjoints et les stratégies qu'ils mettent en place pour gérer cette situation.

II.3. Population enquêtée

Pour qu'elle soit valable et réalisable, toute recherche scientifique repose sur la détermination de la population d'enquête sur laquelle porte cette étude. La population d'enquête est définie par Maurice Angers comme ensemble d'éléments d'une ou plusieurs caractéristiques en commun qui les distinguent d'autres éléments sur lesquels porte l'investigation. Pour lui, une population donnée se reconnaît par un ou plusieurs critères qui rassemblent les éléments qui en font partie, le nombre de ces éléments forment l'effectif de la population d'enquête[134]. En nous basant sur cette définition, nous pouvons affirmer que notre étude ne touche pas bien entendu tous les couples mariés. Comme le précisent Alain Blanchet et Anne Gotman[135] définir la population, c'est sélectionner les catégories de personnes que l'on veut interroger et à quel titre ;

[131]CHARLIER Jean-Emile et Luc Van CAMPENHOUDT (sous la direction), *Op. Cit.*, 2014. P. 88
[132]MUCCHIELLI Laurent (Dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris Armand Colin, 1996, p.109.
[133]KAUFMANN Jean Claude, *entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, coll. 128.
[134] ANGERS Maurice, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, CASBAH, Alger, 1997, p. 226.
[135]BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : Entretien, sciences humaines et sociales*, Armand Colin, 2009, p. 47, 2e Ed.

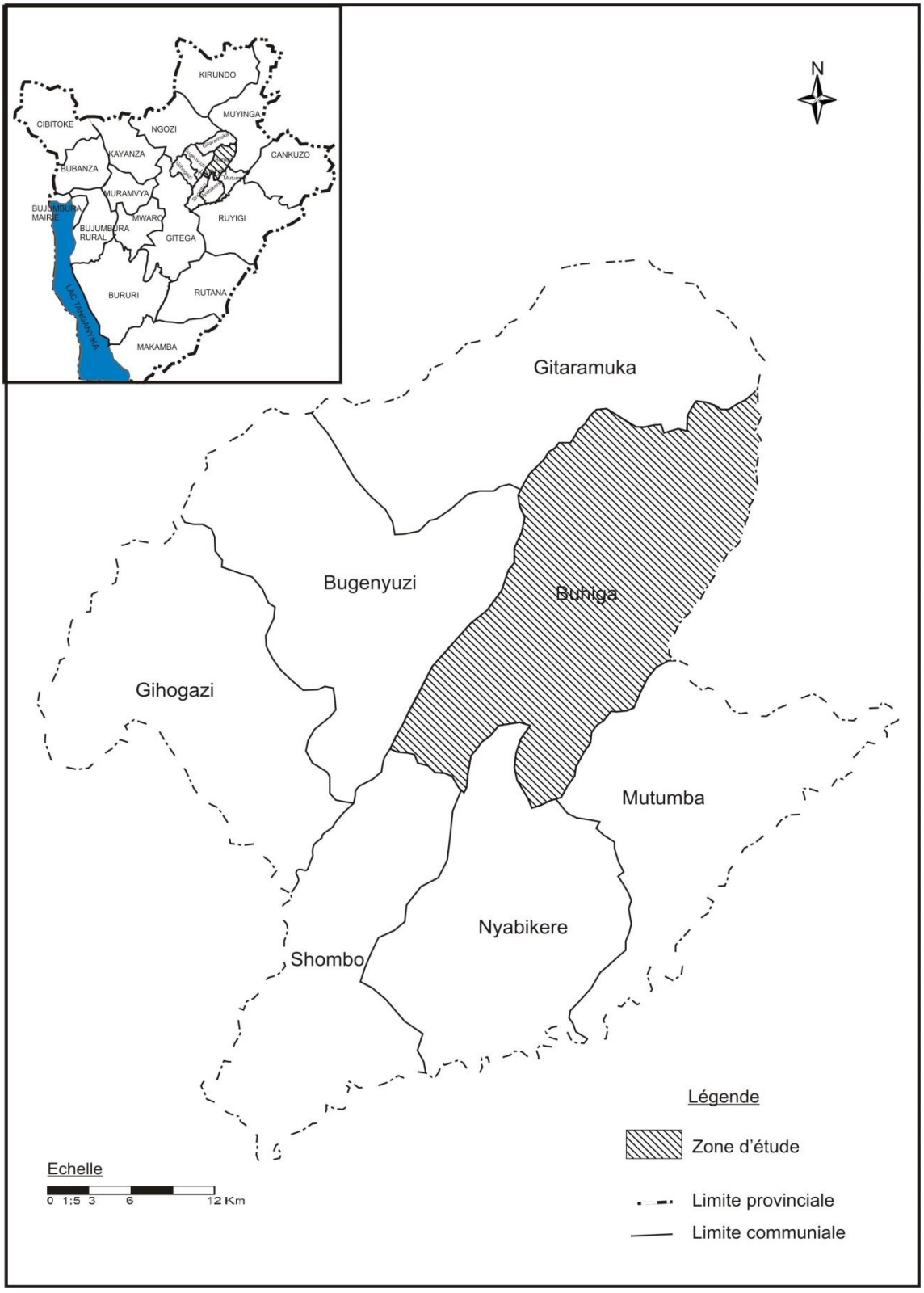
déterminer les acteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des réponses aux questions que l'on propose. Souvent la définition de la population est incluse dans de l'objet. A titre d'exemple, nous sommes à étudier les couples vivant séparément ; la définition de la population à interroger se définit d'elle-même. C'est-à-dire les mêmes personnes vivant séparées. Il s'agit ici des couples mariés, à partir de 2010, confrontés au célibat géographique. Ceux-ci couvrent quasiment toutes catégories : les fonctionnaires confrontés au célibat géographique (les redéployés, les promus, les médecins, etc.), les militaires et policiers dans les casernes au Burundi et à l'étranger pour le maintien de la paix (cas de leurs conjoints), ceux qui sont partis à la recherche de l'emploi à l'intérieur et à l'extérieur du pays, les commerçants (époux et épouses) exerçant leur métier dans des endroits différents et toute autre personne ne faisant pas partie des personnes ci-haut citées mais ayant la même situation qu'elles.

A tous ces célibataires géographiques déjà évoqués, on peut ajouter également le personnel de CDFC (Centre pour le Développement Familial et Communautaire) et le Tribunal de Résidence de Buhiga.

II.4. Présentation du terrain d'étude

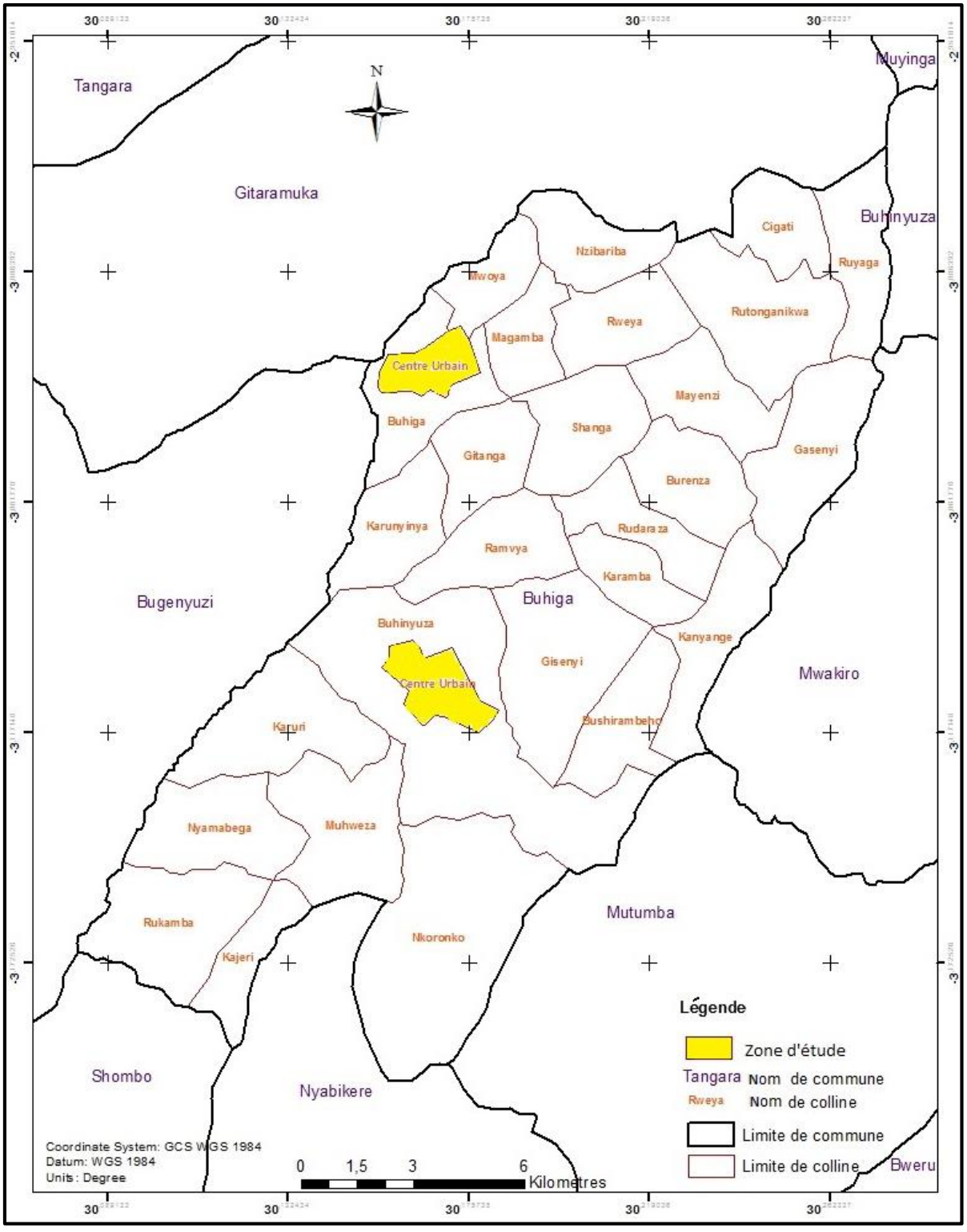
Notre travail a été effectué en province Karusi, plus précisément en commune Buhiga. La commune Buhiga est l'une des sept communes que compte la province Karusi. Cette commune compte deux centres urbains importants de la province Karusi. Le chef-lieu à la fois de la province Karusi et de la commune Buhiga et le centre de Buhiga entre 13 et 14km du chef-lieu communal (ou provincial). La commune de Buhiga compte 30 collines réparties en 3 zones dont la zone Buhiga, la zone Buhinyuza et la zone Rutonganikwa. Elle est frontalière à l'Ouest par la commune Bugenyuzi, au Nord par la commune Gitaramuka, au Sud par les communes Nyabikere et Shombo, au S-E par la commune Mutumba et au N-E par la commune Mwakiro de la province Muyinga.

Figure 1 : Localisation de la commune Buhiga



Source : Monographie de la Commune Buhiga

Figure 2: Localisation des centres urbains de Buhiga (Buhiga et Karusi)



Source : Monographie de la Commune Buhiga

II.5. Technique de recueil documentaire et déroulement de collecte des informations

Cette technique consiste à faire des lectures, des entretiens et des observations susceptibles d'arriver à l'objectif que l'on s'est fixé. La recherche scientifique en sciences sociales suit une démarche analogue à celle du chercheur de pétrole. Ce n'est pas en forant n'importe où que celui-ci trouvera ce qu'il cherche. Au contraire, le succès d'un programme de recherche pétrolière dépend de la démarche suivie[136]. Il faut alors savoir d'abord quels ouvrages à lire, ensuite savoir les personnes à interviewer et enfin savoir quoi il faut observer.

II.5.1. Recueil documentaire

Les ouvrages et les rapports à consulter sont hors du commun. Campenhoudt, Marquet et Quivy disent qu'au lieu de se conformer à une démarche globale de recherche, ils se présentent comme des exposés de techniques particulières, isolées de toute réflexion théorique et d'une démarche d'ensemble, seules susceptibles de justifier un choix et de lui donner un sens[137]. Pour le cas présent, nous avons consulté, des ouvrages généraux, des mémoires, des thèses, des articles des revues, des rapports des ONGs (OIM) et du gouvernent etc. qui cadrent avec notre thématique de recherche.

II.5.2. Entretien

Irréprochable dans la démarche qualitative, cette technique marque un moment crucial au moment où le chercheur se rend sur terrain. Elle est impeccable pour des enquêtes libres, dirigées et semi-dirigées. Pour Jean Marie De Ketele l'entretien présente trois catégories à savoir:« *l'entretien libre qui sera dite libre lorsque l'interviewer s'abstient de poser des questions visant à réorienter l'entretien, l'entretien dirigé lorsque le discours de la personne interviewée constitue exclusivement la réponse à des questions préparées à l'avance et planifiées dans un ordre précis et l'entretien semi-dirigé lorsque l'interviewer prévoit quelques questions préparées à poser en guise de point de repère*[138] ». L'entretien se déroule de façon simple avec des questions ouvertes qui permettent à l'enquêté de s'exprimer librement sur ce dont il est question au moment de l'entretien. Luc Van Campenhoudt, Jacques Marquet et Raymond Quivy font savoir que *l'entretien se déroule de façon très ouverte et très souple et*

[136] CAMPENHOUDT Luc Van, MARQUET Jacques et QUIVY Raymond, *Op. Cit.*, 2017, p. 17, (5ème Ed.)
[137] *Ibid*., p.18
[138] DE KETELE Jean Marie, *Méthodologie du recueil d'information : fondement des méthodes d'observation, d'interviews et d'étude de document*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1993, p.19, 2e Ed.

que le chercheur évite de poser des questions trop nombreuses et trop précises, de manière à ne pas limiter a priori les aspects du problème à prendre en compte[139].

II.5.3. Guide d'entretien

Il est pris par Schaut[140] comme étant un « *fil conducteur à l'entretien* ». Quant à elle, l'entretien reprend les thèmes que le chercheur doit aborder avec son interlocuteur pour que les réponses formulées par ce dernier répondent au mieux à la question de recherche. Le guide d'entretien est différent d'un questionnaire. Il ne repose pas sur un jeu de questions construites préalablement à l'entretien mais sur une interaction conversationnelle au cours de laquelle le chercheur lance l'échange et la relance en ordonnant les différents thèmes. Alain Blanchet et Anne Gotman[141] disent, eux aussi, que le guide d'entretien c'est le premier travail de traduction des hypothèses de recherche en indicateurs concrets et de reformulation des questions de recherche (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés) ; la formulation du guide est fonction de l'objet d'étude (multi-dimensionnalisé), de l'usage de l'enquête (exploratoire, principale ou complémentaire) et du type d'analyse que l'on projette de faire. Pour notre cas, nous nous sommes rendus sur terrain avec un guide d'entretien comprenant une série de questions dont les réponses servent au mieux de répondre à la question de recherche et à l'objectif que l'on s'est fixé.

II.5.4. Observation

Dans des milieux stratégiques où on rencontrait certains sujets qui intéressent notre étude, nous avons observé certains comportements des célibataires géographiques qui s'y trouvaient. Cette observation directe très attentive nous permettait de reformuler certaines questions et de fournir des indices de notre thème de recherche sur notre guide d'entretien.

Selon De Ketele, observer est un processus incluant l'attention volontaire et intelligence, orienté par un objectif terminal ou organisateur et dirigé sur un objet pour en recueillir des informations[142]. L'observation consiste à choisir les unités à observer comme l'affirment Luc Van Campenhoudt, Jacques Marquet et Raymond Quivy : « *La sélection des unités*

[139]CAMPENHOUDT Luc Van, Jacques MARQUET et Raymond QUIVY, *Op. Cit.*, 2017, p. 82, (5ème Ed.)
[140]CHARLIER Jean-Emile et CAMPENHOUDT Luc Van (sous la direction), *Op. Cit.*, 2014. P. 97
[141]BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *Op. Cit.*, 2009, p. 58, 2e Ed.
[142]DE KETELE Jean Marie, *Op. Cit.*, 1993, p.20, 2e Ed.

d'observation consiste à choisir les unités sur lesquelles l'observation va porter[143] ». Le recours à cette technique de recherche nous a permis de porter un regard sur la population visée par notre travail (célibataires géographiques). Cette technique nous a conduit à décrire les comportements, les attitudes, les émotions et les interactions des célibataires géographiques avec d'autres personnes de la localité.

II.5.5. Enquête proprement dite

Faire une enquête c'est « être en quête de » ou encore « être à la recherche de ». L'enquête est une étape pratique de notre travail. Elle est une étude empirique qui est, pour le chercheur, basée sur des informations directes (de première main et à caractère personnel) recueillies « sur terrain », c'est-à-dire dans le cadre de relations de face à face dans des espaces d'interconnaissance accessibles individuellement, le signale Michel Agier[144]. C'est une opération inductive que nous avons menée pour faire monter les informations à l'endroit des célibataires géographiques afin de construire une théorie éventuelle.

L'enquête de terrain a commencé avec le début du mois d'avril, précisément en date du 01 avril 2021 et a pris fin en date du 04 mai 2021. Pour rappel, notre population est composée des conjoints confrontés au célibat géographique rencontrés en commune de Buhiga. Trouvés à leur domicile ou au milieu de leur service quotidien, ces conjoints sont éparpillés partout dans la commune malgré un nombre exorbitant dans les deux centres urbains de la commune d'enquête à savoir le centre Karusi et le centre Buhiga.

Par exemple à l'hôpital « Natwe Turashoboye » de Karusi, la majorité des médecins, infirmiers et aide-infirmiers sont des célibataires géographiques. En dépit de notre guide d'entretien, les entretiens se sont faits sous forme d'échange avec un temps suffisant. L'enquêté s'exprimait ouvertement tel qu'il l'entendait.

Comme le précise Olivier De Sardan :

> « *J'ai toujours eu une certaine difficulté à parler de « guide » d'entretien. Je parlerais plutôt d'une sorte de « pense bête » : évidement, on se prépare un canevas. Mais le bon enquêteur, à mon avis, est celui qui reste aussi près que possible d'une conversation, dans le sens où il en accepte les détours, les incohérences, les contradictions, les pauses,*

[143]CAMPENHOUDT Luc Van, MARQUET Jacques et QUIVY Raymond, *Op. Cit.*, 2017, p. 342, (5ème Ed.)
[144]AGRIER Michel, « les savoirs urbains de l'anthropologie », *Villes des sciences sociales*, 4/1996, pp.35-58.

les aspects circulaires. Il ne s'agit pas, en tout cas, de vouloir assimiler les questions qu'on se pose aux questions que l'on pose : il y a d'une part, les questions que l'on se pose, celles qui font partie du « pense bête » (elles font sens dans l'univers du chercheur) ; et, d'autre part, il y a les questions qu'on pose (elles doivent faire sens dans l'univers de l'interlocuteur)qui dépendent du contexte même de l'interlocution, qui sont transformées en fonction de chaque interlocuteur, et qui doivent laisser place pour l'imprévu, pour de nouvelles pistes, absentes du canevas de départ[145] ».

Avec la présence de nos fameux outils de terrain entre autres le carnet, le stylo et le smartphone, nous étions à mesure d'écrire les observations, les écoutes, les discussions et d'enregistrer des sons pour ceux qui le permettent. Pour les identifier, nous avons demandé aux gens rencontrés dans la localité ou au service. Après avoir trouvé la première personne, la tâche est devenue un peu opérationnelle du fait que celle-ci nous laissait au moins deux noms et/ou contacts des autres personnes en situation du célibat géographique. Nous avons pu interviewer 21 personnes dont 10 hommes et 11 femmes. Parmi ces personnes, 7 ne sont pas des fonctionnaires (5 femmes et 2 hommes). Plus encore, dans toutes ces personnes, 2 étaient policiers (un homme et une femme) et 1 militaire.

A côté de ces personnes interviewées, nous avons également interrogé le Responsable du CDFC de Karusi et le Président du Tribunal de Résidence de Buhiga. Ce premier, parce que, dans les missions attribuées à ce centre, celles du bien-être familial et du développement communautaire en font partie et par conséquent s'y rendent des conjoints ayant connu divers problèmes ; et le second était interrogé sur des procès, des litiges ou des différends familiaux qui s'y trouvent dont l'origine est le célibat géographique. Là, des affaires familiales relatives au célibat géographique s'y trouvent nombreuses et certaines d'elles ont été déjà jugées et d'autres en cours. Signalons que l'entretien durait au moins 45 minutes et les propos ont été tenus en kirundi et traduits en français. Pour garder l'anonymat à l'endroit de nos enquêtés, les prénoms ont été changés.

[145]OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, « L'enquête de terrain socio-anthropologique », *Enquête* 8, 63-81, 2001, p. 71

II. 5.6. Difficultés rencontrées

Comme tout autre chercheur, nous nous sommes heurté à des difficultés certaines et il s'avère nécessaire d'en citer quelques-unes. D'abord, nous avons assisté à des violations des rendez-vous de la part des enquêtés et à des mensonges de leur disponibilité. D'autres disaient encore qu'une fois accepter de nous répondre à des questions posées, ils auraient à dévoiler les secrets familiaux et par conséquent certaines personnes n'ont pas souhaité répondre à toutes les questions posées tandis que d'autres ont préféré rester muets. Ensuite, certains militaires ont refusé de nous donner des informations malgré tant de sollicitations. Seul un militaire a accepté de répondre à nos questions. Enfin, le temps et les moyens qui étaient à notre disposition n'étaient pas suffisants pour le bon déroulement de ce travail. Signalons, pour clôturer, que nous n'avons pas pu avoir accès aux données relatives aux redéploiements au sein du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique bien que l'extrait du journal Jimbere nous montre que plus 4800 enseignants ont été redéployés dans tout le pays.

Malgré toutes ces difficultés, nous nous sommes contenté des données recueillies qui ont par ailleurs apporté pas mal d'informations relatives à notre sujet. Après cette phase de recueil des informations, a suivi la traduction de ces dernières pour laquelle nous avons énormément pris de temps.

Conclusion du deuxième chapitre

Dans ce deuxième chapitre, il est question de dégager les méthodes et les techniques utilisées pour la réalisation du présent travail. Nous avons mobilisé des techniques qui sont liées, d'une part à « l'état de l'art », et d'autre part à « la méthode qualitative » qui est souvent associée à l'approche compréhensive. Notre terrain a été effectué en Commune de Buhiga avec une population d'enquête bien déterminée qui n'est autre que les conjoints qui se heurtent à une situation du célibat géographique. Nous avons fait des entretiens qui ont été le résultat de notre guide d'entretien et ont été couronnés par le succès d'avoir des données escomptées. Des observations ont été effectuées également à l'endroit de notre population d'enquête pour identifier certains attitudes et comportements liés à ce phénomène. Du coup, des difficultés ont eu lieu, notamment le non-respect des rendez-vous, le refus catégorique de nous fournir des informations etc. mais cela nous importait peu puisque les données enregistrées nous ont permis d'établir en long et large les résultats de notre travail.

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

III.0. Introduction

Ce chapitre concerne par excellence l'empirie de notre travail. Il tourne autour des données recueillies sur terrain qui sont indispensables dans la confirmation ou infirmation des hypothèses de la présente recherche, étant donné que ces dernières sont comme « un fil conducteur » de toute étude scientifique. Avec cette phase, on se rend compte de la fin et de la vérification des objectifs/attentes de la recherche. En effet, selon J. Simon et P. Tairraz, *une enquête/étude n'est forcément pas terminée tant que les résultats ne sont pas communiqués. C'est à cette condition que de nouvelles connaissances peuvent être authentifiées et s'ajouter à la base de données qui constitue la connaissance scientifique*[146].

Dans une recherche qualitative, il faut savoir que les résultats ne sont pas toujours directement en lien avec les questions ou les hypothèses spécifiques que sont, pour le cas qui nous concerne, les questions en rapport avec la façon dont les célibataires géographiques gèrent leur foyer et les stratégies qu'ils mettent en place en vue d'accomplir les responsabilités qui leur sont assignées. Dans ce cas, il est préférable de discuter les résultats en utilisant la liste de thèmes que nous avons utilisés pendant les entretiens. Ces thèmes ont été développés au sein de tous les points représentatifs.

III.1. Difficultés d'adaptation liées au célibat géographique

Vivre seul dans une maison couramment et d'habitude constituée par la totalité familiale n'est pas chose facile. Le/la conjoint(e) qui garde le toit familial ou la famille conjugale se heurte à de nombreuses difficultés liées à la solitude, à la crainte, aux chagrins, à l'angoisse, etc.

Or, « vivre en couple » et « vivre ensemble » apparaissent comme deux dimensions indissociablement liées et sonnent comme des équivalences. A cet effet, Bertaux-Wiame Isabelle prouve que « *Ce n'est pas la peine d'être en couple si c'est pour vivre loin de*

[146]www.sfmu.org>107_simon2 ou chapitre 107, J. Simon, P. Tairraz, « comment présenter les résultants d'une enquête », 2008 consulté le 21 juin 2021 à 20h30'

l'autre[147] ». Cette idée a été appuyée par le travail de Bertaux-Wiame et Tripier en prouvant que « *pour être en couple il faut être ensemble*[148] ».

Pourtant, les études de Frédérique Gros montrent que cette phase traduit la mentalité des couples aujourd'hui où pour être en « couple » il faut avoir un domicile conjugal et vivre ensemble, ces deux aspects apparaissent primordiaux. La décohabitation n'est donc pas toujours facile, il faut un temps d'ajustement pour que chaque membre de la cellule familiale redéfinisse son rôle et sa place[149]. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Marie Boëton réaffirme qu'être en couple ne veut plus forcément dire vivre ensemble. Partager son quotidien n'est plus un prérequis ; pour certains, seul compte aujourd'hui le fait de « se déclarer en couple ». Pour ce faire, elle donne un nouveau visage des couples contemporains en disant que pour des raisons professionnelles, de plus en plus de conjoints consentent en effet à vivre, pour un temps, à distance. Ils sont appelés « célibataires géographiques » ou couples « TGV » (sigle de Train à Grande Vitesse, où l'auteur a utilisé un 'style métaphorique')[150].

Ainsi, ces études montrent que le célibat géographique entraîne des difficultés pour les conjoints vivants dans cette situation. L'éloignement géographique des conjoints est une question épineuse qui est à l'origine des problèmes majeurs qui hantent tous nos enquêtés. Toutes les femmes interrogées admettent qu'elles ont du mal quelquefois à trouver du sommeil pendant la nuit. C'est le cas de Théodora :

> « *Quand mon mari n'est pas ici, je ne trouve pas du sommeil la nuit. Je suis fatiguée mentalement par la solitude, la peur et les pensées incessantes* ».
>
> (Entretien avec K. Théodora, 37 ans, mariée en 2011, à Buhiga le 02 Avril 2021)

Du fait que, pour la plupart des foyers, la résidence principale ou le domicile conjugal reste attachée aux femmes, les difficultés d'ordre social subsistent. Ceci renvoie à ce que dit autrement De Singly: « *quand le chat n'est pas là, les souris téléphonent* »[151]. Les femmes enquêtées admettent vivre une vie de honte et de mépris sans oublier les tentations d'ordre

[147] BERTAUX-WIAME Isabelle, « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité », *dans cahiers du genre* 2006 /2 (no 41), pp. 49-73
[148] BERTAUX-WIAME Isabelle et TRIPIER Pierre, *Les intermittents du foyer : couple et mobilité professionnelle*, Paris, L'harmattan, 2006, p. 50
[149] GROS Frédérique, *Lien entre satisfaction professionnelle et interface travail-famille chez des marins en situation de célibat géographique*, thèse de doctorat, Université de Lille, le 06 décembre 2017 p. 42
[150]BOËTON Marie, « les couples « TGV» », *Dans études* 2008 (Tome 408), pp. 187-196
[151] DE SINGLY François, *Op. Cit*., p. 89

sexuel de la part des hommes. N. Théodosie, dans ses révélations, déplore cette situation liée effectivement à l'absence de son conjoint pour des raisons professionnelles :

> *« Comme le proverbe français dit : 'quand le chat est parti les souris dansent', l'absence de mon mari est un moment opportun pour des hommes qui tentent de me courtiser, ils présentent leurs signes d'amitié et ne cessent encore de manifester leur volonté de venir souvent me rendre visite. Chose qui ne se fait, ni ne s'observe quand il (mari) est ici. Si je ne fais pas d'attention ou ne manifeste pas de prudence particulière, ces hommes risqueraient de me compromettre ».*
>
> (Entretien avec N. Théodosie, 30 ans, mariée en 2015, à Buhiga le 05 Avril 2021)

III.1.1 Une éducation des enfants dans une famille au style monoparental ?

Il semble énigmatique de répondre à cette question. Par ailleurs, l'arrivée d'un enfant marque un changement dans le mode de vie des ménages. Cet évènement engendre les obligations parentales qui bouleversent la vie quotidienne du couple et surtout celle de la femme. Il s'agit entre autres des tâches liées à l'entretien de l'enfant et à sa garde (le conduire à la crèche ou à l'école)[152]. Malgré les efforts conjugués et concentrés par tous les conjoints au niveau de l'éducation des enfants, les femmes restent les premières à concilier vie professionnelle et vie familiale. Ce sont donc les femmes qui s'occupent de l'éducation des enfants étant donné que ce sont elles qui restent attachées à la maison familiale et tissent la relation avec les enfants. Elles alimentent, entretiennent et enrichissent les relations familiales. C'est dans cette logique que, le plus souvent, les femmes restent avec leurs enfants lorsqu'il y en a.

En effet, Les hommes comme les femmes interrogés acceptent qu'il soit préférable de laisser les enfants à côté de leurs mamans, ce qui montre une très grande contribution uniparentale dans l'éducation de ces enfants. A cet effet, notre enquêté, dont la femme travaille dans une microfinance dénommée UCODE en Province Muyinga, affirme que ses deux enfants sont avec leur maman au travail bien que leur résidence conjugale soit à Karusi :

> « *L'éducation des enfants n'est assurée que presque par ma femme. Les deux enfants que nous avons, sont avec elle et quand ils tombent nostalgiques de moi, je communique*

[152]GNOUMOU Thiombiano Bilampoa, et al., « Conciliation vie familiale et vie Professionnelle par les femmes travaillant dans le secteur public de la sante à Lomé : quelles stratégies d'adaptation ? », *Revue interventions économique*, 65/ 2021 mis en ligne le 01 décembre consulte le 21 juillet 2021 à15h01'. Trouvé sur http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/12705 ; http://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.12705

avec eux via le téléphone de leur maman. Ma contribution est vraiment minimale pour leur éducation car je suis avec eux très rarement ».

(Entretien avec N. Fréderic, 31 ans, marié en 2018, à Karusi le 06 Avril 2021)

Les mêmes propos ont été soutenus par Juvénal, pour qui la famille est basée à Cibitoke. Dans cette situation d'éloignement familial, l'éducation des enfants devient compliquée de telle sorte que son fils aîné tend à ne plus respecter les ordres de leur maman :

« *L'encadrement de mes enfants est devenu une affaire un peu compliquée puisque réservé seulement à la mère des enfants. Mon fils aîné commence à désobéir à sa maman. Vous savez que les enfants, ayant atteint 11ans, commencent à se sentir adultes et ont besoin d'un regard biparental pour respecter l'ordre. Malheureusement, je suis absent de mon domicile à cause du travail* ».

Il ajoute encore :

« *Un jour sa maman le surprenait en train de lire une missive ; elle lui a dit : 'donnes-moi cette missive', et l'enfant l'a tout de suite avalée. Ce n'est pas chose facile !* »

(Entretien avec G. Juvénal, 37 ans, marié en 2010, à Karusi le 06 Avril 2021).

Une étude menée par le journal Burundi-Eco sur le célibat géographique à travers une regrettée du nom de Niyonkuru appuie les résultats de ce travail. Les propos de l'interviewée de Burundi Eco montrent que les fonctionnaires séparés de leurs familles ont du mal à accomplir convenablement leur devoir éducationnel du fait que l'éducation des enfants et surtout celle des adolescents devrait nécessiter l'apport des deux parents[153].

Pire encore, la charge de l'éducation des enfants est lourde de conséquence. La séparation parentale entraîne la fragilisation du lien père-enfant quand celui-ci est éloigné du domicile conjugal. C'est ce que voulait signifier Cadolle en ces termes : « *Bien sûr, certains pères sont empêchés d'exercer leur responsabilité parentale par l'éloignement géographique, parce que cette situation fait perdre le contact pour la plupart d'eux et cette perte s'explique d'abord par l'irrégularité dans l'exercice de leur droit de visite*[154] ».

[153]https://l.kphx.net/s?d=6584017216098167410 consulté le 24 juin 2021 à 16h27'
[154]CADOLLE Sylvie, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », *Dans Cahier du Genre* 2001/1 (n° 30), pp. 27-52

Les propos des enquêtés montrent que, dans cette situation, les enfants peuvent même mettre en cause le pouvoir d'éduquer de leurs pères, du fait que les enfants restent toujours avec leur maman, comme le prouve le cas de Claude et Boniface :

> « *Moi, je ne vois mes enfants qu'une fois le mois. A mon absence, c'est à leur mère d'assurer toutes les tâches sauf que je contribue financièrement à la couverture de leurs besoins. Un jour je les rendais visite et ma fille aînée, âgée de 5 ans, me demandait : 'chaque jour, nous ne voyons que notre maman et nous nous demandons où est notre papa ?' Franchement je n'ai rien répondu. C'est la maman qui l'a calmée* ».
>
> (Entretien avec S. Claude, 40 ans, marié en 2016, à Karusi le 06 Avril 2021).

Pour Boniface :

> « *J'ai accompagné ma fille à la proclamation, après celle-ci, je lui ai demandé de me donner voir le bulletin, puis elle m'a répondu qu'elle allait donner le bulletin à ses parents comme l'a ordonné titulaire de classe. Quand j'ai demandé à ma fille « alors qui sont tes parents ? », elle m'a répondu « c'est maman ». Je n'ai rien ajouté* ».
>
> (Entretien I. Boniface, 46 ans, marié en 2010, à Karusi le 28 Avril 2021).

Pour ce qui concerne les études, c'est vrai que les pères contribuent essentiellement en argent, mais pour la révision et les devoirs à domicile, ce sont toujours les mamans qui s'en occupent. Aussi, Madame Rebecca, infirmière de trois enfants dont deux sont scolarisés déplore également les difficultés qu'elle prouve dans cette situation :

> « *C'est moi qui m'occupe du quotidien pour subvenir aux besoins des enfants quand leur père est à Giteranyi. Les enfants me demandent souvent où est leur père, quand reviendra-t-il ? Je les calme en leur répondant qu'il est au service, qu'il reviendra demain ou après-demain puisque généralement, il rentre une ou deux fois par mois. C'est purement compliqué au moment où je suis programmée pour assurer la garde de la nuitée ou quand je tombe malade car mes enfants n'ont pas, en ce moment-là, quelqu'un qui peut les aider à faire la révision ainsi que les devoirs à domicile* ».
>
> (Entretien avec K. Rebecca, 33 ans, mariée en 2014, à Karusi le 07 Avril 2021).

Consécutivement à ces révélations, Cécile Vignal[155] trouve que du point de vue familial, un déséquilibre dans le couple s'installe au fur et à mesure. La conjointe, restée sur place, doit supporter les désagréments de la séparation et doit être plus disponible pour gérer seule le quotidien des enfants. L'absence du père crée une rupture dans le noyau familial et fait reposer sur la conjointe la responsabilité de l'éducation des enfants. Cette situation où le père est souvent absent fait que les enfants en âge d'adolescence veulent devenir de plus en plus indépendants vis-à-vis de leurs mamans.

III.1.2. Téléphone, moyen d'échange par excellence

Pour les célibataires géographiques, le dialogue physique est remplacé par le dialogue à travers le téléphone. Le téléphone reste le seul canal facilitant les échanges entre les personnes vivant en situation de célibat géographique. Au moment de l'absence de l'un des conjoints, toute la famille fait recours aux téléphones pour diminuer les tensions nostalgiques et les besoins quotidiens qui s'imposent.

Pour éviter les frictions (désaccords) conjugales et le jeu trop complexe entre plusieurs définitions de soi, de nombreuses personnes ont leurs relations personnelles pendant leur temps de travail (ou de trajet) ou encore en téléphonant à des moments où ils sont objectivement seuls. De Singly a montré, à ce sujet, que « *(…) le téléphone est utilisé dans cette perspective du 'enfin seul'*[156] ». Cela montre qu'il y a toujours une convergence des aspirations qui favorise le développement des parcours individuels tout en permettant au couple d'exister et de rester ensemble, même si les conjoints sont souvent physiquement séparés[157].

Ainsi, une étude menée en France sur la gestion du célibat géographique par les conjoints montre que le secret des couples qui durent, en dépit de la mobilité professionnelle du conjoint, serait de savoir apprendre à construire une nouvelle communication. A cet effet, des contacts réguliers sont la plupart du temps organisés, par Skype ou par téléphone[158].

[155] VIGNAL Cécile, *Op. Cit*., 2006.
[156]DE SINGLY François, *Op. Cit*. p. 58
[157] Fusulier, Bernard ; Del Rio Carral, Maria ; Baguette, Alexandre ; Godesar, Christine. « Conjugalité/parentalité et carrières scientifiques à l'épreuve de la mobilité chez les couples de chercher-e-s. », *In : Merla, L., François A. (dir), Distance et liens, Academia-harmattan S.A :* Louvain-la-Neuve 2014, p.171p. p. 9
[158]https://www.google.com/amp/s/www.psy-expat.com/gerer-le-celibat-geographique/amp/consulté le 29 juin 2021 à 17h11'

Cette idée colle à la réalité du terrain car tous nos enquêtés, sans exception aucune, affirment que le téléphone est leur moyen efficace de se voir, d'échanger et s'entendre par voix virtuelle.

> « *Face à la nostalgie, au disfonctionnement familial ou autres problèmes qui peuvent subsister, je communique le maximum possible avec toute ma famille. Quelquefois, je fais des appels vidéo sur WhatsApp pour que nous puissions nous revoir le visage. Ça apaise les esprits* ».
>
> (Entretien avec G. Juvénal, 37 ans, marié en 2010, à Karusi le 06 avril 2021)

Certaines femmes rencontrées n'ont pas de WhatsApp, elles se contentent des messages simples. D'autres n'ont pas de téléphone mais, elles aussi, cherchent quelqu'un qui peut le leur prêter pour pouvoir communiquer avec leurs bien aimés :

> « *Si je veux qu'il me téléphone, j'écris un petit message. Il peut ou non me téléphoner selon qu'il a des unités de recharge ou du temps à ce moment-là* ».
>
> (Entretien avec K. M. Ange, 30 ans, mariée en 2011, à Buhiga le 09 Avril 2021)

Les femmes qui n'ont pas de téléphone connaissent de problèmes quelquefois du fait qu'elles peuvent même manquer un voisin, un ami pouvant le leur prêter, alors que leurs maris peuvent dépasser une année sans revenir à la maison. C'est le cas de certaines femmes non instruites rencontrées à Buhiga et dont les maris sont allés à la « recherche de la vie », soit à l'extérieur ou à l'intérieur du pays.

> « *Aujourd'hui, je n'ai pas de téléphone. Mon mari est allé 'chercher du boulot' en Tanzanie. Quand je veux communiquer avec lui, je cherche celui ou celle qui peut me prêter un téléphone afin que je puisse lui lancer un petit message. Quand il le voit, il peut me téléphoner dans l'immédiat ou plus tard. Mais ce qui est difficile à supporter, c'est le temps qu'il passe en Tanzanie. Il peut dépasser une année sans rentrer, et quand je lui demande quand il reviendra, sa réponse est ferme : 'je viendrai' ; et quand j'expose mon problème quotidien, toujours il me répond fermement : 'pole sana' en swahili qui se traduit en français 'je suis désolé'* ».
>
> (Entretien avec G. Anociate, 35 ans, mariée en 2011, à Buhiga le 27 Avril 2021).

III.1.3. Crédits téléphoniques comme barrière à une communication efficace

Contrairement à ce qui a été dit au point précédent visant à canaliser le téléphone comme le seul moyen utilisé par les célibataires géographiques au moment de leur séparation géographique pour stabiliser leurs échanges, l'étude faite par le journal Iwacu sur « la téléphonie mobile : probable hausse des coûts d'appel », illustre que le gouvernement du Burundi revoit chaque fois à la hausse, la taxe sur la téléphonie mobile. Par la suite, la crainte de la hausse des coûts de la communication gagne les clients[159]. En conséquence, les prix des services liés aux TIC (Techniques d'Information et de Communication) demeurent exorbitants.

De surcroît, selon un conseiller au secrétariat permanent du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, les terminaux sont onéreux (pénibles) par rapport au pouvoir d'achat de la population. A titre illustratif, pour avoir un smartphone connecté au réseau 3G et 4G il faut dépenser au moins 100.000 BIF. Ce qui limite bon nombre de burundais pour acquérir un smartphone ayant accès et connecté au service internet[160]. Cette limite est pour les célibataires géographiques un danger pour leurs foyers. D'une part, pour ceux qui ont des smartphones, non seulement le smartphone permet les appels simples et vidéo sur WhatsApp, mais également il permet d'écrire des messages couramment appelés des SMS (short message service) et d'accéder aux autres sites comme Facebook, même si, toujours pour eux, le pouvoir d'achat des mégas est limité. Un jeune marié et technicien médical qui travaille à l'hôpital « Natwe Turashoboye » de Karusi affirme qu'il n'est pas satisfait des SMS et des appels téléphoniques :

> « *Je communique avec mon épouse via WhatsApp quand les mégas sont disponibles pour nous tous. Mais les réseaux sociaux ne me satisfont pas. Non seulement ils me coûtent chers (plus de 10.000fbu par mois), mais aussi ils restent toujours la communication à distance* ».
>
> (Entretien avec N. Clovis, 31 ans, marié en 2020, à Karusi le 12 Avril 2021)

D'autre part, ceux qui n'ont pas de smartphones se contentent d'envoyer des SMS simples pour communiquer avec leurs conjoints. Quelquefois, ils font des appels bien que ceux-ci soient trop

[159]https://www.iwacu-burundi.org/tlphonie-mobile-probable-hausse-des-cots-dappel/ consulté le 25 juin 2021à 15h24'.
[160]tdb_ede_wg2019c01_Burundi_fr.pdf, p. 3, présenté à Geneva, 3-4 décembre 2019 consulté le 25 juin 2021 à16h24'

chers. Une femme d'un camionneur, conducteur des poids lourds, montre son incapacité et la pénibilité de téléphoner son mari :

> « *Pour communiquer avec mon mari, je fais recours aux SMS. Dans cette situation, je suis obligée de grignoter sur la somme qu'il m'envoie destinée à acheter de quoi à manger. A défaut de cela, les moyens de communication deviennent impossibles pour moi* ».
>
> (Entretien avec N. Euphémie, 30 ans, mariée en 2015, à Buhiga le 15 Avril 2021).

III.1.4. Manque de respect envers les célibataires géographiques (surtout les femmes)

L'étude faite par Nikuze sur les modalités d'entrer dans la vie adulte des jeunes confrontés au chômage au Burundi souligne, d'une manière ou d'une autre, l'importance et les avantages capitaux d'avoir atteint le « statut de marié ». D'après son analyse, le fait de se marier donne une autonomie aux époux dans la gestion de leurs propres moyens, un respect et un honneur : « *Pour les uns, l'acquisition de statut de marié confère la respectabilité, l'honneur ; elle permet aussi d'avoir une adresse. Les filles par exemple nous ont révélé que le mariage rend possible la réalisation de soi. On a beau avoir les moyens mais ; tant qu'on n'est pas marié, on ressent un vide. Pour d'autres, le mariage leur permettra d'acquérir une indépendance que la résidence avec les parents rendait impossible*»[161].

En revanche, pour nos interviewés, bien qu'ils aient le statut de marié, la résidence séparée des conjoints fait qu'ils perdent le devoir du respect que leur offrirait le statut qu'ils ont. Autrement dit, les célibataires géographiques n'atteignent pas le degré du respect que doivent avoir d'autres couples mariés non célibataires géographiques. Ce non-respect des personnes séparées géographiquement s'identifie à travers plusieurs signes significatifs que manifeste la société environnante à l'endroit de ces derniers (par exemple les tentations, le vol, le dédain, etc.)

De plus, il n'est pas un mystère que la personne conjointe d'un célibataire géographique est confrontée à la culpabilité et à l'inquiétude vis-à-vis de celui qui est absent pour des raisons professionnelles[162].Voici ce que nous raconte Annonciate :

[161]NIKUZE Bertrand, *Op. Cit.*, 2020, p.82

[162]https://www.google.com/amp/s/www.psy-expat.com/gerer-le-celibat-geographique/amp/consultéle 29 juin 2021 à 17h11'

> « *Nous, les femmes éloignées de nos conjoints, ne sommes pas respectées du tout, et par nos prochains et par nos maris car des inquiétudes ne manquent à ces derniers. Les prochains nous tentent, nous volent, … tandis que nos partenaires peuvent nous accuser d'adultères* ».

Et ajoute :

> « Nous n'avons *pas de valeur devant notre entourage. Quand on dort, on entend les gens toquer à la porte, à la fenêtre… c'est vraiment choquant. Est-ce qu'une femme avec son mari à la maison peut être traitée de cette façon ? Ça ne se fait pas. Tout le monde nous minimise et nous traite comme des personnes sans valeur* ».
>
> (Entretien avec B. Annonciate, 33 ans, marié en 2011, à Buhiga le 09 Avril 2021).

Quant à Théodosie, elle a dénoncé ce qui lui est arrivé quand son mari, militaire, était en Somalie. Sa belle-sœur a été violée, par un homme à la maison au moment de son absence et elle a été accusée par ses voisins que cet homme cherchait bel et bien elle. Voici comment elle déplore son expérience :

> « *Quand le mari est absent, on sent son absence. Un jour, ma belle-sœur a été violée par un homme alors qu'elle était à notre propre domicile mais les voisins n'ont pas manqué à me reprocher que ce dernier répondait à mon rendez-vous. Si mon mari était à la maison, ce genre d'événement ne se serait pas produit ou ne se produirait pas de cette façon. J'ai même failli abandonner mes enfants. Mais malgré tout cela, ma conscience m'a refusée de trahir* ».
>
> (Entretien avec N. Théodosie, 30 ans, mariée en 2015, à Buhiga le 05 Avril 2021).

Un médecin de l'hôpital « Natwe Turashoboye » de Karusi dont la sphère familiale se trouve à Bujumbura, affirme à son tour cette tendance de la société à manque de respect aux célibataires géographiques. En effet, Clovis explique ce qu'il vit à l'endroit de son lieu travail :

> « *Comme elles savent que mon épouse n'est pas ici, les jeunes filles surtout, et certaines femmes essayent de me séduire. Chaque fois qu'elles me voient, elles veulent profiter de cette absence de mon épouse pour me tenter. Cette tentation n'a autre but, pour moi, que de m'induire en erreur et de commettre l'adultère, source des dépenses inutiles et du gaspillage. C'est vraiment compliqué du fait que moi aussi la faiblesse peut me*

surprendre un jour. A l'absence de notre partenaire, nos proches veulent nous considérer comme des célibataires et cela est déplorable ».

(Entretien avec N. Clovis, 31 ans, marié en 2020, à Karusi le 12 Avril 2021).

III.1.5. Eloignement comme source d'autonomie

Bien que se négocient les moments de retrouvailles, l'éloignement pour des raisons professionnelles n'est pas perçu de la même façon par nos interviewés. Au moment où certains le voit comme source de solitude, d'angoisse et de culpabilité, d'autres en profitent pour une liberté. Pour ce point, les tenants de cette liberté admettent avoir une indéniable autonomie pendant la période d'absence temporelle de leurs partenaires jusqu'au moment des retrouvailles.

Cette autonomie a été le résultat de l'étude de Boëton[163] qui rejoint la même réalité dans son article « Les couples TGV », où elle montre que même si l'éloignement est subi, il est aussi synonyme de liberté. Pour elle, « *quand on interroge les célibataires géographiques, ils se plaignent systématiquement des contraintes qui s'imposent à leur couple. Puis, au fil de la conversation, chacun finit par reconnaître les avantages d'un tel mode de vie et par avouer en retirer une indéniable autonomie* ». En effet, d'après cette étude, la distance permet de limiter le pouvoir de l'un des deux conjoints sur l'autre. Or, bien qu'ils soient peu nombreux, certains de nos enquêtés (hommes et surtout les femmes) affirment cette liberté et admettent être autonomes dans l'autocontrôle. C'est le cas de Jacqueline :

« *Malgré quelques difficultés, je suis vraiment libre quand mon mari est à son boulot, quand même je trouve une bonne ambiance, une liberté totale de pouvoir me contrôler et contrôler mes 5 enfants au détriment de l'influence et du pouvoir maritaux.* ».

(Entretien avec N. Jacqueline, 41 ans, mariée en 2010, à Buhiga le 15 Avril 2021).

Mais, ces propos ne coïncident pas avec ceux de Rebecca, infirmière, dont le raisonnement est à l'encontre des résultats de Gnoumou, Toudeka et Jean qui disent que l'accès des femmes au marché du travail leur permet certes de jouir d'une relative autonomie financière et de contribuer aux besoins de leur famille, mais elles restent confinées dans l'exercice de la quasi-totalité des tâches domestiques »[164]. Pour elle, les conjoints, célibataires géographiques, qui

[163] BOETON Marie, *Op. Cit*., pp. 187-196
[164]GNOUMOU Thiombiano Bilampoa, TOUDEKA Ayawavi Sitsopé et JEAN Simon David. *Op. Cit*, 65/2021

aiment ce phénomène du célibat géographique, et par conséquent se confèrent une autonomie, sont des gens qui cachent leur statut de marié pour continuer à draguer les jeunes filles ou à être draguées (femmes) par des jeunes garçons ou par des hommes. Il ne s'agit donc pas d'autonomie :

> « *Les personnes qui aiment le célibat géographique, ce sont celles qui aiment l'ambiance, ne veulent pas partager les biens familiaux avec leurs partenaires, qui cachent leur état civil et veulent toujours se comporter comme des célibataires devant les jeunes* ».
>
> (Entretien avec K. Rebecca, 33 ans, mariée en 2014, à Karusi le 07 avril 2021).

III.2. Gestion des devoirs et des obligations familiales

D'une façon intuitive, les fonctionnaires et d'autres personnes mobiles ont du mal à gérer leurs familles étant donné que cette gestion devrait être une affaire qui revient impérativement et d'une façon obligatoire et quotidienne à la mixte parenté, malgré le nomadisme géographique de l'un. Selon une étude sur la mobilité professionnelle et la vie familiale des européens parue en 2008, les hommes sont plus nombreux que les femmes à vivre cet éloignement[165]. Cela veut dire que ce sont les femmes, qu'elles soient mobiles ou pas, qui s'occupent le plus souvent de l'essentiel de la vie des enfants.

Or, Sylvie Cadolle[166]démontre que l'éducation des enfants présente un coût en temps et en argent supérieur, alors que ce sont les femmes qui continuent d'assurer l'essentiel du suivi préscolaire et scolaire de l'enfant. Par ailleurs, la même auteure fait savoir que les familles monoparentales inquiètent : les mères y sont soupçonnées d'être trop fusionnelles et de ne pas exercer suffisamment d'autorité.

Nonobstant, dans cette conception, il est important de relativiser les familles dont il est question ici et les potentielles révélations de Sylvie Cadolle. A ce titre, la question qui s'impose est de montrer le rôle de tout un chacun, parmi les deux parents dont l'un est devenu nomade, dans

[165]https://www.lavie.fr/ma-vie/famille/quotcouples-tgvquot-quand-lun-dess-conjoints-travaille-agrave-distance-13709.phpconsulté le 31juillet 2021
[166] CADOLLE Sylvie, *Op. Cit., Dans Cahier du Genre* 2001/1 (n° 30), pp. 27-52

l'accomplissement des devoirs et des charges qu'implique le fait d'être parent et la manière de gérer leurs revenus.

III.2.1. Gestion des biens et des revenus familiaux

Selon Hélène Belleau et Raphaëlle Proulx, le revenu familial est souvent posé comme une donnée objective, basée sur des faits neutres qui permettent de mesurer la richesse ou la pauvreté des individus et des ménages. Pour ces auteures, le concept de *revenu familial* est aussi étroitement lié à l'idée que la famille est une unité de consommation[167]. Cette consommation fait l'objet de regret de nos enquêtés puisque, leur revenu destiné à une famille est désormais géré par deux familles parallèles, à l'exception des militaires et policiers interviewés qui admettent être logés et nourris dans leurs casernes mais qui sont quand même conscients de cette situation :

> « *Je me suis mariée en sachant très bien que, pour beaucoup temps, je serai loin de mon conjoint. Je mange au service la journée, le soir je rentre chez moi et c'est comme ça pour toute policière mariée. Etant femme, on est affectée au poste proche du domicile. C'est la raison d'être à côté de ma famille au préjudice de mon mari qui travaille à Makamba pour le moment* ».
>
> (Entretien H. Goreth, policière de 28 ans, mariée en 2018, à Buhiga le 19 Avril 2021)

Les autres célibataires géographiques regrettent les dépenses exorbitantes liées à ce phénomène. L'exemple concret est celui des enseignants redéployés de Bururi à Karusi. Ces derniers disent que l'objectif du redéploiement pour le gouvernement était de mieux répartir, avec équité et en fonction des besoins, les enseignants du fondamental et du post fondamental, de gérer plus rationnel les ressources humaines, mais ce sont les conditions de vie qui posent problèmes à ceux-ci. Originaire de Bururi, Bruce est un enseignant à Karusi qui présente ses sentiments les plus attristés depuis 2016, date correspondant à son arrivée à Karusi.

> « *Vers la fin des grandes vacances de 2016, j'ai été informé que je suis déjà redéployé vers une autre province, ce qui m'a fort choqué. J'ai dès lors commencé à calculer comment je vais gérer deux foyers avec l'insuffisant salaire d'un enseignant toujours*

[167]BELLEAU Hélène et PROULX Raphaëlle, « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales », nº 15, *Automne 2011*, pp. 78-109

réduit par des crédits bancaires. Je loue deux maisons : une pour ma famille et une autre pour moi, avec trois enfants en scolarité privée, deux domestiques et une bonne, des déplacements pour le mouvement des allers-retours qui m'attendent, etc. Pour un salaire jusqu'à présent qui s'élève à *140.000fbu, la gestion devient difficile et quasi impossible* ».

(Entretien avec K. Bruce, 38 ans, marié en 2012, à Buhiga le 20 Avril 2021).

« Un redéployé ne travaille pas, il fait semblant de le faire », propos d'un autre enseignant Fidèle qui accepte de perdre l'amour qu'il avait de son métier d'enseignement. Il montre que la situation vécue depuis 2016 ne lui permet pas d'entreprendre d'autres projets générateurs de revenus :

« Nous les enseignants redéployés, nous vivons un stress continu. Les autres fonctionnaires peuvent investir dans d'autres domaines ou peuvent entreprendre des autres activités génératrices de revenus mais pour nous, comme notre salaire est maigre, nous ne faisons que nous contenter de ce dernier. Franchement, je n'ai pas de mots pour m'exprimer et décrire ce que je vis et ressens ».

En continuant son allocution, ses propos font état de regret pour son métier :

« *Non seulement ça, mais également la famille me stresse, et cela fait irruption dans ma tête. Ce travail que j'ai tant aimé, me dégoute, je risque de suivre mes amis qui ont déposé les armes, car, moi non plus, rares sont les fois où je me sens vraiment dans la peau d'un enseignant, pour dire que, quelquefois, je fais semblant de travailler à cause des soucis familiaux* ».

(Entretien avec H. Fidèle, 36 ans, marié en 2011, à Karusi le 21 Avril 2021).

D'une manière générale, les célibataires géographiques, quel que soit leur salaire, rencontrent pas mal de difficultés liées à la gestion du revenu car leurs dépenses se dédoublent. Pire encore, ces fonctionnaires déplorent que dans leur province natale, on engage d'autres fonctionnaires de même qualification qu'eux comme Emmanuel Mashandari, Président du syndicat CONAPES (Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire), le précise en plaidant pour les enseignants redéployés :

« *Il y a des cas où le redéploiement s'est révélé non-nécessaire. Car la DPE, qui avait connu des départs, a été contrainte de recruter de nouveaux enseignants. Mais, si une fois le redéploiement s'avère incontournable, les responsables devraient penser à une indemnisation du redéployé. Ailleurs, on octroie l'indemnité d'éloignement et/ou de tristesse*[168] ».

Mais de leur côté, les redéployés et les autres fonctionnaires démontrent que les mutations sont devenues difficiles voire impossibles. Ils se considèrent aujourd'hui comme des « laissés-pour-compte » par leurs structures hiérarchiques. Rebecca raconte :

> « *Nous avons essayé de demander, en passant de gauche à droite, une mutation de mon mari mais en vain. Ce qui est étonnant, chaque année, on embauche les personnes qui ont la même qualification que mon mari là où je preste alors qu'ils sachent qu'il y a des demandes intempestives de mutation qui sont dans leurs tiroirs. Maintenant nous nous sentons comme des « laissés-pour-compte » par nos structures hiérarchiques* ».
>
> (Entretien avec K. Rebecca, 33 ans, mariée en 2014, à Karusi le 07 Avril 2021)

Un enseignant du post fondamental dont la femme est enseignante aussi, (tous licenciés) considère la situation du célibat géographique comme un défi majeur au développent. Il nous montre sa maison en cours de construction, il y a 5 ans, mais qui, jusqu'ici, n'est pas encore achevée.

> « *Ma femme travaille dans une commune très éloignée du centre provincial où nous habitons. Mes deux enfants sont toujours avec elle. Nous partageons tous les biens et revenus familiaux. Je passe presque tous les jours, en mouvement des allers-retours, avec des dépenses énormes. J'ai commencé la construction de ma maison il y a 5 ans, je ne parviens pas à la terminer parce que les dépenses pour les déplacements, les locations, la ration alimentaire, etc. sont énormes. D'où cette situation freine notre développement* ».
>
> (Entretien avec S. Claude, 40 ans, marié en 2016, à Karusi le 06 Avril 2021).

[168] https://www.jimbere.org/redeploiment-solution-problemes-burundi-conapes/ consulté le 02 Juin 2021 à 18h57'

Figure 3 : Photos de la maison de S. Claude prises lors de l'enquête le 6 Avril 2021



Les mêmes propos sont également réaffirmés par Rebecca, infirmière et épouse, elle aussi, d'un infirmier célibataire géographique.

> « *La finition de notre maison nous a échappé depuis deux ans. Au lieu de penser à ce problème, nous nous retrouvons concentrer aux calculs des déplacements et des autres dépenses liées à la gestion de ces deux résidences parallèles. Nous avons des crédits insupportables* »
>
> (Entretien avec K. Rebecca, 33 ans, mariée en 2014, à Karusi le 07 Avril 2021)

Figure 4 : Photos de la maison de K. Rebecca prises lors de l'enquête le 7 Avril 2021



Nos enquêtés nous ont fait savoir qu'ils ont préféré habiter ces maisons en cours de construction parce qu'ils ne voient pas quand elles seront achevées.

III.2.2. Gestion des problèmes familiaux

La résidence éloignée défavorise l'encadrement des enfants par les deux parents. Cela engendre les abandons scolaires et les mauvaises habitudes des enfants. Un certain Jean Baptiste, non instruit, qui demeure en Tanzanie pour plusieurs mois, admet que de son retour, il a appris que son fils ainé avait déjà renoncé à ses études.

« *Quand je revenais de la Tanzanie, mon fils avait déjà abandonné l'école car il sous-estimait les conseils de sa maman, l'enfant se lançait déjà dans les mauvais comportements sur les ligalas* ».

(Entretien avec C. Jean Baptiste, 32 ans, marié en 2010, à Karusi le 21 Avril 2021).

Un autre enquêté du nom de Pierre a indiqué avoir trouvé sa femme déjà retourner chez son père :

« *De mon retour de la Tanzanie, ma femme n'était pas au foyer conjugal. Elle avait déjà abandonné la famille en retournant chez son père. Ce n'est que par ma présence qu'elle a accepté de regagner le foyer conjugal. C'est un problème parce que je ne peux pas rester à côté d'elle puisque nous pouvons mourir de faim* ».

(Entretien avec N. Pierre, 25 ans, marié en 2019, à Buhiga le 23 Avril 2021).

Les risques liés aux accidents routiers aggravent la gestion des problèmes dans les familles des célibataires géographiques. En effet, étant donné que le célibat géographique multiplie les déplacements, les risques d'accidents ne sont pas à écarter.

« *Je suis exposé aux accidents. Un jour j'ai eu un accident en cours de route et j'ai fait deux mois de convalescence. Les dépenses s'élèvent à plus 300.000fbu, somme qui dépasse de loin mon salaire mensuel* ».

(Entretien avec N. Adrien, 42 ans, marié en 2011, à Buhiga le 23 Avril 2021).

III.2.3. Célibat géographique, autre méthode de contraception ?

Comme l'ont observé Estelle Bonnet, enseignante à l'Université de Lyon II et Beate Collet, Maître de Conférences à Paris Sorbonne, dans une étude qu'elles ont menée en France sur les couples TGV, « les personnes mobiles ont moins souvent d'enfants que les non-mobiles[169] ».

[169] https://www.lavie.fr/ma-vie/famille/quotcouples-tgvquot-quand-lun-dess-conjoints-travaille-agrave-distance-13709.php consulté le 31juillet 2021 à 15h01'

En effet, cette étude rejoint les réalités de terrain mises en lumière par notre recherche où les femmes interrogées admettent que leur retard dans la conception est relatif à la situation géographique de leur conjoint. Marie Ange, avec un unique enfant de plus de 9 ans, n'a plus connu de grossesse depuis l'éloignement géographique de son mari :

> « *J'ai un enfant de plus de 9 ans et je n'ai pas encore conçu depuis son départ à la recherche de l'emploi à Bujumbura. Je pense que la cause est cet éloignement de mon mari qui n'est pas présent pendant la période de conception* ».
>
> (Entretien avec K. M. Ange, 30 ans, mariée en 2011, à Buhiga le 09 Avril 2021)

Une femme rencontrée à l'hôpital de Buhiga a souligné que le retard de sa conception est le résultat de la période d'absence de son mari à la maison.

> « *Je pleure à chaque vue d'un mari visitant sa femme ici à l'hôpital. La solitude et la nostalgie risquent de me tuer. J'ai passé plus de 2 ans sans conception à cause de son absence à la maison, et voilà qu'aujourd'hui, je suis enceinte et suis tombée malade toujours à son absence. J'ai un sentiment de colère et je me sens vraiment fâchée* ».
>
> (Entretien avec K. Ninette, 29 ans, mariée en 2018, à Buhiga le 27 Avril 2021).

Pourtant, certaines femmes le font sciemment pour se libérer d'une obligation de gérer le quotidien d'un nombre important d'enfants. Leur raison est que « le fardeau de la famille est lourd lorsqu'il pèse sur une seule personne ». Or, dans l'essence de l'humanité, il y a l'idée d'avoir besoin de son bien-être. L'épouse de notre interviewé qui a eu la chance d'être employé après une longue période de chômage a décidé de rompre provisoirement la conception :

> « *Ma femme a décidé d'arrêter de mettre au monde beaucoup d'enfants pour éviter les charges quotidiennes. Elle reste avec deux enfants seulement, qui, eux aussi quelques fois, se révoltent* ».
>
> (Entretien avec S. Claude, 40 ans, marié en 2016, à Karusi le 06 Avril 2021)

III.3. Célibat géographique et sexualité

Pour les célibataires géographiques, il s'observe une paradoxalité par rapport aux non célibataires géographiques puisque ces couples se contentent d'une double résidence conjugale en une famille. Quelques mois après le début de cette distance géographique, Vignal souligne

que les relations amicales commencent à se distendre et perdent leur spontanéité[170]. Selon les renseignements de terrain, il y a donc, dans une position idéale, un déséquilibre entre éloignement géographique et la proximité affective.

III.3.1. Panique liée à la sexualité.

En se mariant, les conjoints se disent vaincre le besoin sexuel. Toutefois, le phénomène du célibat géographique fait d'eux un grand retour forcé et brusque à la vie déjà surpassée. Théodora, enseignante et dont le conjoint militaire venait de passer 9 mois en Somalie, a ressenti cette vie très lourde en vivant comme célibataire, une vie qu'elle croyait avoir dépassé le jour de son mariage.

> « *Dans les premiers jours de son départ en Somalie, dépourvue d'un moyen de communication comme WhatsApp, j'ai éprouvé beaucoup de difficultés à m'y habituer. Oui, c'est vrai, je ne suis pas innocente et sainte, mais j'essaie de m'abstenir jusqu'à son retour. Je suis confinée… (rires). En 2015, quand il partait pour la première fois en Somalie, j'ai paniqué à me perdre, … faute de la communication. C'était vraiment très compliqué. Mais aujourd'hui, tout se fait par téléphone y compris la représentation de la sexualité, et je sens une satisfaction comme si ça a eu lieu* ».
>
> (Entretien avec K. Théodora, 37 ans, mariée en 2011, à Buhiga le 02 Avril 2021)

Cette enquêtée ajoute que, pour combattre cette situation, elle refoule toute idée de se sentir mariée et par conséquent, elle se sent comme célibataire :

> « *Moi, je me sens aujourd'hui comme célibataire. Je suis comme un enfant qui n'a aucune idée sur la conjugalité, … (rires encore). J'ai déjà intériorisé cela* ».
>
> (Entretien avec K. Théodora, 37 ans, mariée en 2011, à Buhiga le 02 Avril 2021)

Cette situation de panique influe sur la fidélité et l'infidélité conjugales selon le degré d'abstinence de tout un chacun.

[170]VIGNAL Cécile, *Op. Cit*., 2006

III.3.2. Fidélité conjugale et degré d'affection

Malgré cette situation de panique déjà citée, une catégorie des interviewés ressent une affection exponentielle de leurs partenaires du fait que ces derniers passent moins de temps en expatriation (environ une semaine). Pour cela, la sphère amoureuse reste de valeur dans la mesure où cet éloignement fortifie leur amour. C'est notamment la catégorie appartenant au célibat géographique « déguisé » qui rentre au moins une fois la semaine ou le mois. Gérard Bonnet affirme que si on interroge les intéressés, à la question sous une forme précise : qu'est-ce qui fait tenir l'amour ? Il y a une réponse qui revient souvent, à la fois simple et directe : c'est l'amour qui assure la solidarité conjugale, et tant qu'il est présent chez les deux partenaires, elle est assurée. C'est d'ailleurs ce type de réponse qu'on utilise pour justifier en retour les séparations, car, dès que l'amour n'est plus au rendez-vous, on estime qu'il n'y a plus aucune raison de demeurer ensemble[171]. Qu'en est-il alors pour notre recherche ?

Les résultats de notre travail de terrain se rapprochent de cette recherche de Gérard Bonnet pour une partie de nos interrogés. Ainsi, Fréderic présente ses arguments pour démontrer le type de fidélité qu'il doit et confie à sa femme et le degré d'affection qu'il garde à elle, étant donné que « *son efficacité varie selon qu'il est aimé en tant qu'objet narcissique, objet partiel, objet social ou comme idéal fondamental. Et il n'est profitable pour le couple que dans la mesure où il est partagé par les deux partenaires*[172] » :

> « *L'instinct sexuel est humain pour toute personne normale, mais se marier, c'est s'engager dans l'abstinence. En couple, la fidélité mutuelle prime sur tout. A partir du moment où le mariage est consommé, quelles que soient les circonstances, on garde cette fidélité. A défaut, on se communique pour que dans la mesure du possible, chacun s'approche de l'autre. La période de séparation nous rend forts dans l'affection et la séduction puisque l'on se voit en image nouvelle comme ça a été lors des fiançailles* ».
>
> (Entretien avec N. Fréderic, 31 ans marié en 2018, à Karusi le 06 Avril 2021)

D'autres par ailleurs acceptent des larmes causées par la nostalgie mais gardent toujours la fidélité comme valeur fondamentale de la conjugalité envers leurs partenaires. Le cas échéant

[171]BONNET Gérard, « la fidélité dans le couple et ses avatars », *Dans Dialogue* 2013/2 (nº 200), pp. 37-48
[172]*Ibid*.

est de Marie Ange dont le mari travaille à Bujumbura. Celle-ci affirme qu'elle pleure quand elle songe à son mari :

> « *Selon que mon mari vient de passer deux semaines ou un mois sans rentrer, quand je suis dans ma chambre, et que je commence à sentir un besoin sexuel, je ne fais que pleurer. Bien que cela m'arrive, je garde toujours fidélité à mon époux car c'est la loi fondamentale de notre union, de notre alliance et je reste convaincue que le jour de plaisir viendra* ».
>
> (Entretien avec K. Marie Ange, 30 ans, mariée en 2011, à Buhiga 09 Avril 2021)

III.3.3. Infidélité conjugale et impacts y relatifs

L'infidélité conjugale est l'une des difficultés observées chez les célibataires géographiques. La gestion de la vie sexuelle est une question épineuse pour ces derniers. Bien que la quasi-totalité des enquêtés se dise fidèle, deux interviewés masculins font exceptions. Ceux-ci ont acceptée calmement, lors de l'entrevue, avoir connu des comportements d'infidélité. C'est le cas de Clovis :

> « *Il arrive des cas où l'un des conjoints fait une relation extraconjugale puisque cette situation nous oblige un abandon considérable de nos familles* ».
>
> (Entretien avec N. Clovis. 31 ans, marié en 2020, à Karusi le 12 Avril 2021)

Quant à Frédéric, certains célibataires géographiques collaborent beaucoup avec les professionnel (le) s du sexe :

> « *L'instinct sexuel est difficile à contrôler et à gérer. Il arrive des cas où on n'est plus à mesure de s'abstenir. Ici chez nous, les professionnels (le)s du sexe se multiplient et la tendance est de collaborer avec nous, célibataires géographiques, qui sommes loin de nos conjoints et supposés avoir de l'argent. Cela alors peut nous induire dans l'adultère* ».
>
> (Entretien avec N. Fréderic, 31 ans marié en 2018, à Karusi le 06 Avril 2021)

Pour d'autres enquêtés surtout les enquêtées féminines, elles pointent du doigt leurs maris. Ceux-ci sont proclamés infidèles. Beaucoup d'entre eux chutent jusque dans la polygamie.

C'est le cas d'Euphémie par exemple qui nous raconte de l'infidélité de son mari, chauffeur qui a épousé une autre femme et a loué une maison pour celle-ci à Gitega :

> « *Ma situation était très compliquée ! Mon mari avait épousé une autre femme et l'a cachée dans la ville de Gitega où il louait une maison d'habitation pour cette deuxième femme. Moi, j'habitais à Ngozi à ce moment-là et n'en savais rien. Aujourd'hui, l'enfant issu de cette union a 3ans. J'ai été déçue mais j'ai gardé fidélité ! On a fait le divorce de fait en me laissant avec nos deux enfants pendant deux ans. Le premier enfant est en troisième année primaire aujourd'hui, tandis que le dernier n'a pas encore entamé ses études car il n'a que 4ans. Comme il m'avait abandonné, j'ai été obligée de quitter Ngozi pour revenir chez nous à Karusi. Arrivée ici, mon mari commençait à négocier son retour à la maison. Oui, j'ai accepté car je n'avais pas d'autres choix, bien que la femme de Gitega reste toujours. Aujourd'hui, il rentre quelquefois et nous donne de l'argent pour le loyer, la ration et la scolarisation de notre enfant* ».
>
> (Entretien avec N. Euphémie, 30 ans, mariée en 2015, à Buhiga le 15 Avril 2021)

Cette femme a accepté de prendre l'initiative de faire scolariser son enfant à l'insu de son mari quand il les a abandonnés. Elle déplore qu'elle ait toujours une blessure profonde puisque son mari est devenu polygame. Elle nous raconte les cas des femmes surtout des militaires qui sont attrapées partout dans l'adultère.

> « *Ici chez nous à Karusi, certaines femmes des militaires sont attrapées dans les forêts, dans les hôtels et dans les rues pour cause de l'ivresse pendant la nuit, en train de commettre l'adultère. A cause de l'ivresse, une de ces femmes a vendu tout équipement de la maison au profit des boissons avec d'autres hommes. Elle-même, aujourd'hui, a divorcé, puisque son mari, militaire, dit qu'il est devenu séropositif à cause de sa femme. Vraiment les cas d'adultère sont fréquents pour les célibataires géographiques ici* ».
>
> (Entretien avec N. Euphémie, 30 ans, mariée en 2015, à Buhiga le 15 Avril 2021)

Cependant, les contrevenants à la fidélité conjugale s'exposent à des poursuites judiciaires car au Burundi, ce n'est pas comme en France où l'adultère n'est plus un délit, bien que là aussi, le

code civil exige les époux à la fidélité selon les explications de Garcia dans « l'infidélité conjugale : individualisation de la vie privée et du genre »[173].

Pour cela, les questions liées à l'infidélité sont prises par nos enquêtés comme touchant leur « vie privée ». Par conséquent, le calcul de « vie publique » et de « vie privée » s'impose pour y réponde. Or, ce qui relève du public ou du privé est conçu différemment dans le monde socio-culturel. C'est ainsi qu'en définissant, la « vie privée », cité par Garcia, André Lalande considère que la « vie privé » renvoie à ce qui est « caché » ou « profond » chez un individu[174]. Or, ce qui est caché relève des amours clandestins ou secrets. Ce qui implique une particulière difficulté pour rencontrer des personnes disposées à apporter leurs témoignages[175]. Comme ça, le « dire » appartient à la vie publique tandis que le « non-dire » à la vie privée de nos interviewés.

Ainsi, du fait que la question d'infidélité conjugale se révèle à nos yeux comme un sujet sensible qu'il n'est pas aisé, voire facile à s'entretenir publiquement, il s'est avéré nécessaire d'aller à la rencontre de deux institutions : le Tribunal de Résidence pour s'assurer des cas d'infidélité conjugale dus au célibat géographique et les problèmes connexes et le CDFC pour également se rendre compte des conséquences du célibat géographique.

III.3.3.1. Cas d'infidélité conjugale au Tribunal de Résidence de Buhiga

Le Tribunal de Résidence de Buhiga fait état des cas d'infidélité conjugale pour les couples vivant le célibat géographique. Même si ces cas ne sont pas relevés lors des entretiens menés auprès des célibataires géographiques, ils rendent intelligibles les difficultés de gestion de la fidélité conjugale par le tribunal susvisé. En effet, nous avons pu en relever 4 cas importants à présenter dans le présent travail :

1er cas :

> **«** C'est le cas d'un certain N. Sylvestre, militaire, marié à N. Médiatrice. Celui-ci était allé en mission à l'étranger et sa femme n'a pas toléré cette séparation. Au lieu de garder

[173]GARCIA Marie-Carmen, « L'infidélité conjugale : individualisation de la vie privée et du genre », *Enfances Familles Générations* [Online], 29/2018. Online since 15 May 2018, connexion on 18 October 2021. URL: https://journals.openedition.org/efg/1893 consulté le 02 juillet 2021 à 19h31'
[174] LALANDE André, *vocabulaire technique et critique de la philosophie*, paris, PUF.2002 *In* GARCIA Marie-Carmen, *Op. Cit*., 2018
[175]GARCIA Marie-Carmen, *Op. Cit*., 2018

la fidélité et la confiance pour son conjoint qui partait à la recherche d'un niveau de vie meilleur pour sa famille, elle s'est attachée tout de suite à un autre homme, commerçant de Karusi, à qui elle donnait toute la richesse familiale.

Ce commerçant a fini par l'engrosser. De son retour à l'étranger, le mari a trouvé sa femme avec un enfant qui n'est pas de ses œuvres. Il s'est rendu au Tribunal de Résidence par suite, pour demander le divorce. Le tribunal de Résidence de Buhiga lui a donné raison et lui a accordé le divorce avec une indemnité de 3.500.000fbu qui soit versée au compte du mari par ce commerçant.

La garde des enfants a été accordée à ces deux divorcés où la femme a été confiée un enfant de moins de 7ans avec une pension alimentaire d'un tiers de la propriété foncière. Tandis que son mari restait à la maison avec ses deux enfants de plus de 7ans [176]».

2ème cas :

« Le second cas est celui de K. Dieudonné époux de K. Anita, militaire, qui partait en mission de maintien de la paix en Somalie. Comme le cas précédent, lui aussi de son retour, il a trouvé sa femme avec un enfant issu d'une relation extraconjugale avec un autre homme du nom de Ntampera qui était leur Domestique.

Dans ce procès, l'épouse accusait son mari d'avoir une autre femme à Bujumbura comme les moyens de la défense pour justifier cet acte. En effet, elle disait : 'si mon mari revient de la Somalie, elle n'arrive pas à la maison, elle reste à Bujumbura. Par ailleurs, même s'il vient, il ne me satisfait pas du tout'. Ainsi, celle-ci a cherché la satisfaction ailleurs d'où le recours à son Domestique.

Le Tribunal de Résidence a décidé d'accorder aux conjoints le droit de divorce avec une pension alimentaire d'un tiers de la propriété foncière et une somme de 132.000fbu au profit des enfants de moins de 7ans à charge du mari. Leur pauvre 'Domestique', n'a versé que 50000fbu à son patron comme indemnité [177]».

[176]Procès, RCF 3995 /019/KA, consulté lors des entretiens le lundi 03 mai 2021 à 10h01' au Tribunal de Résidence de Karusi,
[177]Procès, RCF 1933 /2013/KA, consulté lors des entretiens le lundi 03 mai 2021 à 12h16' au Tribunal de Résidence de Karusi,

3ème cas :

« Le troisième cas est celui d'une femme surnommée Nizigiyimana, qui a traduit sa belle-mère devant la justice. Cette dernière voulait renvoyer sa bru à l'absence de son fils qui était en Tanzanie, mari de Nizigiyimana, l'accusant d'être une prostituée.

De son retour de la Tanzanie, le mari était incité par sa mère qui lui racontait de la prostitution de son épouse, et conséquemment lui conseillait de ne pas demeurer avec elle. Le mari a accepté les conseils de sa mère et a retourné en Tanzanie sans la moindre minute passée avec sa femme. La belle-fille est alors allée porter plainte devant la justice pour intenter une action contre sa belle-mère. Le procès était en cours le jour de notre descente… [178] »

4ème cas :

« Le quatrième cas est celui d'un militaire qui revenait de la Somalie. En arrivant à son domicile à Buhiga, le mari a trouvé tout l'équipement de la maison vendu par son épouse. Frustré, le mari a quitté le domicile pour aller se marier à une autre femme à Kayanza. Voyant que son mari l'a abandonnée, la femme légale est allée porter plainte devant la justice pour réclamer le retour à la maison de son mari.

Mais celui-ci a refusé carrément puisqu'il accusait sa femme plusieurs infractions ignobles y compris l'adultère qu'elle a commises à son insu. Par contre, il a réclamé le divorce. Par après, avec un consentement mutuel, le Tribunal de Résidence de Buhiga les a séparés par divorce. Le mari a laissé à sa femme, pour de bon, une maison ayant une valeur estimée à 12.000.000fbu et une pension alimentaire pour l'éducation de l'unique enfant qu'il avait, jusqu'à l'âge de sept ans[179] ».

[178]Procès, RC 4375/021/KA, consulté lors des entretiens le lundi 03 mai 2021 à 13h25' au Tribunal de Résidence de Karusi,

[179] Procès, RCF 3818/018/KA, consulté lors des entretiens le lundi 03 mai 2021 à 14h05' au Tribunal de Résidence de Karusi,

III.3.3.2. Conséquences du célibat géographique vues par le CDFC

Dans cette institution, nous avons eu la chance de nous entretenir avec le Responsable de CDFC et nous a partagés son expérience, une expérience livrée par son travail quotidien et ses observations personnelles :

> « *Les célibataires géographiques sont devenus nombreux. Les femmes des membres des forces armées burundaises (militaires et policiers) se sont vues ignorées, voire abandonnées par leurs maris à cause de l'argent arraché en Somalie et/ou en Centrafrique en faveur des autres femmes ». Cela est aussi à l'origine des conflits familiaux accueillis ici et observés partout dans ces genres de famille et à l'augmentation de l'adultère et de la prostitution qui s'observent aujourd'hui* ».
>
> (Entretien avec Représentant CDFC, Karusi, 41 ans, à Karusi le 29 Avril 2021)

Dans cette optique, force est de constater que les maris qui abandonnent leurs épouses sont devenus des polygames tandis que d'autres divorcent pour se marier légalement avec les secondes. Cette polygamie faisant l'objet du conflit familial, est à l'origine des changements des femmes pour plusieurs raisons : il y a ceux qui préfèrent les femmes diplômées parce que les premières étaient non-diplômées, les citadines parce que les premières étaient du rural, les jugées belles parce que les premières sont jugées moches, … bref les raisons sont multiples selon les explications du représentant du CDFC. Soulignons que cette deuxième femme est installée dans les autres provinces ou dans les villes éloignées du domicile occupé par la première femme.

De plus, les propos du représentant du CDFC montrent encore que le pire des conséquences du célibat géographique est l'infidélité conjugale qui semble en recrudescence. Selon ses observations, ce sont les femmes et hommes célibataires géographiques qui se voient dans les bars jusqu'à la nuitée avec des hommes et femmes qui ne sont pas leurs partenaires.

> « *Si on observe dans les bistrots, la majorité des femmes qui y est la nuit et sans leurs conjoints est composée des célibataires géographiques, lesquelles sont dépourvues du regard et du contrôle maritaux. Et c'est le même cas pour les maris de cette catégorie. Comment alors se peut-il que ceux-ci ne deviennent pas des adultères ? Ils sont affaiblis en quelque sorte d'où la raison de commettre l'adultère* », prescrit toujours le Représentant de CDFC.

Evidemment, de par nos observations à l'endroit des différents bars, de tels cas évoqués par le Représentant de CDFC ont été constatés. Ils étaient de plusieurs catégories et certains étaient dans l'ivresse. Il s'agissait des femmes des chauffeurs, des militaires/policiers, des fonctionnaires travaillant loin du domicile, des chercheurs d'emploi, etc. et des hommes de toutes ces catégories ci-haut citées. Ces bars sont pris par ceux-ci comme un monde propre à eux pour l'échange en vue d'une réponse à leur insatisfaction.

Dans ce même sens, c'est ce monde qui a été également constaté par Marie-Carmen Garcia quand elle écrit : « *Les individus infidèles construisent un « monde à eux », s'extirpant des conventions sociales. Ils chercheraient des satisfactions personnelles dans des vies amoureuses parallèles, qu'il s'agisse de la résolution d'une insatisfaction dans le couple ou bien d'une éthique hédoniste revendiquée. L'infidélité serait alors une réponse individuelle à une crise de soi*[180] ». Cette réponse est analysée comme provisoire puisque Michèle Pagès nous montre que la concurrence entre les relations se renforcerait au fil du temps, rendant difficilement gérable la double vie. Les individus seraient conduits soit au repli exclusivement conjugal, soit à la rupture de la relation du couple officiel[181]. Ce qui justifie alors les conséquences susmentionnées comme le divorce et les maladies, ainsi que d'autres conflits y afférents.

III .4. Discussions des résultats

Il est à présent un moment opportun de faire une analyse des résultats, c'est-à-dire en donner le sens ou la signification scientifique. C'est alors le bon moment de joindre et de confronter les résultats obtenus par l'expérimentation, aux objectifs de l'étude déjà attendus. En effet, la discussion demande un effort de réflexion très attendu par le rédacteur et met en valeur les résultats à travers l'interprétation scientifique. Cette interprétation fait relier ces résultats aux hypothèses de recherche et montrer les concordances et les discordances du travail réalisé avec d'autres études déjà faites.

Selon Paul N'da la discussion est « *une procédure d'évaluations du processus entier de recherche et de montrer la pertinence ou la validité des résultats par rapports au problème de recherche et aux questions, aux hypothèses, au cadre de référence, de mettre les résultats en relation avec d'autres travaux et d'apprécier la question des limites et de la généralisation des*

[180]GARCIA Marie-Carmen, *Op. Cit*., 2018
[181]PAGES Michèle, *L'amour et ses histoires, une sociologie des récits de l'expérience amoureuse*, Paris, harmattan, 2008, p. 31.

résultats. En bref, le chercheur discute les résultats de son étude à la lumière des travaux antérieurs, du cadre de référence et des méthodes utilisées dans l'étude[182] ».

Contrairement à la pensée de François De Singly pour qui, la vie conjugale sous le même toit est importante dans la mesure où elle engendre l'intégration conjugale et la socialisation et permet aussi l'échange verbal entre les partenaires du fait que la conversation est le fondement de la vie conjugale[183], les résultats issus de notre recherche prouvent que le phénomène du célibat géographique demeure défavorable dans l'organisation familiale des couples touchés et présentent des contraintes professionnelles (contraintes liées à la réalisation du travail, aux relations, aux valeurs et exigences, aux changements, et bien d'autres).

Les célibataires géographiques sont appelés donc à gérer une double carrière : carrière professionnelle et parentale. Les résultats de ce travail coïncident bel et bien avec ceux de Cécile Vignal. Celle-ci constate que « *la distance géographique vis-à-vis du réseau de parenté a souvent été difficilement vécue*[184] ». Ce qui influe beaucoup sur la difficulté de gérer une telle famille dont les conjoints sont éloignés géographiquement. L'étude menée par Fusulier, Barnard et al. Constate également cette difficulté de la gestion familiale : « *la difficulté à assurer une double carrière, tout en étant impliqué dans la vie conjugale, et surtout parentale est manifeste* »[185].

Dans ce sens, il est crucial de comprendre que cet éloignement peut être de façon particulière mal vécu par les personnes concernées. Par rapport à la gestion familiale, les personnes interviewées montrent que le quotidien familial (maladies, les activités ménagères, gestions des biens familiaux, l'éducation des enfants …) est assuré en grande partie par le conjoint qui reste à la maison. Or, dans plusieurs cas, ce sont les femmes qui gardent le toit familial puisque que les célibataires géographiques préfèrent installer leur famille là où est placé le lieu de travail de la conjointe pour les fonctionnaires et le domicile familial pour les non-fonctionnaires. Les personnes sédentaires sont très majoritairement des femmes et s'y attèlent au détriment de leur carrière professionnelle. Cité par Marie Boëton, Beate Collet explique ce complexe : « *dès qu'il y a des enfants, tout se passe comme si la mobilité géographique des hommes renforçait une*

[182] N'DA Paul, *recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, l'Harmattan, 5-7, rue de l'école-polytechnique, Paris, 2015. p. 187
[183] DE SINGLY François, *Op. Cit.*, 2005. p. 36
[184] VIGNAL Cécile, *Op. Cit.,* 2006.
[185]Fusulier, Bernard ; Del Rio Carral, Maria ; Baguette, Alexandre ; Godesar, Christine, *Op. Cit*., 2014, p.21.

conception traditionnelle du couple, réservant prioritairement la sphère domestique aux femmes[186]».

Malgré cela, dans les couples avec enfants, cette séparation ne doit pas empêcher de continuer à prendre à deux toutes les décisions relatives à l'éducation et à la scolarisation. Si alors la femme est préférée, c'est qu'elle peut être capable d'autonomiser, plus que l'homme seul, l'organisation domestique du quotidien familial. Jean Claude Kauffmann démontre cela lorsqu'il justifie que la solitude des hommes n'est pas moins forte que celle des femmes : « *la solitude des hommes n'est pas moins forte que celle des femmes. Bien qu'elle s'agisse d'une donnée difficilement mesurable, il est même probable qu'elle soit légèrement plus importante. Parce que les hommes ont l'habitude d'être entourés et soutenus affectivement par une présence féminine parce qu'ils sont moins autonomes dans leur organisation domestique*[187].

Mais, cette situation semble très difficile dans la gestion des biens et revenus familiaux parce que les dépenses sont partagées en deux parts, ce qui influe sur le dédoublement des dépenses en argent et autres biens familiaux. Les personnes interrogées révèlent qu'elles doublent leurs dépenses sous plusieurs aspects : le loyer de deux maisons, plus ou moins deux domestiques, deux rations, … et plus encore, les déplacements imposés deviennent énormes pour les célibataires géographiques.

La recherche du journal *Burundi-Eco* joint insoucieusement nos résultats. Les résultats publiés par ce journal sur le thème, « *célibat géographique, un frein à l'auto-développement des fonctionnaires*» montrent, à ce sujet, que les dépenses de la personne à distance sont presque les mêmes que celles de ceux qui sont restés à la maison[188]. Ces dépensés énormes font que les personnes concernées ne s'auto-développent presque pas. Pour certains, leurs dépenses sont supérieures aux revenus, d'où les dettes incessantes. C'est pour cette raison que les projets (construction des maisons d'habitation ou autres) envisagés par les célibataires géographiques ne se terminent pas du tout, faute de dépenses qui sont au-delà des revenus. Cela est dû au fait que l'Etat n'indemnise pas les personnes fonctionnaires concernées. Et c'est là qu'on observe une différence entre nos résultats et les renseignements de l'étude parisienne. Dans cette dernière, une loi lancée en octobre 2017 sur le « plan famille » qui allouait un budget de 530

[186]BOËTON Marie, *Op. Cit*., 2008.
[187] KAUFFMANN Jean Claude, *Op. Cit*., 2015, p.12.
[188]https://burundi-eco.com/le-celibat-geographique-un-frein-a-lauto-developpement-des-fonctionnaires/amp/consulté le 07/8/2021 à12h05'

millions d'euros aux célibataires géographiques engagés dans l'armée le démontre. Ce volet fait intégralement, partie du projet de loi de finances pour 2021, avec plusieurs enjeux tels que « mieux vivre la mobilité » ou encore « améliorer les conditions de logement familial et favoriser l'accession à la propriété[189] ». Il est vrai que cette étude de Paris ne concerne bien évidemment qu'une seule catégorie de célibataires géographiques, à savoir les militaires, mais, espérons que d'autres en bénéficieront dans l'avenir car toute activité doit avoir un début.

Ainsi, nos deux premières hypothèses : « L'un des conjoints assurerait les responsabilités familiales malgré l'absence de l'autre » et « Les biens familiaux seraient partagés en deux parts, chacun avec une part équivalant à ses charges et besoins » sont confirmées par les résultats de ce travail.

De plus, les résultats obtenus montrent que le *dialogue de tête à tête*, sur lequel sont construites toutes les familles du monde, est impérativement et obligatoirement remplacé par le dialogue téléphonique. En effet, toutes nos interrogées prennent le téléphone comme pilier de leur foyer, puisque les échanges des mariés de terre à terre se font désormais, pour les éloignés géographiques, sur des réseaux sociaux. La même situation a été observée aussi en France dans une étude menée dans la ville de Paris sur « *les célibataires géographiques : quelle vie et quelles aides pour mieux supporter l'éloignement ?* ». Celle-ci montre que, dans les familles, pour faire face à l'éloignement, les personnes concernées sont obligées de mettre en place de nouvelles habitudes pour garantir le bien-être de tous et notamment les enfants. En ce sens, avec l'internet, il est facile de se retrouver en vidéoconférence pour le diner ou l'apéritif, dans l'optique de maintenir le lien. Pour garder aussi contact avec les autres membres de la famille et les amis, les célibataires géographiques peuvent créer des groupes de discussion sur des applications telles que WhatsApp, Facebook, etc., un bon moyen de continuer à échanger les nouvelles, et même d'envoyer simplement des photos et des vidéos[190].

Dans ce même sens, nous pouvons nous permettre d'accepter le conformisme de ces résultats avec la troisième hypothèse, selon laquelle : « Le couple vivant en résidences éloignées ferait recours au téléphone pour échanger sur la gestion de leur foyer, le partage de la joie, de l'angoisse, des chagrins, du bien et du mal (idéal du mariage), etc. ». Toutefois, ce système de communication exige aux concernés le recours à des crédits téléphoniques énormes notamment

[189] https://hommeselect.paris/celibataires-geographiques-vie-aides-pour-leloignement/ consulté le 07/8/2021 à 14h20'
[190] *Idem*.

les unités et les mégas, qui s'ajoutent aux autres dépenses déjà notées ci-haut. Même si le calcul exact des dépenses monétaires n'est pas facile à mesurer, elles contribuent toujours au déséquilibre de l'économie familiale notamment pour les couples à maigre revenu et par conséquent, demeurent négatives à l'auto-développement des familles touchées.

Signalons également que, dans la plupart des non-fonctionnaires interviewés, nous avons noté que l'absence de téléphones simples, de téléphones ayant accès au WhatsApp, d'unités et de mégas handicapent ce système de communication et les conjoints s'enferment (chacun où il se trouve) pour se retrouver ensemble le jour de retrouvailles.

Par rapport à la gestion de la sexualité, les résultats issus des célibataires géographiques interrogés présentent une antonymie qui tourne au tour de deux termes à savoir « fidélité » et « infidélité ». D'une part, dans leurs propres propos, la majorité des célibataires géographiques rencontrés accepte user de la patience totale pour garder la fidélité comme une loi fondamentale du couple. Malgré cela, l'impact lié à cette fidélité existe notamment, l'insatisfaction des besoins sexuels, la panique, la tentation, etc. Ce qui influe considérablement sur les activités à devoir réaliser (les activités liées à l'emploi, les activités domestiques, …).

Néanmoins, nos enquêtés affirment que la fidélité dans le couple fortifie l'amour lui-même. Or, c'est ce dernier qui assure la solidarité de la relation conjugale. Les résultats obtenus à ce sujet vont dans le même sens avec la logique de Gérard Bonnet[191]. Dans son, article « *la fidélité dans le couple et ses avatars* », l'auteur montre que la fidélité est un idéal. Et que, compte tenu de son enracinement inconscient, cet idéal est une source de satisfaction sans égale, un objet sexuel, et le plaisir qu'on y trouve est d'une grande intensité. L'efficacité de l'idéal varie selon qu'il est aimé en tant qu'objet *narcissique*, objet *partiel*, objet *social* ou comme idéal fondamental. Pour l'auteur, il y a *l'idéal narcissique* lorsqu'on tient au lien en raison de l'image qu'on veut donner de soi et du bien-être qu'on y trouve. La fidélité est un *idéal utilitaire*, partiel, lorsqu'on tient au lien des raisons essentiellement pratiques et matérielles. Les exemples ne manquent pas. Ici, les objets matériels faisant état d'intérêts communs sont mis en avant. Et enfin, la fidélité se présente comme *idéal social ou collectif*, quand on y adhère surtout pour satisfaire aux exigences de la société ou de la relation : on la cultive autant par conviction que par obéissance aux règles en vigueur, parfois même aux dépens du désir des personnes. Pour les célibataires géographiques rencontrés, la fidélité dont ils mettent en avant résulte sans doute

[191]BONNET Gérard, *Op. Cit*., 2013, pp. 37-48

de ses trois idéaux qui sont le fondement du contrat matrimonial au Burundi. En réalité, la fidélité ne tient vraiment ses promesses que lorsqu'il s'agit d'un idéal fondamental surgi du plus profond de l'inconscient de chacun des deux partenaires et lorsqu'ils y trouvent un véritable désir, constate toujours Gérard Bonnet.

Certains célibataires géographiques profitent de la séparation qui impose deux vies différentes : celle de la famille et celle du célibataire géographique[192]pour se lancer effectivement dans des cas d'infidélité qui vont évidemment à l'encontre du contrat de la conjugalité. Cette idée majeure nous a fait tourner la tête pour recourir au Tribunal de Résidence de Buhiga et au CDFC. A cette première institution, des cas d'infidélité liés à l'adultère, à la vente des objets matériels (équipements), etc. sont relevés à travers les procès consultés. Selon Marie-Carmen Garcia, la notion d'infidélité n'a pas de définition stricte, elle implique en effet que des relations intimes (sexuelles ou affectives, hors du couple) soient cachées[193]. Comme l'infidélité conjugale entre dans les interdits à caractère social, culturel et religieux, ces personnes les font clandestinement et se gardent de les révéler lors des entretiens bien que cela soit une réalité telle que cela se laisse constater dans les actes de tribunal.

Le constat de notre recherche est que les cas d'infidélité sont très importants et répandus partout. Les femmes mettent au monde des enfants par union avec d'autres hommes hors du couple, ou avec leurs domestiques comme les hommes peuvent le faire, eux aussi, avec des femmes hors du couple ou avec leurs bonnes. Les conséquences capitales sont entre autres : le divorce, la perte d'estime des conjoints dans l'environnement social, les maladies sexuellement transmissibles, etc. Comme le constate Marie-Carmen Garcia, si les individus définissent leurs situations comme réelles, elles sont réelles aussi dans leurs conséquences. Autrement dit, si des personnes disent aimer leurs partenaires clandestins, cela a de réels effets sociaux[194]. Dans ce cas, la dissolution des familles entrainerait des problèmes insurmontables et, par conséquent, l'amour entre conjoints en est terni. Nous avons donc pris pour vrai les cas d'infidélité de certains célibataires géographiques et les femmes sont beaucoup plus victimes que les hommes. Notre quatrième hypothèse de recherche : « La distance physique des deux conjoints aurait un impact important sur la gestion de leur sexualité » est confirmée à ce niveau-ci.

[192]https://www.ici-londres.com/londres-pratique/83~le-celibat-geographique-quel-impact-sur-le-couple-et-la-famille- consulté le 07/8/2021 à 17h20'
[193]GARCIA Marie-Carmen, *Op. Cit*., 2018
[194]GARCIA Marie-Carmen, *Op. Cit*., 2018

Au terme de notre analyse, nous constatons que, pour l'éducation des enfants, la part la plus observable revient, très souvent, à un seul conjoint (la femme) qui reste toujours avec les enfants au domicile familial. Or, nous avons déjà montré que les enfants en âge proche ou déjà de la puberté risquent de se lancer dans de mauvais comportements s'ils ne sont pas bien encadrés. Etant donné que l'unique objectif d'éduquer les enfants est celui de les aider à être matures pour pouvoir se prendre en charge et être utiles à toute la communauté[195], cette tâche d'éduquer, aussi difficile que jamais, ne devrait pas concerner le seul conjoint. Puisque, dans le Burundi traditionnel, les garçons et les filles étaient éduqués en famille avec leurs parents en premier lieu (en second lieu les amis de la famille, les voisins, les enseignants, ainsi que les pairs avec qui ils jouaient, voyageaient et travaillaient)[196]. C'est le regard de ces derniers qui contribuait sur la bonne conduite des enfants. Mais, pour le cas qui nous concerne, les enfants passent un long temps de leur vie éducative avec un seul parent. Ce qui peut justifier les cas d'abandon scolaire constatés au moment de l'enquête, et la mauvaise conduite de ces enfants. Sur ce point, notre hypothèse « l'éducation des enfants deviendrait problématique, soit un des conjoints s'en occuperait, soit on partagerait les enfants et les charges » est, à ce niveau-ci, vérifiée.

Tous ces cas, comme les cas de maladies, frustrent le conjoint mobile. « Elle se fait jour tout particulièrement quand un proche est malade : être absent de la sphère familiale est perçue comme faute, comme un manquement aux devoirs familiaux, explique Cécile Vignal[197]. D'ailleurs, elle précise que le lieu de la mobilité professionnelle est presque perçu comme un non-lieu par le conjoint mobile. C'est un travail anonyme, organisé autour uniquement d'un temps consacré au travail[198]. Le conjoint mobile se heurte à une préoccupation majeure de leurs enfants et de sa famille en général qui, significativement, peut handicaper la sphère professionnelle. C'est dans la même logique que Marie Boëton explique que la reconfiguration si profonde des rapports homme/femme n'est évidemment pas sans impact sur la vie du couple[199].

Au fait, force est de constater enfin de compte que les valeurs négatives issues du phénomène de célibat géographique présentent des risques comme l'a constaté Cécile Vignal, dans son article, « *devenir célibat géographique ? Arbitrages conjugaux et familiaux suite à la*

[195]Conférence des Evêques catholiques du Burundi, *Op. Cit*., 2020, p. 124
[196]*Idem*
[197] VIGNAL Cécile, *Op. Cit*., 2006
[198]*Idem*
[199]BOËTON Marie, *Op. Cit*., 2008

délocalisation d'une usine ». Pour cette auteure, le célibat géographique présente des risques : « *les risques de séparation du couple en cas de mobilité d'un seul conjoint sont vivement perçus par les couples. Certains craignent même que l'option de la mutation à l'essai en période probatoire, qui implique une séparation de la famille durant la semaine de travail, n'augmente le risque*[200]». Dans ce même sens, Marine De Labriolle, conseillère en expatriation familiale, rime dans le même sens que la précédente auteure, dans son article « *psychopraticienne en psychosynthèse accompagnatrice parentale* », en expliquant les contraintes du célibat géographique. Pour elle, « *le célibat géographique est une prise de risque: risque de voir changer son mode de communication, risque de voir demander de l'aide face à un quotidien compliqué, risque de voir la dynamique du couple changer et les jeux de pouvoirs redistribuer ou se dissoudre, risque de la prise de l'indépendance et de la confiance, risque de devoir devenir quelqu'un en dehors du couple et du statut de conjoint, risque de se trouver l'un ou l'autre après ces années de célibat,… Accepter le risque, c'est créer l'opportunité*[201]».

[200] VIGNAL Cécile, *Op. Cit*., 2006/2 (nº 41), 2006, pp.139-157, P.144
[201] www.vousaccompagner.fr/ consulté le 11 février 20021 à 11h52'

Conclusion du troisième chapitre

Ce troisième chapitre, qui traite la partie pratique de ce travail, nous montre la véracité sur notre objectif via les résultats de terrain obtenus. En effet, Comme notre étude était centrée sur le phénomène de célibat géographique, celui-ci présente une vie difficile sur plusieurs dimensions. Sur le plan économique, le terrain nous renseigne que le développement des célibataires géographiques ne peut, en aucun cas, être comparé à celui des non-célibataires géographiques. Cela est expliqué par les dépenses de toutes sortes déjà constatées dans cette recherche. Sur le plan éducatif, les résultats de ce travail nous fait sentir une éducation quasiment uniparentale puisque, pour la plupart, la présence physique d'un seul parent au domicile conjugal est irréversible. Or, dans le dispositif de protection de l'enfance, la place des parents est marquée par des relations de pouvoir particulièrement équilibrées[202]puisqu'ils doivent être des modèles pour leurs enfants.

Ce travail montre que l'absence répétitive de l'un des parents a des impacts directement négatifs sur l'éducation (pré ou scolaire) de leurs enfants. Ceux-ci peuvent même abandonner les écoles d'après les réalités du terrain. Sur le plan social, les célibataires géographiques entretiennent souvent des relations amicales avec des personnes qui deviendront par après leurs amants. Ce comportement induit certainement les célibataires géographiques dans l'infidélité et dans la polygamie et les effets sont innombrables. Ces effets sont entre autres : le divorce, les maladies sexuellement transmissibles, le gaspillage, etc. Sur le plan professionnel, le célibataire géographique a du mal à exécuter en bonne et due forme ses tâches et ses obligations quotidiennes puisque son esprit est déstabilisé par la distance lui séparant de sa famille conjugale, et c'est de la même façon pour le conjoint restant à cette dernière.

Dans tous les cas, sur base de nos résultats, nous pouvons admettre que le célibat géographique est un phénomène mal vécu et difficilement abordable si les conjoints ne s'y prennent pas bien, avec une attention particulière.

[202] JOIN-LAMBERT Hélène, EUILLET Séverine, BODDY Janet, STATHAM June, DANIELSEN Inge and GEURTS Esther, « L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant place ». *Approches européennes revue française de pédagogie*. 187/2014, 71-80.

CONCLUSION GENERALE

Au cours de ce travail, nous avons tenté une description et une analyse significative sur la vie des couples et contraintes professionnelles à l'endroit des couples confrontés au phénomène du célibat géographique qui s'observe partout dans le pays. Avant tout, nous nous sommes particulièrement penchés sur certains auteurs, tenants de ce phénomène pour partir de leurs résultats. Notre cadre théorique et méthodologique nous ont permis d'analyser les impacts interactionnels et socio-culturels liés à ce phénomène.

Ce travail tourne autour d'une question fondamentale : **«** comment les célibataires géographiques parviennent-ils à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement différentes et les stratégies mettent-ils en place pour gérer cette forme de vie conjugale ? ». Cette question nous a poussé à formuler des hypothèses suivantes :

- L'un des conjoints assurerait les responsabilités familiales malgré l'absence de l'autre ;
- Les biens familiaux seraient partagés en deux parts, chacun avec une part équivalant à ses charges et besoins ;
- Le couple vivant en résidences éloignées ferait recours au téléphone pour échanger sur la gestion de leur foyer, le partage de la joie, de l'angoisse, des chagrins, du bien et du mal (idéal du mariage), etc. ;
- La distance physique des deux conjoints aurait un impact important sur la gestion de leur sexualité ;
- L'éducation des enfants deviendrait problématique, soit un des conjoints s'en occuperait, soit on partagerait les enfants et les charges.

C'est dans cette optique que le présent travail est subdivisé en trois chapitres importants. Le premier chapitre concerne le cadre conceptuelle et théorique. Nous avons défini les concepts clés de notre sujet de recherche et d'autres termes jugés nécessaires qui contribuent à la lumière de cette étude. De surcroît, la théorie de l'« interactionnisme » a été mise en avant pour étudier les interactions qui lient les conjoints qui sont séparés géographiquement. A ce même niveau, nous avons fait l'état de l'art autour de notre thématique. La montée de l'évolution socio-historique du mariage a été faite jusqu'au point particulier faisant l'objet de notre recherche.

Le deuxième chapitre traite particulièrement la méthodologie utilisée pour collecter les données. La méthode qualitative a été préféré où les entretiens semi-directifs ont été administrés

auprès de nos enquêtés. A cela, s'ajoutent les observations directes auprès des célibataires géographiques (dans les bars par exemple), leurs maisons et autres situations relevant de leur vie socio-économique. C'est à base de ces données recueillies que nous sommes parvenu à traiter le troisième chapitre de ce travail.

Le troisième chapitre est consacré à l'empirie de la présente étude. Nous avons constaté que le célibat géographique est à la source de la solitude, de l'angoisse, de la mauvaise gestion des revenus, et autres situations qui ne favorisent pas du tout cette vie à distance.

« *Ainsi, les célibataires géographiques sont moins satisfaits par la solitude et le solde qu'ils reçoivent, l'adéquation entre leur poste, leur progression dans l'institution, les relations qu'ils entretiennent avec leurs collègues de travail, etc.* », constate Frédérique Gros[203].

Toutes ces situations influent beaucoup sur la difficulté d'adaptation de ce mode de vie imposé par ce phénomène. Cela est dû à l'éducation des enfants qui devient monoparentale, les abandons scolaires, les attitudes négatives des enfants, la communication de face à face qui, dès lors, se fait par téléphone alors que cette dernière demande des moyens énormes, etc. Pour cela, nous constatons que la gestion des revenus familiaux est une affaire casse-tête, puisque les dépenses se dédoublent.

Néanmoins, Il est vrai que nous avons remarqué des points dits positifs pour certains célibataires géographiques comme « l'état affectif » et « l'autonomie », mais, certains de nos personnes interrogées admettent que les bienfaits sont limités, voire inexistants dans ce phénomène puisque même l'argent qu'ils gagnent n'arrive pas à les tirer de leur vie de pauvreté qualifiée de misérable. Les tenants de l'état d'affection les jours des retrouvailles montrent que si ces jours s'allongent, les conjoints entrent dans l'état de panique. Par ailleurs, l'autonomie également évoquée conduit certains célibataires géographiques dans les attitudes négatives qui peuvent être source de conflits familiaux car le regard et l'autonomie de leurs partenaires ne sont plus.

Nonobstant, à cause du célibat géographique, quelques études nous montrent les cas de l'espacement des naissances puisque les conjoints se retrouvent rarement. D'une part, c'est bon, mais, d'autre part non, puisque l'espacement des naissances devrait être issu de la volonté du

[203] GROS Frédérique, *Op. Cit*., 2017, p. 155

couple lui-même. Or, du point de vue reproductif, les mariés peuvent négocier sur la décision relative à la procréation.

De plus, cette étude fait état des cas de fidélité mais aussi des cas d'infidélité sexuelle. Les célibataires qui se disent fidèles indiquent que la fidélité est une loi fondamentale qui régit les conjoints. Les cas d'infidélité sont apeurement exprimés par les enquêtés. Seuls les actes du Tribunal de Résidence de Buhiga nous ont permis d'en rendre compte. Ceci s'explique par le fait que l'infidélité conjugale n'est jamais vue d'un bon œil par la culture burundaise voire le droit judiciaire burundais.

Dans l'ensemble, au terme de la présente réalisation, nous constatons afin de compte que toutes les hypothèses formulées au début de ce travail ont été vérifiées. Ce travail entre dans le cadre d'une contribution à la sociologie de la famille burundaise. Il ouvre des pistes intéressantes sur de nombreuses thématiques tournant autour du phénomène en question en donnant la possibilité pour les recherches futures. Raison pour laquelle des sujets comme : le système éducatif des enfants issus des célibataires géographiques, la fidélité/infidélité sexuelle des célibataires géographiques, la gestion du revenu familial des célibataires géographiques et bien d'autres, méritent une investigation approfondie pour compléter ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

- BALLE Catherine, *sociologies des organisations*, Presses Universitaires de France, Paris, 1990.
- BARENGAYABO Marc, *La dot matrimoniale au Burundi*, pontificia Universitas Lateranensis, Romae, 1973.
- BERGER Peter et Al., *Le mariage et la construction de la réalité*, Paris, Diogène, 3, Avril 1964.
- BERTAUX-WIAME Isabelle et TRIPIER Pierre, *Les intermittents du foyer : couple et mobilité professionnelle*, Paris, L'harmattan, 2006.
- BERTHIER Nicole, *Les techniques d'enquête en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006, (2009 pour la présentation impression), 3ème Ed.
- BIGIRIMANA Jean Baptiste, *Les problèmes liés à la coexistence du mariage coutumier et du mariage chrétien au Burundi*, Louvain, 1980.
- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes* : *Entretien, sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2009, 2e Ed.
- CAMPENHOUDT Luc Van, MARQUET Jacques et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2017, (5ème Ed.).
- Conférence des Evêques catholiques du Burundi, *Le mariage chrétien : directoire et décret général*, Bujumbura, septembre, 2020.
- DE KETELE Jean Marie, *Méthodologie du recueil d'information* : *fondement des méthodes d'observation, d'interviews et d'étude de document*, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 1993, 2e Ed.
- De SINGLY François, *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Armand Colin, Nathan/HER, 2005.
- DEMBOUR Pierre, *Le mariage et le divorce la cours de cassation*, établissement Emile Bruylant, S.A., Bruxelles, 1980.
- DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires, 1895.
- GIRARD Alain, *Le choix du conjoint, une enquête psycho-sociologique en France, nouvelle Edition augmentée d'une préface*, Paris, presses universitaires de France, 1974.

- GUELFUCCI Marc, *Eléments pour une définition du mariage : étude de droit naturel*, Paris, Canonique et civil, 2, 2008.
- HAMEL Jacques, *Etude de cas et sciences sociales*, collection outils de recherche, harmattan, 1997.
- KAUFMANN Jean Claude, *casseroles, amour et crises. Ce que cuisiner veut dire*, Paris, Armand Colin, 2005.
- KAUFMANN Jean Claude, *La femme seule et le prince charmant (enquête sur la vie en solo)*, Paris, Armand Colin, 2015.
- KAUFMANN Jean Claude, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris, Armand Colin, 2014, 2ème Ed.
- LALLEMENT Michel, *Le travail : Une sociologie contemporaine*, Editions Gallimard, 2007.
- LEON Antoine et Al., *Manuel de psychologie expérimentale*, Paris, P.U.F., 1977.
- LEVI-STRAUSS Claude, *Structures élémentaires de la parenté*, Paris, P.U.F., 1949.
- MAILLOCHON Florence, *la passion du mariage*, Presses Universitaires de France, Paris, avril 2016.
- MEAD Margaret, *Male and female*, Paris, Penguin book, 1964.
- MIRABELLI Alan, *Au-delà de l' « idéal » familial* : *BerylPlumtre et la définition de la famille*, Institut Vanier de la famille, 1972
- MONTOUSSE Marc. RENOUARD Gilles, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Paris, Bréal, 2006, 3ème Ed.
- MUCCHELLI Roger, *Psychologie de la vie conjugale*, Paris, E.S.P., 1980.
- N'DA Paul, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, l'Harmattan, 5-7, rue de l'école-polytechnique, 2015.
- NAVAS Juan et Al., *Famille et fécondité au Burundi : approche sociologique*, Bujumbura, UB, 1977.
- NTABONA Adrien, *La dot au Rwanda et au Burundi*, in Revue de l'association saint augustin, n° 2, Rome, 1965.
- NTAHOKAJA Jean Baptiste, *Plaidoyer pour l'Afrique*, Bujumbura, Université du Burundi, 1993.

- PAGES Michèle, *L'amour et ses histoires, une sociologie des récits de l'expérience amoureuse*, Paris, harmattan, 2008, p. 31
- PIMTO Roger et GRAWITZ Madeleine, *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1964.
- POROT Maurice, *L'enfant et les relations familiales*, Paris, PUF, 1979.
- RANSOUX Nicolas, *La résidence principale*, Lille 2, 2008
- ROZIER Raymond, *Le Burundi, pays de la vache et du tambour*, Paris, les presses du Palais royal, 1973.
- SCHOENFELD Robert-Henri et POITEVIN Edmond, *les droits et les problèmes conjugaux*, Bruxelles, Bruylant, 1971.
- SIGAUD Thomas, *Mobilités résidentielles et professionnelles des salariés en France : entreprises, marchés et territoires, une articulation en tension*, Paris IX, université Paris Dauphine, 2014.
- SILLAMY Norbert, *Dictionnaire de psychologie*, Bordas, 1980.
- DORTIER Jean-François, *Le Dictionnaire des sciences sociales*, Sciences Humaines Editions, 2013.
- TERTULLIEN, *Le mariage des chrétiens in mariages et divorce*, Paris, recherches des sciences religieuses, 1974.

2. Articles

- AGRIER Michel, « les savoirs urbains de l'anthropologie », *villes des sciences sociales*, 4/1996, pp.35-58.
- BELLEAU Hélène et PROULX Raphaëlle, « Le revenu familial, un concept vague et insidieux » : *Analyse critique et historique des relations économiques familiales*, n° 15, Automne 2011, pp. 78-109.
- BERTAUX-WIAME Isabelle, « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité », *dans cahiers du genre* 2006 /2 (no 41), pp. 49-73.
- BOËTON Marie, les couples « TGV », *Dans études* 2008 (Tome 408).
- BONNET Gérard, « la fidélité dans le couple et ses avatars », *Dans dialogue* 2013/2 (n° 200), pp. 37-48.
- BRUN Jacques et BONVALET Catherine, « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives », *Espace populations sociétés* 20 (1), 2002, pp.63-72.

- CABIN Philippe, « L'essor de la sociologie interactionniste », *dans La sociologie*, 2009, pp.76-78.
- CADOLLE Sylvie, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », *Dans Cahier du Genre* 2001/1 (n° 30), pp. 27-52.
- CHARMILLOT Maryvonne et DAYER Caroline, « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *recherches qualitatives* 3, 2007, pp.126-139.
- DEBRAND Thierry et TAFFIN Claude, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20ans », *Economie et statistique*, 381 (1), 2005, pp.125-146.
- Fusulier, Bernard ; Del Rio Carral, Maria ; Baguette, Alexandre ; Godesar, Christine. « Conjugalité/parentalité et carrières scientifiques à l'épreuve de la nobilité chez les couples de chercher-e-s », *In : Merla, L., François A. (dir), Distance et liens, Academia-harmattan S.A.*: Louvain-la-Neuve 2014, p.171p. Trouvé sur http://hdl.handle.net/2078.1/152324
- GARCIA Marie-Carmen, « L'infidélité conjugale : individualisation de la vie privée et du genre », *Enfances Familles Générations* [Online], 29/2018.Online since 15 May 2018, connexion on 18 October 2021. URL: https://journals.openedition.org/efg/1893 consulté le 02 juillet 2021 à 19h31'.
- GNOUMOU Thiombiano Bilampoa, TOUDEKA Ayawavi Sitsopé et JEAN Simon David, « Conciliation vie familiale et vie Professionnelle par les femmes travaillant dans le secteur public de la sante à Lomé : quelles stratégies d'adaptation ? », *Revue interventions économique*, 65/ 2021, mis en ligne le 01 décembres consulte le 21 juillet 2021.Trouvé sur http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/12705 ; http://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.12705
- GOBILLON Laurent, « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Economie et statistique* 349 (1), 2001, pp.77-98.
- HERITIER François, « Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? », *Dans Informations sociales*, 2005/2 (n°122), pp. 6-15.
- JOIN-LAMBERT Hélène, EUILLET Séverine, BODDY Janet, STATHAM June,
- DANIELSEN Inge and GEURTS Esther, « L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant place », *Approches européennes revue française de pédagogie*. 187/2014, pp.71-80.

- JOYE Sylvie et SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle, « le couple : une définition difficile, des réalités multiples ». *Langues, textes, histoire* 65 (65), 2013, pp.5-18.
- KECK Frédéric, « Vie sociale et genres de vie. Une lecture des causes du suicide de Maurice Halbwachs », *Dans Revue d'Histoire des sciences humaines* 2005/2(no13), pp.33-50.
- LACAZE Lionel, « Interactionnisme symbolique de Blumer revisité », *Dans sociétés*, 2013/3 (nº 121), pp.41 à 52.
- LENEVEU Claude, « A propos du concept de pratique : matérialisme historique et interactionnisme », *Dans les sociologies critiques du capitalisme,* (2002), pp.195 à 204.
- MARCHIVE Alain, « Introduction. Les pratiques de l'enquête ethnographique », *Dans les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle* 2012/4 (Vol.45), pp.4 à 14.
- MASKENS Maïté, « L'amour et ses frontières : régulations étatiques et migrations de mariage (Belgique, France, Suisse te Italie) », *Dans migrations société,* 2016, pp.41-60.
- MESSU Michel, « Mariage et société des individus : le mariage pour personne », *Dans Recherches familiales*, 2015/1(nº12), pp. 289-306.
- MONNIER Sylvie, « Le couple dans la famille pluricomposée composer avec la complexité », *Dans Gestalt* 2010/1(nº 37), pp. 99-116.
- DE SARDAN Jean Pierre Olivier, « L'enquête de terrain socio-anthropologique », *Enquête* 8, 63-81, 2001.
- PARENT Frédéric et SABOURIN Paul, « Ethnographie et théorie de la description – La construction des données sociologiques ». *Cahiers de recherche sociologique*, (61) ,109-126, 2016. Disponible sur https://doi.org/10.7202/1042371ar
- PAUGAM Serge, « s'affranchir des prénotions », *Dans l'enquête sociologique,* 2012, pp. 5-26.
- PERETZ Pauline & PILMIS Olivier & VAZINAT Nadège, « La vie en société : une improvisation. Entretien avec Howard Becker », *La Vie des idées*, 3fevrier 2015.
- POUPART Jean, « tradition de Chicago et l'interactionnisme : des méthodes qualitatives à la société de la déviance », *recherches qualitatives,* Université de Montréal, 30 (1), 2011, pp.178-199.
- RANSOUX Nicolas, « La résidence principale », Lille 2, 2008.
- SUPIOT Alain, *Droit social*, 1995, pp.947-199.

- VALLON Serge, « Qu'est-ce qu'une famille ? Fonctions et représentations familiales », *Dans VST-Vie sociale et traitements*, 2006/1 (n° 89), pp.154-161.
- VIGNAL Cécile, « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Dans Horizons stratégiques*, 2006/2 (n° 2), 2006, pp. 37-47.
- VIGNAL Cécile, « Devenir célibataire géographique ? Arbitrages conjugaux et familiaux suite à la délocalisation d'une usine », le Harmattan, *cahiers du genre*, n° 41 /2006, pp.139-157.

3. Mémoires et Thèses

- BOUNANG MFOUNGUE Cornélia, *Le mariage africain, entre tradition et modernité : étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*, Université Paul Valéry, Montpellier III, mai 2012.
- BUKONDWE Pierre Claver, *Les survivances des effets du mariage après le divorce*, UB, 2006.
- GROS Frédérique, *Lien entre satisfaction professionnelle et interface travail-famille chez des marins en situation de célibat géographique*, Université Lille Nord de France, le 06 décembre 2017.
- HATUNGIMANA Bernard, *Description globale du mariage actuel d'après une enquête menée dans les quartiers nord de la mairie de Bujumbura*, UB, Bujumbura, 2008.
- HATUNGIMANA Denise, *Tradition et modernité : étude anthropo-sémiologique des rites du mariage au Burundi,* Université du Burundi, Bujumbura, Août 2011.
- NDAYIRAGIJE Etienne, *Les fonctionnaires sous statut gérés par la fonction publique face au faste des cérémonies, mémoire de licence en PSE*, UB, Bujumbura, 1985.
- NDIKUMANA Noel, *La gestion des biens dépendant de la communauté conjugale en droits burundais,* UB, 2003.
- NDUWUMUREMYI Clotilde, *Etude des facteurs du mariage précoce en milieu rural (étude menée en Commune Makamba)*, Université du Burundi, Bujumbura, Décembre 2006.
- NIJEBARIKO Thérence, *Les facteurs qui poussent les jeunes burundais de la population urbaine de Bujumbura à se marier tardivement : Cas des agents de l'Etat*

sous-statut gérés par la fonction publique, Université du Burundi, Bujumbura, Septembre 1987.

- NIKUZE Bertrand, *Analyse des modalités d'entrée dans la vie adulte des jeunes confrontés au chômage au Burundi*, Université du Burundi, Bujumbura, Août 2020.
- NIYONIZIGIYE Tharcisse, *De l'identité du père à handicap moteur au sein de la famille*, UB, Bujumbura, 2004.
- NIYONZIMA Jeanne, *Opinions des jeunes du milieu rural sur la pratique de dot : enquête menée dans la zone de Rusengo, Commune et Province Ruyigi*, Université du Burundi, Bujumbura, 2013.
- NTAMARERERO Béatrice, *les implications du glissement de l'Inkwano « dot » vers l'argent au Burundi*, Université *du* Burundi, Bujumbura, 2012.
- RURONONA Jérémie, *L'image du mari dans l'imaginaire des Barundi*, analyse thématique, Bujumbura, UB, 2007.

4. Les rapports et autres documents

- Décret-loi n° 1/024 du 28 Avril 1993 partant réforme du code des personnes et de la famille, (B.O.B., 1993, n° 6, p. 213) dans codes et lois du Burundi, 2010, Tome I, mis à jour au 31 décembre 2006.
- Extrait d'INGABIRE Arsène, journaliste de Jimbere, Redéploiement : une solution pour engendrer mille autres problèmes, Posté le 5 octobre 2019, consulté 29 juillet 2021 à 11h00' sur https://www.jimbere.org/redeploiment-solution-problemes-burundi-conapes/consulté le 02 juin 2021 à 18h57'
- Formule sur les techniques de solidarité de l'état civil, manuel du participant, du 13 au 16 février 2006 et du 6 au 7 mars 2006.
- Loi n°1/04 du 04 février 2019 portant fixation de la Capitale Politique et de la Capitale Economique du Burundi, 2019.
- NIYONZIMA Ildefonse, Le Pacte mondial sur la migration comme outil de gouvernance de la migration, le 21/3/2021
- OIM BURUNDI, Tableau de bord des déplacements internes, février 2020
- Recensement des enseignants récemment redéployés de la DPE Cankuzo de 2016.
- tdb_ede_wg2019c01_Burundi_fr.pdf présenté à Geneva, 3-4 décembre 2019 consulté le 25 juin 2021 à 16h24'

- Trouwborst (AA), La mobilité de l'individu en fonction de l'organisation politique des*burundi (s.l., s.é.)*, extrait de Zaïre vol. 13 n° 8,1959, (pp.788-800).
- www.sfmu.org>107_simon2 ou chapitre 107, J. Simon, P. Tairraz, *comment présenter les résultants d'une enquête*, 2008 consulté le 21 juin 2021 à 20h30'

5. Site internet

- http://resohab.univ-paris1.fr>article consulté le 15 mars 2021 7h10'
- https://carnets2psycho.net consulté le 17 février 2021 à 9h31'
- https://fr.m.wikipedia.orgconsulté le 17 février 2021 à 9h25'
- https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Mariage consulté le 01 Avril 2021 à 18h51'
- https://fr.wikipedia.org/w/index,php?title=Mariage&oldid=179613257 consulté le 14 février 2021 à ooh01'
- https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mariage_chrétien&oldid=179317841 consultée le 13 février 2021 à 21h54'
- https://hommeselect.paris/celibataires-geographiques-vie-aides-pour-leloignement/ consulté le07/Août /2021 à 14h20'
- https://l.kphx.net/s?d=6584017216098167410consulté le 24 juin 2021 à 16h27'
- https://la-philosophie.com consulté le 17 février 2021 à 9h21'
- https://lesdefinitions.fr/ethnographieconsulté le 12 juillet 2021 à 18h06'.
- https://www.google.com/amp/s/www.psy-expat.com/gerer-le-celibat-geographique/amp/consultéle 29 juin 2021 à 17h11'
- https://www.iwacu-burundi.org/tlphonie-mobile-probable-hausse-des-cots-dappel/ consulté le 25 juin 2021 à 15h24'
- https://www.juritravail.com consultée le 19 février 2021 à 11h45'
- https://www.lavie.fr/ma-vie/famille/quotcouples-tgvquot-quand-lun-dess-conjoints-travaille-agrave-distance-13709.phpconsulté le 31juillet 2021
- www.expatsparents.fr consulté le 7 février 2021 à 10h17'
- www.femmexpat.com>expatriation consulté le16 février 2021 à 13h05'
- www.google.com consulté le 12 février 2021 à20h37'
- www.toupie.org , toupictionnaire, Le dictionnaire de politique, consulté jeudi le 19 mars 2021.
- www.vousaccompagner.fr consulté le 11 février 2021 à 11h52'

ANNEXES

Annexe 1

GUIDE D'ENTRETIEN

I. Ma présentation

Nous nous appelons NZAMBIMANA Vital, étudiant finaliste en Master2, dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), Département de Socio-anthropologie à l'Université du Burundi. Nous sommes ici dans le cadre de récolter les données relatives à notre travail de mémoire rédigé à la fin du cycle de Master.

A travers les questions ci-dessus, nous voudrions savoir comment les célibataires géographiques parviennent à gérer les contraintes de vivre deux résidences géographiquement déférentes et les stratégies mobilisées pour gérer cette forme de conjugalité.

L'anonymat sera gardé dans le traitement des données recueillies, et nous vous garantissons que la participation est volontaire. Ce que vous allez nous dire, aura une importance capitale dans l'accomplissement du présent travail. Il n'y a pas de mauvaise réponse. Nous souhaiterions que vous nous parliez de la situation telle qu'elle est. Votre opinion compte de plus. Devant l'incompréhension de la question, veillez nous signaler pour la reformulation explicative et les précisions éventuelles.

Nous vous remercions.

II. Les questions

1. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter et présenter votre famille ? Quel est votre âge ? Quel est votre niveau d'étude ?
2. Depuis quand vous êtes-vous marié ? Combien d'enfants avez-vous ?
3. Les enfants sont tous scolarisés ?
4. Comment les encadrez-vous en cas d'absence de votre conjoint (e) ?
5. Quand les enfants ont besoin du papa (de la maman), quel est leur comportement ? Ne présentent-ils pas un signe de mésentente ?
6. En cas de mésentente, quelles stratégies mises en œuvre pour les calmer ?
7. Quelle est votre profession et celle de votre conjoint (e) ?
8. Où est-il/elle ? Depuis quand ?
9. Comment vous communiquez-vous ? La communication à distance nécessite des moyens économiques, comment en pensez-vous ?
10. En cas d'absence du/de la conjoint (e), comment gérez-vous la solitude ?
11. Il/elle est absent (e) pendant combien de temps ? Pendant la période de son absence, qu'est-ce qui vous arrive souvent ?
12. Quand vous vous sentez un besoin de lui/d'elle (besoin sexuel), comment vous débrouillez-vous étant donné que l'on se marie en vue d'en satisfaire ?
13. Si l'absence du/de la conjoint (e) est prolongée, vous sentez-vous comme célibataire ?
14. Qu'est-ce qui est à la cause de votre séparation temporaire ?

15. N’y avait-il pas moyens de refuser cette séparation ? Comment faites-vous face à cette situation ?
16. Quant à la gestion des biens et du patrimoine familiaux, qu’en dites-vous ? Est-il facile ou difficile ?
17. Quelle est la contribution de votre conjoint (e) au moment de son absence dans la gestion de votre foyer ?
18. Qu’est-ce qui vous fait plaisir au moment de son absence ?
19. Quelle est la différence entre votre famille et celle où les conjoints vivent ensemble pour toujours ?
20. Pouvez-vous ajouter autre chose non évoquée dans toutes ces questions ?

Annexe 2

IDENTIFICATION DES INTERVIEWES

No	Noms et prénoms	Age	Marié (e) en	Lieu et date d'entretien	Statut
1	K. Théodora	37 ans	2011	Buhiga, le 2 Avril2021	Fonctionnaire
2	N. Théodosie	30 ans	2015	Buhiga, le 5 Avril 2021	Non-fonctionnaire
3	N. Frédéric	31 ans	2018	Karusi, le 6 Avril 2021	Fonctionnaire
4	G. Juvénal	37 ans	2010	Karusi, le 6 Avril 2021	Fonctionnaire
5	S. Claude	40 ans	2016	Karusi, le 6 Avril 2021	Fonctionnaire
6	K. Rebecca	33 ans	2014	Karusi, le 7 Avril 2021	Fonctionnaire
7	K. Marie Ange	30 ans	2011	Buhiga, le 9 Avril 2021	Non-fonctionnaire
8	B. Anociate	33 ans	2011	Buhiga, le 9 Avril 2021	Non-fonctionnaire
9	N. Clovis	31 ans	2020	Karusi, le 12 Avril 2021	Fonctionnaire
10	N. Euphémie	30 ans	2015	Buhiga, le15 Avril 2021	Non-fonctionnaire
11	R. Annonciate	34 ans	2017	Buhiga, le 15 Avril 2021	Fonctionnaire
12	N. Jacqueline	41 ans	2010	Buhiga, le 15 Avril 2021	Fonctionnaire
13	H. Goreth (policière)	28 ans	2018	Buhiga, le 19 Avril 2021	Fonctionnaire
14	K. Bruce	38 ans	2012	Buhiga, le 20 Avril 2021	Fonctionnaire
15	H. Fidèle	36 ans	2011	Karusi, le 21 Avril 2021	Fonctionnaire
16	C. Jean Baptiste	32 ans	2010	Karusi, le 21 Avril 2021	Non-fonctionnaire
17	N. Pierre	25 ans	2019	Buhiga, le 23 Avril 2021	Non-fonctionnaire
18	N. Adrien (policier)	42 ans	2011	Buhiga, le 26 Avril 2021	Fonctionnaire
19	K. Ninette	29 ans	2019	Buhiga, le 27 Avril 2021	Fonctionnaire
20	G. Anociate	35 ans	2011	Buhiga, le 27Avril 2021	Non-fonctionnaire
21	I. Boniface	46 ans	2010	Karusi, le 28 Avril 2021	Fonctionnaire
22	Responsable CDFC	41 ans	2007	Karusi, le 29Avril 2021	Fonctionnaire